

Jacques Freyssinet

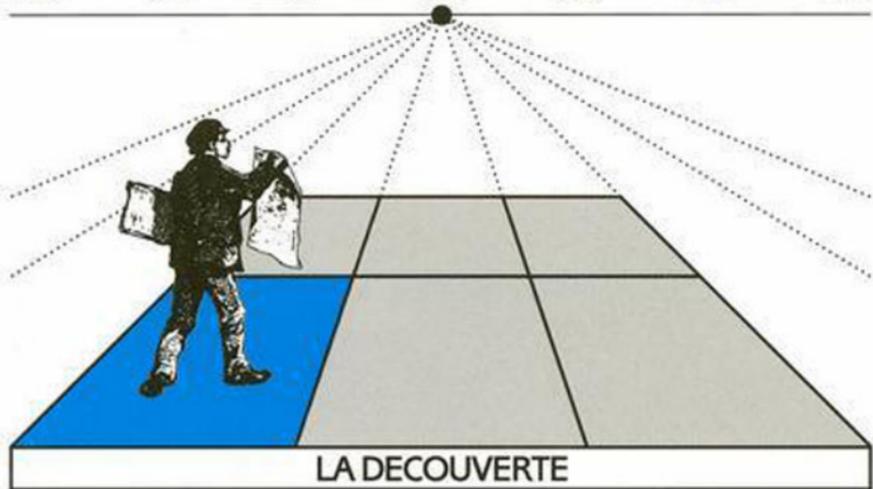
# Le chômage

11<sup>e</sup> édition

« On ne peut trouver actuellement meilleure  
synthèse, plus claire, ni mieux informée. »

ÉCONOMIE ET HUMANISME

*R E P È R E S*



Jacques Freyssinet

# Le chômage

*Onzième édition*

Éditions La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque

75013 Paris

## Catalogage Électre-Bibliographie

FREYSSINET Jacques

Le chômage. — 11<sup>e</sup> éd. — Paris : La Découverte, 2004. — (Repères ; 22)

ISBN 2-7071-4335-9

|                   |   |
|-------------------|---|
| Rameau :          | chômage : France<br>travail, marché du : France                       |
| Dewey :           | 331.21 : Économie du travail. Problèmes du marché du travail. Chômage |
| Public concerné : | Public motivé   |

Le logo qui figure au dos de la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

**S**i vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel **À la Découverte**. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de notre catalogue et nous contacter sur notre site [www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr).

## Introduction

### **Le chômage, source de scandale et source de conflits**

Des dizaines de millions de chômeurs dans le monde aujourd'hui, c'est avant tout une source de *scandale*. D'abord un scandale individuel, pour ceux qui cherchent vainement un emploi et se trouvent rejetés dans une situation d'infériorité. Cette infériorité, ils ne la ressentent pas seulement dans le niveau de leurs revenus ; ils la perçoivent surtout comme une exclusion qui perturbe aussi bien leurs relations avec leur environnement immédiat que leur équilibre et leur développement personnels. Scandale à l'échelle sociale ensuite : comment des systèmes économiques qui sont loin d'assurer à tous un niveau acceptable de satisfaction des besoins peuvent-ils gaspiller des quantités aussi considérables de capacités de travail, c'est-à-dire de capacités de production ? N'est-ce pas la manifestation d'une irrationalité intolérable alors que ces sociétés ont atteint des niveaux élevés d'organisation institutionnelle et de développement technique ?

Une telle situation est nécessairement génératrice de *conflits*. Ce sont en premier lieu les conflits sociaux nés des licenciements collectifs ; ils sont d'autant plus acharnés que les perspectives de reclassement sont médiocres. Ce sont ensuite les conflits liés à l'indemnisation des chômeurs ; son coût financier croissant met en danger les mécanismes de couverture sociale du chômage ; la chasse aux « faux chômeurs » est un paravent commode pour substituer au principe de solidarité celui de

l'assistance sous contrôle. Enfin, la montée du chômage est génératrice de tensions sociales et raciales, ainsi que d'affrontements politiques dont nous mesurons aujourd'hui la gravité potentielle.

Cette évolution paraît d'autant plus aberrante que les pays capitalistes industrialisés avaient cru, en s'inspirant des analyses de John Maynard Keynes, pouvoir éliminer durablement la menace d'un chômage massif. Ils y étaient parvenus, dans une large mesure, pendant le quart de siècle qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, la majorité d'entre eux vit des situations de chômage massif qui sont d'une nature différente de celles connues antérieurement lorsque des crises cycliques entraînaient une poussée de chômage, brutale mais de durée limitée. L'idée qu'il existe un taux de chômage « naturel » inéliminable est de plus en plus couramment admise.

Il faut donc s'interroger sur les conditions historiques spécifiques qui ont pu engendrer une telle situation.

## **Le chômage, un phénomène daté et localisé**

### *Chômage et salariat*

Toute collectivité humaine doit, pour assurer la couverture des besoins de ses membres, mettre en œuvre leurs capacités de travail, c'est-à-dire leur capacité d'utiliser et de transformer leur environnement naturel afin de produire des biens matériels et des services utiles. De multiples facteurs peuvent expliquer que la mobilisation de ces capacités de travail ne soit pas totale ; une telle sous-utilisation s'observe, sauf périodes exceptionnelles, dans tous les systèmes sociaux que l'histoire nous permet d'observer. Elle ne suffit pas pour définir l'existence du chômage, situation dans laquelle un individu est à la recherche d'un emploi et n'en trouve pas. Le chômage ne naît que dans des formes spécifiques d'organisation sociale caractérisées par la généralisation du salariat comme forme dominante de mise en œuvre du travail rémunéré. L'apparition du chômage suppose donc réunies plusieurs conditions.

- Le chômage implique une coupure entre temps de travail social, destiné à procurer un revenu, et temps de travail privé ou domestique, destiné à la satisfaction directe des besoins des membres du groupe familial. Le chômage n'est pas l'oisiveté ; une mère de famille au chômage peut avoir une charge de travail élevée. De ce fait, toutes les fois que l'activité économique s'organise dans le cadre de rapports de parenté (tel est le cas par exemple de l'exploitation familiale agricole), les tâches sont réparties entre les membres du groupe sans que les fluctuations du niveau d'activité puissent conduire à la mise au chômage de certains d'entre eux. La variation de leurs temps de travail respectifs, et donc du niveau de satisfaction des besoins, sert de régulateur ; travail social et travail privé sont constamment imbriqués dans l'activité concrète.

- L'apparition du chômage suppose que le travail social soit l'objet d'un échange marchand, c'est-à-dire que le travailleur vende sa force de travail à un employeur. C'est le fait de ne pas trouver un acheteur pour sa force de travail qui définit le statut du chômeur. Il n'y a pas de chômage lorsque le travail social est organisé dans le cadre de rapports de soumission personnelle ou collective : un esclave ou un serf ne sont pas menacés par le chômage. Dans un autre contexte, il n'y a pas de chômage pour des travailleurs indépendants qui disposent de leurs propres instruments de travail ; leur niveau d'activité et de revenu varie selon la possibilité qu'ils ont de vendre le produit de leur travail, et non pas leur force de travail.

Le chômage naît avec la généralisation du salariat ; dans ce cadre, le travailleur ne dispose pas d'autre possibilité de participation au travail social, et donc de source de revenu, que l'obtention d'un emploi salarié.

### *Genèse du chômage*

L'histoire du chômage est donc celle de l'extension du salariat, autrement dit celle de l'extension du mode de production capitaliste. Le XIX<sup>e</sup> siècle est, de ce point de vue, révélateur de trois mécanismes principaux qui déversent sur le marché du travail des catégories nouvelles de demandeurs d'emploi :

— la destruction des formes de production précapitalistes (agriculture familiale, artisanat, petit commerce) « libère » une main-d'œuvre qui ne peut trouver de solution de rechange que dans la recherche d'un travail salarié ;

— les périodes de réduction du salaire réel rendent le travail du chef de famille insuffisant pour couvrir les besoins d'une famille ouvrière ; d'autres membres de la famille (femmes, enfants) sont contraints à se présenter sur le marché du travail ;

— enfin, le rythme et les modalités d'accumulation du capital peuvent dans certaines phases devenir destructeurs d'emploi, soit par des crises cycliques qui provoquent la chute du niveau d'activité, soit par l'introduction de techniques plus mécanisées qui réduisent les besoins de main-d'œuvre.

La combinaison de ces trois mouvements engendre un volant de chômage permanent mais d'ampleur variable qui, dans un marché du travail fortement concurrentiel, permet d'exercer une pression sur le niveau des salaires et les conditions de travail.

Encore faut-il souligner que l'identification du chômage en tant que « statut » social et situation statistiquement mesurable ne se réalise que progressivement (Salais *et al.* [1986], Topalov [1994] \*). Elle suppose une double condition :

— l'impossibilité de repli sur des activités « précapitalistes » ou sur des formes de travail domestique ;

— l'apparition d'institutions spécialisées, bureaux de placement ou mécanismes d'assurance-chômage, qui créent un intérêt à se déclarer comme chômeur.

Aussi longtemps que les chômeurs sont privés de tout droit et de tout revenu, aussi longtemps qu'ils sont victimes d'un opprobre social qui les désigne comme paresseux ou incapables, ils n'ont aucun avantage à faire reconnaître leur situation. Une large partie d'entre eux cherchera des palliatifs dans des statuts non salariés ou encore, en l'absence de possibilités d'emploi, se maintiendra formellement dans la population inactive, surtout les jeunes et les femmes. Cela explique que, si

---

\* Les noms d'auteurs suivis d'une date entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

nous disposons de nombreuses descriptions de la situation des chômeurs au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, il n'existe en revanche aucune mesure statistique satisfaisante du phénomène pendant cette période.

Dans le cas de la France [Salais, 1986], les mécanismes de camouflage du chômage sont encore importants dans la période de l'entre-deux-guerres. Entre 1931 et 1936, le nombre des emplois diminue de 1,8 million ; or, le chômage mesuré ne s'accroît que d'environ 400 000 personnes. Bien plus, si l'on compare la situation dans les différents départements, il n'apparaît aucune corrélation entre la variation du nombre des emplois et celle du niveau du chômage. Une analyse de données montre que le chômage est principalement associé au degré d'industrialisation et d'urbanisation des différents départements. C'est l'émergence du salariat comme forme unique et irréversible d'utilisation de la force de travail qui détermine l'apparition du chômage comme une position sociale « reconnue ».

*Et ailleurs... ?*

Associer le développement du chômage à celui des économies capitalistes n'implique pas que l'on néglige le fait, statistiquement évident, que ces économies ont manifesté une capacité vigoureuse, quoique irrégulière, à créer des emplois. Il n'implique pas non plus que l'on ignore les formes de sous-utilisation des capacités de travail observables pour d'autres niveaux de développement économique ou dans d'autres formes d'organisation sociale.

Les *pays du tiers monde* connaissent de telles formes à un degré élevé. Elles se manifestent toutefois selon des modalités différentes. Ce que les économistes y désignent par les termes de sous-emploi ou de chômage déguisé correspond à une tout autre réalité : elle résulte du fait que, tant dans le secteur rural que dans le secteur urbain, une fraction importante de la main-d'œuvre est maintenue dans des occupations, principalement non salariées, pour lesquelles la durée du travail utile ou la productivité du travail sont anormalement faibles, voire quasi nulles. Le chômage à l'état pur n'est pas inexistant, mais il ne constitue qu'un aspect secondaire ; pour les raisons

indiquées plus haut, les chômeurs, dépourvus de toute protection et de toute ressource, ne peuvent se maintenir durablement dans une telle situation. Ce sont donc les formes d'activités dites traditionnelles ou la prolifération de statuts plus ou moins parasites qui absorbent l'essentiel des capacités de travail excédentaires.

Les *économies socialistes*, quant à elles, avaient érigé le travail en droit et en devoir pour l'ensemble de leur population ; leur expérience historique est plus marquée par des pénuries que par des excédents de main-d'œuvre. Les problèmes de sous-utilisation des capacités de travail s'y posaient de façon différente : ils résidaient dans les difficultés que rencontraient ces économies pour organiser une allocation efficace de la force de travail entre les différents secteurs d'activité et pour obtenir des niveaux de productivité satisfaisants. Certains auteurs ont utilisé le terme de chômage déguisé. Quel que soit le vocabulaire retenu, il importe de souligner que le problème était de nature différente : il s'agissait d'un gaspillage diffus de forces de travail, touchant des catégories de main-d'œuvre titulaires d'un emploi stable et non de l'exclusion d'une fraction de la population active, privée d'emploi. On peut discuter des coûts économiques et sociaux respectifs des deux mécanismes ; il n'est pas possible de les confondre. Il est significatif d'observer que le développement du chômage dans ces pays a directement accompagné leur passage à l'économie de marché.

Cette brève réflexion historique explique que, d'un point de vue théorique, nous définissions le chômage comme une forme de sous-utilisation des capacités de travail spécifique des économies dans lesquelles un rapport salarial de marché s'est généralisé. Pour les mêmes raisons, nous limiterons désormais l'analyse à la seule période contemporaine.

## *PREMIÈRE PARTIE*

### *L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU PHÉNOMÈNE*

---

La violence des controverses qui se développent périodiquement sur l'évaluation du nombre de chômeurs, sur l'importance du « chômage camouflé », ou, à l'opposé, des « faux chômeurs » a pour résultat de déformer la perception que l'on peut avoir du phénomène. Elle laisse supposer en effet qu'il serait possible de mesurer le chômage par un chiffre « objectivement » déterminé, qu'il existe une frontière nette entre ceux qui sont chômeurs et ceux qui ne le sont pas et que, finalement, le problème du chiffrage est essentiel. À l'opposé, nous voudrions montrer que l'essentiel du phénomène tient dans l'hétérogénéité de son contenu, dans l'indétermination de ses frontières, dans la diversité des statuts des chômeurs et de l'impact qu'exerce le passage par le chômage sur leur destin individuel.

L'évaluation globale du chômage est importante pour l'analyse et pour la politique macroéconomique ; elle est d'un intérêt réduit pour comprendre la nature du phénomène et la situation des chômeurs.

## I / Frontières et marges

*Le découpage statistique de la population en trois catégories : les actifs occupés, les inactifs et les chômeurs engendre de multiples difficultés de définition. Au-delà, il risque de conduire à une conception réductrice du chômage. D'une part, il laisse ignorer les chevauchements qui s'opèrent entre ces trois catégories ; leur ampleur croissante constitue, tout autant que l'augmentation du chômage, une caractéristique de la crise. D'autre part, une définition résiduelle du chômage comme écart entre ressources et besoins de main-d'œuvre conduit à négliger l'ampleur des interactions qui s'exercent dans l'évolution respective de l'emploi, du chômage et de l'inactivité.*

### 1. Définition et mesure

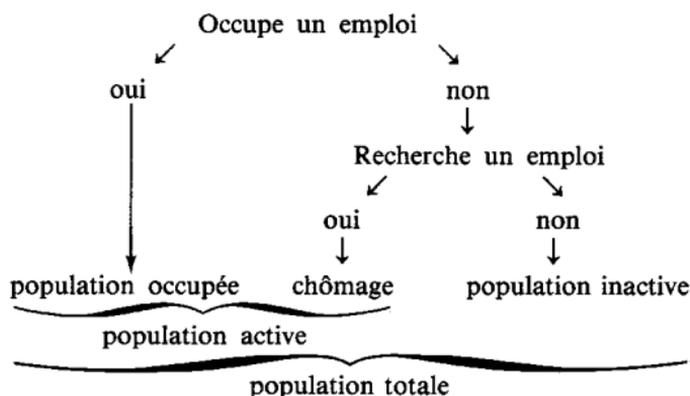
#### *Une partition de la population active*

L'identification des chômeurs résulte des réponses données à deux questions successives : une personne occupe-t-elle ou non un emploi ? Si la réponse est non, recherche-t-elle ou non un emploi ? Sur cette base, la population totale est découpée en trois sous-ensembles selon le schéma suivant (voir ci-contre).

Ainsi apparaît une première difficulté dans la définition du chômage : celle-ci repose sur la combinaison d'un critère de

situation, le fait de ne pas occuper d'emploi, et d'un critère de comportement, le fait de rechercher un emploi. L'appréciation du premier peut être objective ; celle du second contient nécessairement une part de subjectivité.

#### COMPOSITION DE LA POPULATION TOTALE



#### *Le chômage « au sens du BIT »*

En 1954, une conférence internationale des statisticiens du travail, réunie par le Bureau international du travail, adopte une définition du chômage qui fut modifiée en 1982. Son interprétation est parfois délicate et doit, pour être opérationnelle, être précisée par les statisticiens de chaque pays. C'est dans ce cadre que l'INSEE<sup>1</sup> calcule, pour la France, le chômage « au sens du BIT ». Trois conditions doivent être remplies pour être classé comme chômeur :

- être sans travail, c'est-à-dire dépourvu d'un emploi salarié ou non salarié ;
- être disponible pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié ;
- être à la recherche d'un travail.

La première condition implique une précision importante : seul est pris en compte le travail qui fait l'objet d'une rémuné-

1. Institut national de la statistique et des études économiques.

ration. Cela est cohérent avec les définitions de l'activité et de l'inactivité : elles ne reposent pas sur un clivage entre travail et absence de travail, mais sur un clivage entre travail rémunéré et travail non rémunéré. Un travail non rémunéré, si intense soit-il (par exemple, travail domestique ou tâches militantes bénévoles), ne fait pas sortir de la population dite « inactive ». Chômage ne signifie pas absence de travail mais absence d'emploi rémunéré. En revanche, la définition de l'emploi adoptée en pratique est très large ; en France, par exemple, il suffit d'avoir exercé une heure de travail rémunéré dans la période de référence de l'enquête (une semaine).

La deuxième condition exclut du chômage les personnes qui, désireuses de travailler, ne sont pas immédiatement disponibles, par exemple pour cause de maladie ou parce qu'elles sont en cours de formation.

Enfin, la troisième condition est celle qui engendre le plus de controverses : faut-il se contenter de la déclaration des intéressés ou doit-on contrôler, et jusqu'à quel point, la réalité de leurs démarches de recherche d'emploi ?

### *Approximations, erreurs, manipulations...*

Périodiquement renaissent des controverses sur la validité et l'honnêteté de la mesure statistique du chômage. C'est un débat complexe dont la difficulté a été bien mise en évidence par les rapports d'Edmond Malinvaud [Malinvaud, 1986], puis de Paul Dubois et Michel Lucas [Dubois, Lucas, 1991] sur les statistiques du chômage (voir aussi [CERC, 1997], [Maruani, 2002] et [Blanchet, Marchand, 2003]). Pour simplifier, disons que l'imprécision résulte principalement de l'imperfection des instruments de mesure et de l'incertitude des définitions. La marge ainsi créée constitue inévitablement une source de tentation pour le pouvoir politique.

Les instruments de mesure du chômage, en France comme dans la plupart des pays industrialisés, sont au nombre de deux : des enquêtes par sondage auprès de la population, complétées par les recensements généraux de la population, et l'enregistrement des demandeurs d'emploi dans les organismes chargés du placement. L'« enquête sur l'emploi » effectuée

chaque année depuis 1968 par l'INSEE est considérée comme la source la plus rigoureuse. Elle présente un inconvénient important : son caractère annuel ne permettait pas, jusqu'en 2002, de suivre les évolutions conjoncturelles ou saisonnières. Les statistiques de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) offrent l'avantage d'être connues chaque mois et d'être exhaustives. Elles présentent l'inconvénient majeur de refléter autant les variations des conditions d'activité de l'établissement que celles du chômage proprement dit (voir sur ces points l'encadré sur « la mesure du chômage »).

Quelle que soit la qualité de l'instrument, la validité de la mesure dépend également de la définition opératoire que l'on donne du chômage. On peut en effet le caractériser par quelques critères logiques, comme ceux présentés plus haut, ou bien définir des règles pratiques pour tracer la frontière de la population de chômeurs. Or en ce domaine, la marge d'incertitude est considérable et les choix inévitablement arbitraires pour chacun des trois critères. Le risque s'accroît lorsque la situation du marché du travail se dégrade : que signifie, par exemple, « être dépourvu d'un emploi » pour un travailleur qui, faute de mieux, doit accepter une succession de tâches précaires discontinues de courte durée ; que signifie « avoir accompli des actes de recherche » lorsque l'embauche est pratiquement nulle dans un bassin d'emploi donné ?

Le choix d'une convention ne peut échapper totalement à des pressions politiques et moins encore aux conceptions « implicitement normatives » du statisticien, qui a inévitablement en tête une vision des vrais et des faux chômeurs. Il nous semble vain d'espérer perfectionner les définitions et les instruments de mesure pour parvenir à une « bonne » mesure du chômage. Cette ambition repose en effet sur l'hypothèse que le partage de la population totale entre inactifs, occupés et chômeurs constitue une partition, c'est-à-dire que tout individu peut être rangé sans équivoque dans une seule des trois rubriques.

Nous voudrions montrer, à l'opposé, qu'une caractéristique essentielle de la période actuelle est l'indétermination des frontières entre les trois sous-ensembles. Cela peut être mis en évidence, soit par une approche statique qui montre l'ampleur des chevauchements entre ces catégories, soit par une approche dynamique qui illustre la complexité des flux qui les unissent.

---

---

## La mesure du chômage : les sources

### 1. Données nationales

Il existe en France deux sources principales de mesure du chômage.

#### *L'enquête sur l'emploi*

• *Méthodologie.* — L'enquête est réalisée par l'INSEE auprès d'un échantillon représentatif de ménages ; l'enquêteur remplit un questionnaire détaillé sur la base des déclarations faites par l'un des membres du ménage.

• *Périodicité.* — Depuis 1968, une enquête est réalisée chaque année au mois de mars, à l'exception des années où est fait le recensement de la population (1968, 1975, 1982, 1990, 1999), ce qui entraîne un décalage d'environ deux mois de l'enquête « Emploi ».

À l'occasion de chaque recensement de population puis de l'introduction en 2003 de l'enquête en continu, un renouvellement de l'échantillon et certaines modifications du questionnaire ont été introduits ; ils rendent délicats les raccords entre les séries successives d'enquêtes (1968-1974 ; 1975-1981 ; 1981-1989 ; 1990-2002 ; 2003 et au-delà).

• *Concepts.* — De 1968 à 1981, la mesure de base est donnée par la « population disponible à la recherche d'un emploi » (PDRE) : elle réunit les individus ayant déclaré « être sans travail et rechercher un emploi ».

Depuis 1975, est calculée la « population sans emploi à la recherche d'un emploi » (PSERE) en conformité avec les règles énoncées par le Bureau international du travail ; la PSERE est devenue la mesure principale depuis 1982 ; si l'on y ajoute les chômeurs

ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement, on obtient le nombre des chômeurs « au sens du BIT ».

• *Difficultés.* — L'enquête ne couvre qu'imparfaitement les populations vivant en habitat collectif (foyers de jeunes ou de travailleurs immigrés, logements de chantier dans le bâtiment et les travaux publics) ; or il s'agit de catégories spécialement menacées par le chômage.

Jusqu'en 1992, l'échantillon ne permettait pas de calculer des taux de chômage régionaux significatifs.

• *Évolution.* — Depuis 2003, l'enquête est réalisée en continu, ce qui permet de suivre les variations infra-annuelles jusqu'alors non mesurées [Givord, 2003a].

#### *Les fichiers de l'ANPE*

• *Méthodologie.* — Comptage, à la fin de chaque mois, des demandeurs d'emploi inscrits à l'agence dont la demande n'a pas été satisfaite ou annulée.

• *Concepts.* — La mesure de base est constituée par les « demandes d'emploi en fin de mois » (DEFM) de catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

D'autres catégories mesurent les demandes d'emploi à temps partiel ou à durée déterminée et celles qui émanent de personnes ayant des activités réduites (non-chômeurs au sens du BIT).

• *Difficultés.* — L'obstacle central résulte de la sensibilité de cet indicateur, d'une part à l'égard des règles

juridiques qui déterminent l'inscription, la classification et la radiation des demandeurs d'emploi, d'autre part en fonction de l'intérêt qu'ont les chômeurs à s'inscrire à l'Agence (qualité des prestations offertes, liaison avec l'indemnisation, avec le maintien des droits sociaux, etc.).

De ce fait, si les DEFM sont utiles pour étudier les évolutions conjoncturelles (seule source mensuelle disponible), elles ne constituent à plus long terme qu'un indicateur très grossier.

• *Correction des variations saisonnières.* — En plus des données brutes, sont publiées des évolutions du chômage « corrigées des variations saisonnières » (CVS). Elles sont obtenues par un traitement statistique qui a pour objet d'éliminer l'effet des fluctuations liées à des phénomènes saisonniers.

C'est sur cette base que l'INSEE actualise chaque mois le taux de chômage au sens du BIT à partir de l'enquête sur l'emploi.

Pour plus de détails : [CERC, 1997] et [Gonzalez-Demichel et Nauze-Fichet, 2003].

## 2. Comparaisons internationales

Nous disposons de deux sources différentes.

L'OCDE publie pour les pays membres des séries statistiques harmonisées à partir des données nationales ; elle ne peut toutefois corriger que partiellement les différences de concepts et pas du tout les différences de méthodes.

L'Office statistique des Communautés européennes (OSCE) fait réaliser tous les deux ans depuis 1973 et tous les ans depuis 1983 une « enquête par sondage sur les forces de travail » selon une méthode harmonisée dans les différents pays membres. Des comparaisons fiables sont donc possibles mais avec des délais de publication importants.

Pour plus de détails, voir la bibliographie, références : [Givord, 2003b].

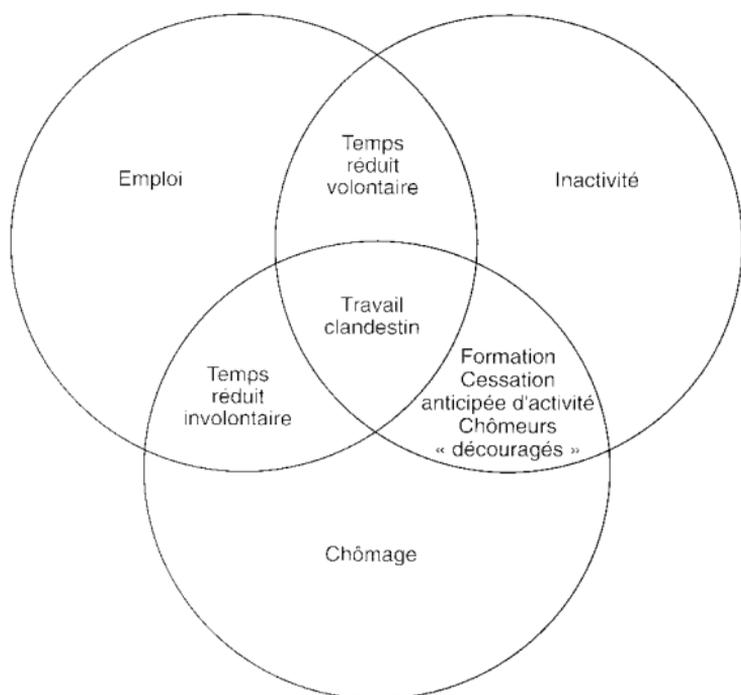
---

---

## 2. Les chevauchements

S'il est difficile de mesurer le chômage, c'est principalement parce que des franges importantes de la population se trouvent dans des positions intermédiaires entre l'emploi, l'inactivité et le chômage. Identifier ces catégories et comprendre les fonctions qu'elles assurent dans le marché du travail est plus utile que d'ignorer leur existence en fixant des frontières arbitraires. Trois types de situation méritent d'être mentionnés en raison de leur importance quantitative ; le schéma suivant précise leur positionnement respectif. Les tableaux I et II fournissent des évaluations de certaines de ces catégories pour la France.

## LES CHEVAUCHEMENTS ENTRE EMPLOI, INACTIVITÉ ET CHÔMAGE



### *Le travail à temps réduit*

La notion d'emploi renvoie usuellement à un poste de travail occupé régulièrement et à plein temps, c'est-à-dire pour une durée qui, dans un pays donné, pour une période donnée, est considérée comme normale ou moyenne.

Les situations concrètes d'emploi peuvent s'écarter de deux manières de ce statut de référence :

— l'emploi est exercé à plein temps mais de manière discontinue ; tel est le cas du travail saisonnier ou du travail intérimaire ;

— l'emploi est exercé à temps partiel, c'est-à-dire selon un horaire sensiblement inférieur à l'horaire normal ou moyen.

TABLEAU I. — NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES PAR  
LES DIFFICULTÉS DE L'EMPLOI. FRANCE – 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2003  
(En milliers)

|  |       |       |
|--|-------|-------|
| 1. Chômeurs (au sens du BIT)                     |       | 2 685 |
| 2. Personnes classées comme inactives            |       | 554   |
| dont — stages de formation (demandeurs d'emploi) | 135   |       |
| — dispenses de rech. d'emploi                    | 383   |       |
| — cessations anticipées d'activité               | 36    |       |
| 3. Demandeurs d'emploi en activités réduites     |       | 1 014 |
| dont — moins de 78 h par mois                    | 458   |       |
| — plus de 78 h par mois                          | 556   |       |
| 4. Temps partiel subi                            |       | 1 234 |
| dont — temps partiel involontaire                | 1 073 |       |
| — temps complet involontairement réduit          | 161   |       |
| 5. Emplois précaires                             |       | 2 474 |
| dont — intérimaires                              | 428   |       |
| — CDD non aidés                                  | 1 577 |       |
| — contrats aidés                                 | 469   |       |

*Note* : Attention les chiffres de la dernière colonne ne peuvent s'additionner car certaines catégories se recouvrent partiellement.

*Source* : INSEE, Enquête « Emploi » et DARES.

TABLEAU II. — ÉVOLUTION RESPECTIVE DE LA POPULATION  
ACTIVE, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI  
ENTRE 1973 ET 2002  
(Effectifs en milliers)

| Stocks annuels moyens               | Année 1973 |     | Année 2002 |      | Variation |
|-------------------------------------|------------|-----|------------|------|-----------|
|                                     | Effectifs  | %   | Effectifs  | %    |           |
| Population potentiellement active   | 21 816     | 100 | 27 659     | 100  | 5 843     |
| Population active occupée           | 21 122     | 97  | 24 563     | 88,8 | 3 441     |
| dont emploi non aidé                | 21 119     | 97  | 22 706     | 82,1 | 1 587     |
| dont emploi aidé                    | 2          | 0   | 1 857      | 6,7  | 1 855     |
| Chômage BIT                         | 593        | 3   | 2 405      | 8,7  | 1 812     |
| Retraits d'activité                 | 101        | 0   | 691        | 2,5  | 590       |
| dont formation professionnelle      | 57         | 0   | 210        | 0,8  | 153       |
| dont cessation anticipée d'activité | 44         | 0   | 481        | 1,7  | 437       |
| • préretraite                       | 44         | 0   | 108        | 0,4  | 64        |
| • DRE                               | 0          | 0   | 373        | 1,3  | 373       |

*Note* : DRE : Dispense de recherche d'emploi.

*Source* : [DARES, 2003].

Logiquement, il est important de déterminer si, du point de vue du titulaire de l'emploi, cette situation est considérée comme volontaire ou involontaire. Dans le premier cas, l'individu se situe à l'intersection de l'activité et de l'inactivité ; dans le second cas, à l'intersection de l'activité et du chômage. Mais on doit s'interroger sur la pertinence d'une telle distinction dans les nombreux cas où un travailleur opte pour le temps réduit faute d'une autre possibilité plus satisfaisante : sa « volonté » n'est en réalité que son mode d'adaptation aux contraintes du marché du travail ou encore, pour les femmes, à des modèles culturels dominants.

À titre d'illustration, l'enquête sur l'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 indiquait que 27 % des salariés à temps partiel (soit 1,1 million) souhaitaient travailler davantage. On dénombrait, à la même date, 428 000 intérimaires et 1 577 000 titulaires de contrats à durée déterminée. Ils constituent des populations pour lesquelles les interruptions d'emploi, avec passage par le chômage, sont fréquentes.

Une autre forme, certainement involontaire celle-là, de travail à temps réduit est constituée par le *chômage partiel*, c'est-à-dire la réduction de la durée effective du travail pour des emplois normalement à plein temps. Ce mécanisme est en principe utilisé pour faire face à des fluctuations temporaires du niveau d'activité ; dans les faits, il sert bien souvent à éviter ou retarder les licenciements collectifs impliqués par une régression durable. Depuis 1975, le nombre annuel de journées indemnisables a fluctué avec un maximum de 17,4 millions en 1981, qui correspondait à un nombre annuel moyen des effectifs concernés de 320 000.

### *L'inactivité comme forme de chômage déguisé*

Comme nous l'avons vu, la définition statistique du chômage requiert que le demandeur d'emploi non seulement effectue des actes de recherche d'emploi, mais soit disponible pour exercer un travail. Cet énoncé restrictif fait disparaître des statistiques du chômage, pour les transférer dans la population inactive, certaines catégories qui constituent cependant des réserves potentielles de force de travail. Seul le jeu de mécanismes

institutionnels ou de contraintes économiques les a conduites à se retirer de la population active. Trois exemples illustrent les formes principales de ce transfert.

- Plusieurs pays, et notamment la France, ont mis en place des dispositifs de *cessation anticipée d'activité* pour des salariés proches de l'âge de la retraite. Il s'agit, selon différentes modalités juridiques, d'offrir à des salariés, après licenciement ou démission volontaire, une indemnisation versée sous la condition que le bénéficiaire se retire de la population active. On peut discuter de l'intérêt et des coûts de ce dispositif, tant pour la société que pour les individus concernés ; ce qui doit être souligné ici, c'est l'impact statistique de ces procédures : elles conduisent à ranger dans la population inactive, et non parmi les chômeurs, des travailleurs qui, en l'absence d'une stimulation financière et, souvent, d'une pression sociale forte, seraient restés dans la population active. Le nombre des bénéficiaires des différents régimes, après être passé par un maximum proche de 800 000 en 1983, a fortement régressé depuis, notamment du fait de leur coût financier jugé excessif. Aujourd'hui, c'est le mécanisme des « dispenses de recherche d'emploi » (voir ci-après) qui a pris le relais.

- Un deuxième exemple résulte du développement des activités de *formation professionnelle des demandeurs d'emploi*. Il est hors de doute que l'insuffisance ou l'inadaptation des qualifications, voire l'absence de tout projet professionnel, constituent un handicap majeur pour les demandeurs d'emploi. La multiplication des dispositifs de formation, dès lors qu'il ne s'agit pas de « formations-parking », constitue un élément positif de la politique de l'emploi. On ne peut cependant ignorer la conséquence mécanique de ces initiatives sur les statistiques du chômage : selon l'argument que la participation à un cycle de formation rend indisponible pour un emploi immédiat, le demandeur d'emploi rejoint provisoirement la population inactive. Or, sauf détournement du dispositif, l'individu est en formation parce qu'il recherche un emploi et qu'il espère ainsi améliorer ses chances d'en trouver un. La formation fait partie de son itinéraire de recherche d'emploi. Il est clair aussi qu'au terme de sa formation ce même individu réintégrera la population active. Son « déclassement » provisoire a donc un

caractère largement fictif. Ainsi que l'indique le tableau II, 135 000 demandeurs d'emploi étaient en formation en 2003.

• Troisième cas : les *chômeurs dits « découragés »*. Il s'agit de demandeurs d'emploi qui, à la suite d'une succession d'échecs dans leurs démarches auprès des employeurs, ont abandonné la recherche effective d'un emploi. Pour cette raison, ils ne seront pas considérés comme chômeurs ; il en est ainsi, par exemple, des chômeurs âgés qui sont inscrits à l'ANPE, mais sont « dispensés de la recherche d'emploi ». Cependant, leur comportement ne résulte pas, le plus souvent, d'une absence de volonté de travail, mais de la situation du marché du travail. Ils constituent donc bien une force de travail disponible et inutilisée, artificiellement incluse dans la population inactive.

### *Le travail clandestin*

La persistance d'activités échappant à la réglementation et à l'enregistrement statistique est une caractéristique commune à tous les systèmes sociaux. Il semble que, dans le cas des économies de marché industrialisées, la crise ait favorisé l'essor de ce secteur d'économie souterraine, parallèle, clandestine ou « immergée ». Il s'agit d'un domaine fort hétérogène ; il inclut le travail domestique non rémunéré, le volontariat, et dépasse donc la sphère de la population active *stricto sensu* ; il repose principalement sur le travail clandestin, que nous définirons à la suite de Raffaele de Grazia [1983] comme « activité professionnelle, unique ou secondaire, exercée en marge ou en dehors des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles, à titre lucratif et de manière non occasionnelle ». Dans ce cas, l'appartenance à la population active est indiscutable d'un point de vue logique. Qu'en est-il en pratique ? Le travailleur clandestin est rangé dans la population occupée si à son travail clandestin il ajoute une autre activité déclarée. Sinon, il est classé comme chômeur ou comme inactif selon la stratégie juridique qu'il choisit pour camoufler son activité clandestine. Toute institution et toute réglementation engendrent la fraude ; du point de vue de l'analyse du chômage, le problème est de mesurer son importance. Les tentatives d'évaluation disponi-

bles sont à la fois imprécises et divergentes ; pour la plupart des pays industrialisés, les fourchettes situent le nombre de travailleurs clandestins au voisinage de 10 % des effectifs de la population active. Sans accorder trop de valeur à ce chiffre, il faut pour le moins noter qu'il introduit une nouvelle marge d'incertitude non négligeable sur la mesure du chômage.

Les controverses et les incertitudes sur la mesure du chômage ne renvoient donc pas principalement à une imperfection des instruments de mesure ou à une volonté politique de trucage. La difficulté principale réside dans l'ampleur des catégories qui échappent à un découpage clair de la population entre emploi, chômage et inactivité. L'ordre de grandeur de cet ensemble de chevauchements est *au moins équivalent* à celui du chômage statistiquement repéré.

La généralisation du salariat avait créé dans un premier temps une coupure de plus en plus nette entre les trois sous-ensembles ; cette tendance culmine dans les années soixante. Avant la crise déjà, mais plus encore avec la crise, se développe un mouvement d'élargissement des intersections. Ce mouvement résulte tout à la fois des modes de gestion de la force de travail par les firmes et des politiques publiques en matière d'emploi. Le volume du chômage à un moment donné ne peut donc être interprété isolément ; il ne prend son sens que si on le situe au sein des mécanismes qui déterminent les formes et les degrés d'utilisation ou de sous-utilisation des capacités de travail.

### **3. Les interdépendances**

La définition usuelle du chômage conduit implicitement à un second type de simplification qui fausse la compréhension du phénomène. Dire qu'il est constitué par l'ensemble des individus qui cherchent un emploi et n'en trouvent pas, c'est ouvrir la voie à une conception du chômage comme écart résiduel. D'un côté, il y aurait des besoins de main-d'œuvre définis par chaque employeur en fonction du niveau de son activité et des conditions techniques de cette activité ; de l'autre, il y aurait

des ressources de main-d'œuvre déterminées par les comportements d'activité au sein de la population, c'est-à-dire par des arbitrages entre travail rémunéré et autres formes d'activité (travail non rémunéré, participation à la vie sociale, loisirs, etc.). Offre et demande seraient donc déterminées par deux catégories d'agents économiques différents obéissant chacune à des objectifs et à des contraintes spécifiques. Le chômage résulterait de l'écart entre nombre d'emplois créés par les uns et nombre d'emplois recherchés par les autres. Il apparaîtrait comme le solde de deux grandeurs indépendantes.

L'analyse moderne du fonctionnement du marché du travail montre qu'il n'en est pas ainsi. Plutôt qu'une démonstration théorique générale, limitons-nous pour l'instant à l'examen de deux illustrations typiques des mécanismes d'interaction entre niveau de l'emploi, du chômage et de l'inactivité.

### *Le cycle de la productivité*

Comment est déterminé le niveau de l'emploi dans les entreprises ? Une première réponse peut être formulée ainsi : à court terme, les techniques de production sont données et déterminent un certain niveau de productivité du travail (production par travailleur) ; dès lors, le niveau de l'emploi, compte tenu de cette productivité, sera fonction du volume de production de l'entreprise. À moyen terme, les techniques de production évoluent et provoquent l'accroissement de la productivité ; l'emploi varie en fonction de l'évolution respective des niveaux et des techniques de production.

Cette réponse est insuffisante : l'analyse détaillée de l'évolution de la productivité montre que celle-ci ne dépend pas seulement de la transformation à moyen terme des techniques de production, mais qu'elle est aussi sensible à court terme aux fluctuations conjoncturelles. En particulier, les phases de récession du niveau de l'activité entraînent généralement une évolution défavorable de la productivité ; au contraire, les phases de reprise coïncident avec un bond en avant. Pour comprendre ces observations, de nombreux auteurs, à la suite d'Arthur Okun, ont proposé une explication de la détermination de l'emploi en deux étapes [Cohen-Skalli et Laskar, 1980] :

— dans un premier temps, le niveau de production prévu permet à l'entreprise de calculer, compte tenu de ses techniques de production, quel serait le niveau d'emploi souhaitable ;

— dans un second temps, l'entreprise, compte tenu du niveau actuel de ses effectifs, se rapproche du niveau souhaité.

Cet ajustement n'est ni immédiat, ni total. Il dépend d'abord d'un calcul de la firme : elle compare les coûts qui résultent pour elle d'excédents ou de pénuries dans ses effectifs à ceux qui résulteraient de licenciements ou d'embauches. Mais la *vitesse de l'ajustement* dépend aussi des conditions qui règnent sur le marché du travail : en période de récession, les salariés lutteront contre les licenciements et retarderont les réductions d'effectifs (d'où un effet négatif sur la productivité du travail) ; en phase de reprise, la firme ne réembauchera vraisemblablement pas tout de suite, soit qu'elle ne soit pas certaine du caractère durable de la reprise, soit qu'elle veuille profiter de la conjoncture pour éliminer des « sureffectifs » antérieurement constitués ou pour intensifier le travail (d'où un effet positif sur la productivité du travail). Ainsi se dessine le cycle de la productivité.

Les décisions d'embauche et de licenciement, de création et de suppression d'emplois ne sont pas le simple résultat d'un calcul technique ; elles dépendent de la stratégie des firmes et des syndicats et de leurs rapports de forces ainsi que de l'attitude de l'État. Ces variables, à leur tour, sont étroitement liées au niveau du chômage : celui-ci pèse à la fois sur la vigueur des luttes de défense de l'emploi menées par les salariés et sur la prudence de l'État et éventuellement des firmes face aux risques de conflits sociaux. De plus, face à des poussées conjoncturelles de chômage, l'État subventionne la création d'emplois « aidés » (voir 3<sup>e</sup> partie, chap. 2) dont le volume, en principe, se réduit en cas de reprise économique. De ce fait, le niveau de l'emploi effectif dépend, dans une certaine mesure, du niveau du chômage. Le chômage n'est pas un simple écart résiduel.

### *La flexion des taux d'activité*

Le même type de conclusion s'impose lorsqu'on examine les rapports entre chômage et inactivité en cas de variation de

l'emploi [Eymard-Duvernay et Salais, 1975]. Le point de départ de l'analyse a été le suivant : les prévisions de main-d'œuvre résultaient traditionnellement de deux calculs séparés : d'une part, celui des ressources de main-d'œuvre à partir des taux d'activité, en fonction d'hypothèses sur les comportements de la population ; d'autre part, celui des besoins de main-d'œuvre, en fonction de prévisions de production et de productivité ; le chômage était obtenu par différence. Or, cette méthode conduisait à d'importantes erreurs de prévision, conséquence typique d'une conception résiduelle du chômage.

Rappelons que le taux d'activité d'une population est le rapport entre le nombre des actifs et l'effectif total de cette population. Les taux d'activité n'influent pas de manière unilatérale sur le chômage, ils sont eux-mêmes sensibles au niveau du chômage : la décision d'un jeune de sortir ou non du système éducatif, d'une mère de famille de chercher ou non à reprendre un emploi, d'un travailleur âgé d'opter ou non pour une cessation anticipée d'activité dépend dans une certaine mesure de la situation du marché du travail : plus fort est le volume du chômage ou des suppressions d'emplois, plus grande est la pression pour un maintien ou un renvoi dans la population inactive ; à l'inverse, plus le niveau du chômage est faible, ou plus fort le nombre des créations d'emplois, et plus grand est l'effet d'attraction vers le marché du travail qui s'exerce sur la population inactive.

Ce premier constat quantitatif peut être complété par une analyse plus fine de la composition des flux de création ou de suppression d'emplois et des catégories de main-d'œuvre qui sont concernées. La différence d'impact entre la création d'emplois industriels et celle d'emplois tertiaires a été mise en évidence : les premiers, majoritairement occupés par des hommes, provoquent une réduction du chômage masculin, les seconds ont surtout un effet d'attraction sur le marché du travail chez des femmes jusqu'alors inactives ; l'effet sur le chômage est faible, parfois même négatif. À l'effet sectoriel se conjugue un effet spatial : le redéploiement de l'appareil industriel français s'est traduit par des destructions massives d'emplois dans des régions de vieille tradition industrielle (nord et est de la France principalement) et par des créations

d'emplois dans des régions jusqu'alors à dominante rurale (Ouest et Sud-Ouest principalement). Ce mouvement peut conduire à la création de chômage aux deux bouts : d'un côté, les licenciements portent sur une main-d'œuvre souvent âgée, peu mobile géographiquement et professionnellement, donc difficilement reclassable ; de l'autre, les créations d'emplois engendrent un effet d'appel sur la population féminine jusqu'alors inactive et un effet d'accélération dans l'abandon des emplois ruraux traditionnels (agriculture, mais aussi artisanat et petit commerce). Au total, l'accroissement des demandes d'emploi l'emporte souvent sur celui des offres.

Nous parvenons donc à la même conclusion : le chômage n'est pas un solde résultant de la détermination séparée du niveau de l'emploi et de celui de la population active. Emploi, chômage et inactivité sont liés entre eux par un réseau d'interdépendances. Il faudra garder ce résultat présent à l'esprit pour interpréter correctement la suite de l'analyse qui ne portera que sur le chômage au sens strict du terme.

## II / Volume et composition

*Le caractère durable et massif du chômage depuis 1973 dans les économies de marché industrialisées risque à tort de faire considérer ce mouvement comme uniforme et homogène. En réalité, l'évolution du chômage s'est réalisée selon des étapes de nature différente et a touché de manière inégale les différentes catégories de population. L'augmentation du nombre des chômeurs ne constitue que la manifestation d'un phénomène complexe : l'intensification et la transformation des flux de passage par le marché du travail.*

### 1. Les périodes

*Trois grandes phases depuis la guerre*

L'évolution du chômage en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a connu trois phases principales.

- La première s'étend jusqu'en 1962. Elle est caractérisée par une quasi-stagnation de la population active et de l'emploi mesurés globalement. Le contexte est celui d'une pénurie de main-d'œuvre ; le chômage est faible et mal mesuré ; il varie selon les fluctuations conjoncturelles de l'activité économique autour de 200 000 personnes.

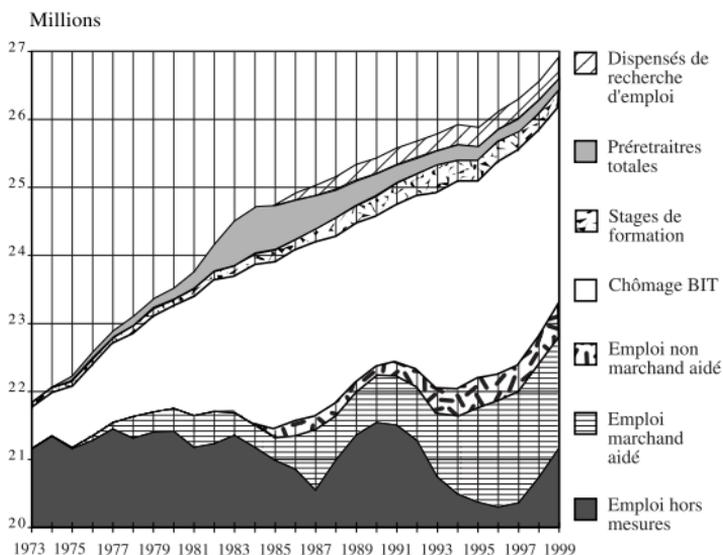
- Après les perturbations causées sur le marché du travail en 1962 et 1963 par la fin de la guerre d'Algérie (rapatriés, réduc-

tion du service militaire), s'ouvre en 1964 une deuxième phase qui s'achève avec l'été 1974 : elle est marquée par une croissance rapide tout à la fois de la population active et de l'emploi. Toutefois, le rythme d'évolution de la première est légèrement plus élevé que celui du second ; on enregistre de ce fait une lente montée du chômage, dont le volume double approximativement en l'espace de dix ans. Ce phénomène est principalement lié à l'ampleur des mutations technologiques et sectorielles qui accompagnent la croissance économique ; une forte mobilité professionnelle, sectorielle et spatiale de la main-d'œuvre est rendue nécessaire. L'adaptation ne se réalise qu'imparfaitement ; elle exige des délais. Au chômage principalement conjoncturel de la première phase s'ajoute un chômage frictionnel : l'ampleur des transformations de la structure des emplois, l'inadéquation entre offre et demande de travail entraînent des passages plus fréquents mais généralement brefs sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs augmente mais aussi les pénuries de main-d'œuvre subies par les entreprises.

Au second semestre de 1974 s'ouvre une troisième phase. Globalement, elle se caractérise par un accroissement massif du volume et de la durée du chômage. En France, selon l'Enquête sur l'emploi, le chômage passe de 447 000 personnes en mars 1974 (PDRE) à un maximum de 2 567 000 en mars 1987 (chômage au sens du BIT). Après quatre années de légère diminution, il reprend sa croissance pour atteindre 3 151 000 en mars 1997 avant de reculer fortement (2,3 millions en mars 2001) mais la croissance reprend dès l'été 2001. Comme le montre le graphique 1, l'écart s'est creusé à partir de 1973 entre d'une part la population active, dont la croissance se poursuivait, et d'autre part l'emploi qui a fluctué mais ne dépasse que de 16 % fin 2003 (24,6 millions) son niveau de 1974 (21,2 millions).

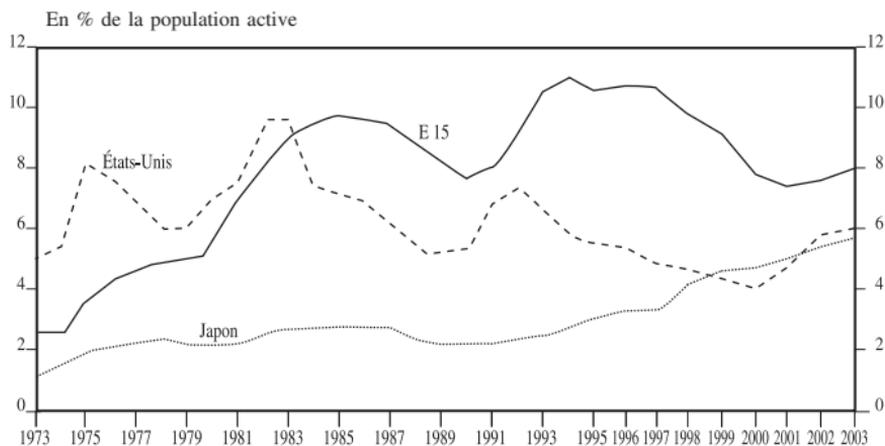
À l'échelle de l'OCDE, les disparités de taux de chômage sont importantes (voir le graphique 2). Rappelons que les différences de méthodes statistiques rendent difficiles des comparaisons internationales de niveau du chômage ; c'est donc l'évolution des taux qui est significative. De ce point de vue, le taux de chômage moyen pour l'ensemble de l'OCDE est passé de 3,3 % en 1973 à 8,6 % en 1983 pour redescendre ensuite et

GRAPHIQUE 1. — EMPLOI, CHÔMAGE  
ET POLITIQUE D'EMPLOI  
(France 1973-2002)



Source : DARES [2003], p. 30.

GRAPHIQUE 2. — ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE  
DANS LA ZONE DE L'OCDE  
(1973-2000)



Légende : E 15 = Union européenne.

Source : OCDE.

atteindre 6,1 % en 1990. Après une nouvelle poussée (8,0 % en 1993), il est revenu à 6,3 % en 2000 pour atteindre 7 % en 2003.

### *Des inflexions cycliques*

Les chiffres donnés montrent que l'on n'observe pas depuis 1974 une période de croissance continue, généralisée et indifférenciée du chômage. Elle est composée de sous-périodes de nature différente dont l'impact sur le chômage doit être précisé ; nous mettrons principalement l'accent sur l'opposition entre phases de récession industrielle et phases de croissance lente. Elle conduit à distinguer une composante permanente et une composante conjoncturelle dans la montée du chômage.

La *composante permanente* naît de la distorsion entre la croissance forte en France de la population active et la faible progression tendancielle de l'emploi global. De ce fait, les catégories qui entrent sur le marché du travail rencontrent d'énormes difficultés pour trouver un emploi ; il s'agit principalement des jeunes sortant du système scolaire et des femmes dont les taux d'activité ont poursuivi le mouvement ascendant qu'ils avaient entamé antérieurement. De plus, l'accroissement du chômage conduit les employeurs à exercer une plus grande sélectivité à l'embauche : face à des candidatures multiples, ils peuvent élever le seuil de leurs exigences. Dès lors, les titulaires de bas niveaux de formation ou de qualification seront victimes de cette évolution.

La *composante conjoncturelle* est associée aux phases de ralentissement ; les principales éclatent en 1974, 1980, 1991 et 2001. Elles sont marquées par des taux de croissance du produit intérieur brut proches de zéro ou négatifs. La chute de la production industrielle et l'ampleur des restructurations industrielles engendrent des suppressions massives d'emplois dans ce secteur. La croissance du chômage est brutale ; elle résulte principalement des pertes d'emploi subies par les travailleurs : licenciements, fins d'emplois précaires. En raison de son origine, le chômage touche principalement les emplois industriels et les hommes en sont plus fortement victimes ; il atteint toutes les catégories d'emplois industriels, y compris les travailleurs qualifiés.

Dans les phases de croissance lente, la composante permanente est dominante ; le chômage évolue de manière inégalitaire. Dans les phases de récession industrielle, la composante conjoncturelle se superpose à la première et son influence l'emporte : le chômage croît rapidement, mais les inégalités se réduisent car les restructurations industrielles frappent des catégories jusqu'alors relativement épargnées (hommes adultes, travailleurs qualifiés).

## 2. Les catégories

### *Le chômage, phénomène inégalitaire*

Le poids du chômage dans les différentes catégories de la population a toujours été inégal. Dans un premier temps, nous partirons d'une vision assez superficielle et descriptive de ces inégalités telles qu'elles sont mesurées par l'inégalité des taux de chômage (tableau III).

L'ampleur des différences entre les taux est évidente :

— le taux de chômage des femmes est largement supérieur à celui des hommes, quelle que soit la tranche d'âge ;

— le taux de chômage des jeunes est plus du double de celui des adultes, quel que soit le sexe ; le niveau du chômage des personnes âgées est difficile à interpréter dans la mesure où une partie importante est éliminée statistiquement par le jeu des cessations anticipées d'activité (préretraites, dispenses de recherche d'emploi...) ;

— les taux de chômage reflètent les hiérarchies professionnelles ; parmi les ouvriers, le taux de chômage des qualifiés est de 7,7 %, celui des non-qualifiés est de 17,9 %.

Ces résultats mettent en évidence la sélectivité du marché du travail, reflet des politiques d'embauche et de licenciement des employeurs. L'abondance de la main-d'œuvre disponible permet aux employeurs d'être exigeants en matière de recrutement ; en sont victimes les catégories marquées par des handicaps professionnels (manque d'expérience ou de qualification) ou des stéréotypes culturels. Symétriquement, en cas de licen-

TABLEAU III. — TAUX DE CHÔMAGE  
(mars 2002)

| <i>Par sexe et tranche d'âge</i> |               | <i>Par groupes socioprofessionnels salariés</i> |                            |      |
|----------------------------------|---------------|---|----------------------------|------|
|                                  | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i>                                   |                            |      |
| 15 à 24 ans                      | 18,2          | 22,8  | Cadres                     | 3,8  |
| 25 à 49 ans                      | 7,3           | 9,6   | Professions intermédiaires | 5,4  |
| 50 ans et plus                   | 5,7           | 7,1   | Employés                   | 10,5 |
| <i>Total</i>                     | <u>7,9</u>    | <u>10,1</u>                                     | Ouvriers                   | 11,4 |

Source : INSEE, Enquête sur l'emploi.

ciement, les entreprises s'efforcent, autant que possible, de conserver la fraction la plus qualifiée de leur force de travail.

### *L'impact des récessions sur les inégalités*

Il semblerait naturel de supposer que chaque récession crée une tendance à l'approfondissement des inégalités face au chômage : les catégories les plus faibles sur le marché du travail seraient les victimes immédiates du renforcement de sa sélectivité. Cependant l'analyse statistique révèle une situation plus complexe ; la sensibilité des taux de chômage relatifs aux conditions globales de l'activité économique relève d'une interprétation difficile.

Si l'on observe en effet les écarts *absolus* entre les taux de chômage, l'accroissement des disparités est important aussi bien entre les hommes et les femmes qu'entre les jeunes et les adultes. Comparons les situations extrêmes : en 1973, le taux de chômage des hommes adultes (25-49 ans) est de 1,0 %, celui des jeunes femmes (15-24 ans) est de 9,1 % ; au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, pour les mêmes catégories, les taux sont respectivement de 7,1 % et 18,2 % ; l'écart absolu est passé de 8,1 à 11,1. Cependant, l'écart *relatif*, c'est-à-dire le rapport entre les deux taux, a diminué : le taux de chômage des jeunes femmes est neuf fois plus élevé en 1973 et deux fois et demie plus élevé en 2003. Le même phénomène apparaît si l'on compare l'ensemble des hommes à l'ensemble des femmes ou l'ensem-

ble des adultes à l'ensemble des jeunes. Au cours de la même période, la position relative des personnes âgées s'est améliorée par rapport aux autres catégories.

Ces résultats trouvent une première explication dans l'analyse, présentée plus haut, des deux composantes de la croissance du chômage : la composante permanente a des effets inégalitaires, la composante conjoncturelle agit brutalement en sens inverse. Il faut de plus tenir compte de l'influence qu'ont exercée sur le chômage (statistiquement mesuré) les mesures spécifiques prises à l'égard des actifs âgés (cessations anticipées d'activité) et à l'égard des jeunes (stages, emplois aidés, etc.).

Une illustration complémentaire de la complexité des inégalités face au chômage est fournie par les comparaisons internationales. Le tableau IV montre qu'il n'existe pas seulement une inégalité des taux de chômage nationaux moyens, mais aussi des disparités propres à chaque pays : en Allemagne, à la différence des quatre autres pays, le taux de chômage des jeunes est à peine supérieur à la moyenne nationale alors qu'en Italie il en est le triple ; au Royaume-Uni, le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes alors qu'il est le double en Espagne. Pour interpréter ces chiffres, il faut tenir compte de ce qui a été dit plus haut quant à l'hétérogénéité des formes d'emploi, de chômage et d'inactivité ainsi qu'aux chevauchements qui s'établissent entre elles.

TABLEAU IV. — TAUX DE CHÔMAGE (2002)

|             | <i>Ensemble</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Moins de 25 ans</i> |
|-------------|-----------------|---------------|---------------|------------------------|
| Allemagne   | 8,8             | 8,7           | 8,3           | 9,7                    |
| Espagne     | 11,3            | 8,0           | 16,4          | 22,2                   |
| France      | 8,7             | 7,8           | 9,9           | 20,0                   |
| Italie      | 9,0             | 7,0           | 12,2          | 27,2                   |
| Royaume-Uni | 5,1             | 5,6           | 4,5           | 12,1                   |

Source : Eurostat, *Eurostatistiques*.

---

---

## Les disparités de chômage par régions, branches et niveaux de formation

Outre les disparités par sexe, tranche d'âge et catégories professionnelles, analysées dans ce chapitre, on observe d'autres modes d'inégalité devant le chômage.

### 1. Disparités spatiales

Le chômage est inégalement réparti sur le territoire. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ces disparités : l'évolution du niveau, de la composition de l'emploi et de la population active dans chaque zone, la direction et l'ampleur des mouvements de mobilité géographique de la population, le degré de dynamisme des marchés du travail locaux (ampleur des flux d'entrée en chômage et de sortie du chômage liés au degré de précarité ou de stabilité des emplois).

En 1974, les taux de chômage régionaux vont de 1,4 à 4,5 % ; en 2002, l'éventail s'est déplacé vers le haut, allant de 6,7 à 13,7 %. Ce mouvement global a été accompagné d'une modification de la position relative des différentes régions. Les régions d'industrialisation ancienne ont été les plus touchées tandis que les régions peu industrialisées, qui avaient les taux de chômage les plus élevés avant la crise, ont subi un accroissement moindre.

Fin 2002, les départements qui ont les plus forts taux de chômage (supérieurs à 11 %) constituent pour

l'essentiel deux zones : un triangle nord qui va des Ardennes à la Seine-Maritime et la façade méditerranéenne, des Pyrénées-Orientales au Var.

(Source : INSEE première, n° 888, mars 2003.)

### 2. Disparités sectorielles

Il n'est pas possible de calculer un taux de chômage par branche puisqu'une partie des chômeurs provient de l'inactivité. Seuls peuvent être affectés à une branche les chômeurs qui ont perdu ou quitté leur emploi. On peut calculer un rapport par branche entre les chômeurs qui proviennent de cette branche et les effectifs totaux de la branche. Le tableau ci-après donne la valeur de ce ratio en mars 2002.

Plusieurs facteurs expliquent ces disparités :

- l'évolution du niveau de l'emploi dans la branche (autres industries) ;

- l'importance des emplois précaires (commerce) ;

- l'importance de l'emploi non salarié (agriculture) ; un revenu médiocre y est préférable au chômage total ;

- l'importance des catégories salariées bénéficiant de garanties statutaires d'emploi (énergie).

RATIO  $\frac{\text{CHÔMEURS PROVENANT DE LA BRANCHE}}{\text{EFFECTIF TOTAL DE LA BRANCHE}}$   
(mars 2002) en %

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| Agriculture, sylviculture, pêche | 6,5  |
| Industrie de l'énergie           | 5,4  |
| Autres industries                | 11,2 |
| Construction                     | 11,0 |
| Commerce et réparation           | 9,1  |
| Éducation, santé, action sociale | 5,6  |
| Autres tertiaires                | 7,6  |
| <i>Total</i>                     | 8,2  |

*Source* : « Enquête sur l'emploi », 2002.

### 3. Disparités selon le niveau de formation

Le taux de chômage est fortement lié au niveau de diplôme comme le

montre le tableau ci-après. Ce constat n'implique pas que les diplômés trouvent des emplois correspondant à leur niveau de formation.

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE DIPLÔME  
(mars 2003) en %

|                     |      |
|---------------------|------|
| Sans diplôme ou CEP | 15,1 |
| BEPC, CAP, BEP      | 9,4  |
| Baccalauréat        | 8,5  |
| Bac + 2             | 6,2  |
| Diplôme supérieur   | 7,3  |

*Source* : « Enquête sur l'emploi », 2003.

Ainsi l'analyse de l'évolution du volume et de la composition du chômage conduit-elle à une appréciation relativement complexe :

— d'une part, les récessions successives, généralisées à l'échelle internationale, ont engendré des poussées de chômage qui ont frappé l'ensemble de la population active, mais les capacités nationales de résorber le chômage dans les phases de reprise ont été très inégales (graphique 2) ;

— d'autre part, confrontées à la montée du chômage, les différentes catégories de la population se sont trouvées en positions différentes ; les spécificités nationales, culturelles, socio-

logiques ou institutionnelles ont été à l'origine de mécanismes nationaux particuliers de sélectivité du marché du travail ; face à un chômage généralisé, l'inégalité est la règle mais ses victimes changent, dans le temps comme dans l'espace.

C'est dire qu'il ne peut être rendu compte du phénomène par la seule mesure statistique, si raffinée soit-elle, du chômage ou des chômages. Derrière le chômage, il y a des chômeurs.

### III / Statuts et destins

*Le chômage se mesure en stocks et en flux ; la situation des chômeurs ne peut se réduire à ce chiffrage. Le risque de tomber en chômage et les chances d'en sortir sont inégaux selon les catégories qui composent la population active ; causes d'entrée, durée et répétitivité déterminent des situations fortement différenciées parmi les chômeurs. Il est possible de les regrouper en sous-populations relativement homogènes et d'esquisser ainsi une typologie des chômages : répétitif, de conversion, d'exclusion. Dans la majorité des cas, cette expérience engendre un traumatisme profond chez ceux qui la subissent : ébranlement psychologique, dégradation des rapports à l'environnement. Même provisoire, le chômage laisse une empreinte irréversible dans la destinée des chômeurs<sup>1</sup>.*

#### **1. Vulnérabilité au chômage et employabilité des chômeurs**

L'analyse précédente a permis de chiffrer le volume et la composition du chômage. Mais elle contient peu d'informations sur la situation des différentes catégories de la population face au risque de chômage et sur l'impact des périodes de chômage dans le déroulement de la vie active des individus.

---

1. Sur l'ensemble du chapitre III, voir Demazière, 1995 et 2003 ; Linhart *et alii*, 2002.

L'approche statistique de cette question supposerait que l'on puisse suivre, ou reconstituer, sur de longues périodes, la biographie d'échantillons représentatifs de la population. Nous ne disposons que d'informations partielles sur ce point ; il faut donc dans un premier temps confronter les informations qui concernent les conditions d'entrée au chômage et de sortie du chômage ; il sera possible ensuite d'esquisser une typologie des chômeurs.

### *Conditions d'entrée en chômage*

La *vulnérabilité* au chômage se définit comme la probabilité d'entrée en chômage, pendant une période donnée, au sein d'une population donnée. Elle s'analyse principalement à partir des causes d'entrée que l'on peut regrouper en trois catégories principales (*cf.* tableau V). Passons rapidement sur les démissions ; elles résultent théoriquement d'une libre décision du salarié à la recherche d'un meilleur emploi (sans oublier les « démissions » provoquées par une pression de l'employeur ou une prime au départ « volontaire »). La dégradation du marché du travail a provoqué une réduction brutale de cette rubrique.

Viennent ensuite les entrées en chômage en provenance de la population inactive ; elles concernent principalement les jeunes (sorties du système scolaire) et les femmes adultes (reprises d'activité). La première modalité a subi durant la décennie 1980 une régression du fait du développement de mesures d'insertion offertes aux jeunes quittant le système scolaire. La seconde modalité est en forte régression pour les femmes ; ce n'est pas la conséquence d'une diminution des taux d'activité féminins mais bien au contraire de leur croissance : les femmes se retirant de moins en moins du marché du travail à l'occasion de mariages ou de naissances, il en résulte mécaniquement une réduction des reprises d'activité.

L'entrée en chômage peut enfin résulter d'une décision de l'employeur. La forme classique en est le licenciement. Le volume des licenciements est sensible aux fluctuations de l'activité économique et spécialement de l'activité industrielle ; de ce fait, les licenciements toucheront plus fortement les hommes. La réduction du poids relatif des licenciements

TABLEAU V. — LES CAUSES D'ENTRÉE EN CHÔMAGE  
(En %, respectivement pour les hommes et pour les femmes)

| <i>Situation antérieure</i> | <i>Origine de la « décision »</i> | <i>Cause</i>   | <i>Sexe</i> | <i>1975</i> | <i>1981</i> | <i>1982</i> | <i>1989</i> | <i>1990</i> | <i>2002</i> |
|-----------------------------|-----------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Actifs occupés              | Employeur                         | Licenciement   | H           | 50,4        | 50,5        | 42,4        | 41,0        | 38,2        | 28,1        |
|                             |                                   |  | F           | 27,9        | 30,2        | 26,1        | 28,7        | 27,2        | 22,9        |
|                             |                                   | Fin d'emploi précaire <sup>1</sup>                     | H           | 4,8         | 14,3        | 22,0        | 29,3        | 34,1        | 43,8        |
|                             |                                   |  | F           | 7,8         | 17,3        | 21,9        | 26,8        | 32,2        | 39,4        |
| Inactifs                    | Individu en chômage               | Démission  | H           | 16,9        | 12,4        | 7,8         | 6,4         | 7,0         | 6,5         |
|                             |                                   |  | F           | 18,5        | 14,0        | 11,0        | 6,5         | 10,3        | 8,3         |
|                             |                                   | Fin d'études (ou de service national)                  | H           | 15,8        | 15,5        | 16,7        | 10,2        | 10,0        | 9,8         |
|                             |                                   |  | F           | 16,0        | 16,9        | 17,8        | 8,9         | 7,4         | 8,0         |
|                             |                                   | Avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé | H           | 6,0         | 5,0         | 5,2         | 3,9         | 4,7         | 4,1         |
|                             |                                   |  | F           | 26,9        | 19,9        | 19,5        | 19,1        | 17,2        | 15,1        |
|                             |                                   | Autres circonstances                                   | H           | 6,0         | 2,4         | 6,0         | 9,2         | 6,0         | 7,7         |
|                             |                                   |  | F           | 2,9         | 1,6         | 3,7         | 10,0        | 5,7         | 6,4         |
|                             |                                   |  |             | 100 100     | 100 100     | 100 100     | 100 100     | 100 100     | 100 100     |

1. De 1978 à 1981 : « fin d'emploi occasionnel » ; depuis 1982, ont été ajoutées : « fin de mission d'intérim » et « fin de contrat à durée déterminée ». La catégorie s'élargit donc d'entrées en chômage jusqu'alors souvent classées en « licenciements » ou « démissions » ; depuis 1990, ont été ajoutées les « fins de stage ». Pour ces rubriques, on ne peut donc comparer les évolutions qu'au sein des sous-périodes 1975-1981, 1982-1989 et 1990-2002. L'année 2003 ouvre une nouvelle série avec l'enquête emploi en continu.

s'explique par de nouveaux modes de gestion de la force de travail par les firmes : le recours croissant aux emplois précaires. Ces formes d'emploi pèsent principalement sur les femmes et sur les jeunes, leur croissance est spectaculaire ; l'élargissement de la définition en 1982 puis en 1990 rend les données non comparables, mais montre, grâce à une mesure plus complète, l'importance qu'a prise ce mécanisme.

Globalement, l'évolution des causes d'entrée en chômage est donc caractérisée par le poids croissant des décisions prises par les employeurs et par le recul des facteurs qui traduisent les comportements d'activité de la population.

### *Sortir du chômage*

L'*employabilité* se définit comme la probabilité, au sein d'une population de chômeurs, de trouver un emploi pendant une période donnée.

L'employabilité est principalement fonction de l'ancienneté dans le chômage : la probabilité de retrouver un emploi diminue rapidement lorsque la durée de chômage s'allonge ; les raisons tiennent d'abord au comportement des demandeurs d'emploi (découragement progressif), ensuite à la dégradation des aptitudes professionnelles et, éventuellement, des attitudes à l'égard du travail en l'absence d'emploi, enfin et surtout aux politiques de recrutement des employeurs qui tendent à interpréter la durée de chômage comme indicateur négatif des aptitudes du travailleur. L'employabilité diminue avec l'âge du chômeur pour des raisons qui tiennent à la fois à l'adaptabilité des demandeurs d'emploi et aux critères de sélection des employeurs. En revanche, il est difficile d'établir une relation simple entre employabilité et qualification professionnelle ; nous reviendrons sur ce point à propos de la typologie des chômeurs).

Les recherches ont surtout mis en évidence la relation entre l'employabilité et le passé professionnel des demandeurs d'emploi, y compris les causes de leur entrée en chômage. Les titulaires d'emplois précaires sont à la fois ceux qui tombent le plus souvent en chômage et ceux qui retrouvent le plus rapidement un emploi, mais cet emploi est souvent un emploi pré-

caire. À l'opposé, ceux qui ont perdu un emploi durable éprouvent plus de difficultés pour sortir du chômage mais, lorsqu'ils y parviennent, ont plus de chance d'obtenir une réinsertion professionnelle stable. Pour reprendre la formulation de Carla Saglietti [1983], « la mobilité est gage d'employabilité mais l'instabilité a un effet récurrent ».

Cette observation met en évidence le danger qu'il y aurait à examiner séparément les causes d'entrée en chômage et les conditions de sortie du chômage. Le marché du travail fonctionne comme une pompe aspirante-refoulante [Salais, 1980]. Au cours de chaque période, il est alimenté par différentes sources : d'une part, le stock des demandes d'emploi non satisfaites au terme de la période précédente, d'autre part, le flux des entrées sur le marché du travail pendant la période (fin du contrat de travail à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, entrée en activité ou reprise d'activité). Au cours de la même période, le marché du travail propose un certain volume de possibilités d'emploi : offres non satisfaites au terme de la période précédente, créations d'emplois nouveaux, remplacements dans des emplois devenus vacants. La rencontre entre ces offres et ces demandes ne résulte pas d'un processus aléatoire ; elle est commandée par les politiques de recrutement des employeurs, plus ou moins infléchies par les orientations de la politique de l'emploi.

Une étude portant sur la période 1970-1996 [L'Horty, 1997] illustre le phénomène croissant de l'*enlissement dans le chômage*. Avant 1975, près de trois personnes sur quatre qui étaient au chômage une année, au moment de l'enquête sur l'emploi, ne l'étaient plus l'année suivante ; depuis 1985, ce pourcentage fluctue autour de 45 %. À l'inverse, plus de 90 % des titulaires d'un emploi le sont toujours l'année suivante et ce pourcentage n'a que faiblement diminué depuis 1970. Aujourd'hui, le risque d'entrée en chômage est sensiblement plus faible en France qu'aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne mais la probabilité d'en sortir est beaucoup plus faible (OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 1995).

## *Typologie des chômeurs*

Dans un contexte de chômage massif, la sélectivité du marché du travail augmente ; elle tend à scinder la population des chômeurs en sous-groupes dont l'employabilité est largement déterminée par leur passé professionnel. Si l'on tente de dépasser une approche morcelée des différents facteurs de différenciation face aux risques de chômage et aux chances d'emploi, on peut dégager un petit nombre de situations typiques dans la population des chômeurs. Trois dynamiques tendent à devenir prédominantes ; nous les qualifierons respectivement de chômage répétitif, chômage de conversion, chômage d'exclusion.

Le *chômage répétitif* touche des personnes qui ont connu de multiples passages par le marché du travail. On y trouve principalement des jeunes récemment sortis du système scolaire et des femmes qui cherchent, après une interruption longue, à reprendre une activité professionnelle. Cette catégorie se caractérise par un pourcentage élevé de travailleurs peu qualifiés et d'anciens titulaires d'emplois précaires. Leur niveau de salaire médiocre et leur instabilité dans l'emploi déterminent des taux faibles ou nuls d'indemnisation du chômage. Pour toutes ces raisons, ils devront se montrer peu exigeants et, par là même, auront des durées de chômage relativement brèves mais des réinsertions à nouveau précaires. D'où une succession rapide d'emplois occasionnels et de périodes de chômage courtes, parfois entrecoupées de périodes de formation ou de stages en entreprise généralement peu qualifiants.

Le *chômage de conversion* frappe principalement des travailleurs qui, jusqu'alors titulaires d'un emploi stable, sont victimes d'un licenciement économique. On trouve dans cette catégorie un pourcentage relativement élevé d'hommes (les licenciements économiques proviennent principalement de l'industrie et du BTP), de travailleurs qualifiés et de travailleurs de tranches d'âge moyennes (de 25 à 50 ans). Leur ancienneté dans l'emploi, leurs conditions de licenciement et leur niveau de salaire antérieur leur garantissent, au moins initialement, une indemnisation relativement favorable. Pour toutes ces raisons, ils cherchent d'abord un emploi correspondant à leur niveau de qualification et à leur objectif de stabilité. Leur durée de

chômage est donc plus longue mais ce sont eux qui ont la plus forte probabilité de parvenir à une réinsertion satisfaisante. Celle-ci sera parfois assurée par une formation qualifiante de reconversion professionnelle. En cas d'échec, ils rejoindront le premier ou le troisième groupe.

La comparaison de la première et de la deuxième catégorie de chômeurs conduit à mettre en question le choix de la durée du chômage comme seul indicateur de la gravité de la situation de chômage. Si l'on compare, pour une période suffisamment longue, la durée cumulée des périodes de chômage, on constate alors des durées totales de chômage beaucoup moins inégalement distribuées que les durées de chaque passage par le chômage : les passages courts sont plus souvent répétitifs que les passages longs. Or chaque passage par le chômage constitue un risque de déqualification ou, plus largement, de dégradation du statut professionnel. Il n'est donc pas possible d'accepter la thèse courante selon laquelle le chômage n'aurait un coût social qu'au-delà d'une certaine durée tandis que le chômage de courte durée ne serait que la manifestation de l'existence d'un marché du travail actif dans une économie en mutation permanente.

Le *chômage d'exclusion* constitue une troisième catégorie dont le développement représente l'une des conséquences les plus inacceptables de la crise économique (voir tableau VI). Il s'agit de travailleurs qui se présentent sur le marché du travail avec des handicaps tels que leur probabilité d'insertion est très faible dans un contexte de sélectivité accrue. Sauf s'ils bénéficiaient de mesures spécifiques, ils semblent condamnés à un chômage de très longue durée qui engendre la dégradation des aptitudes au travail, le découragement et finalement l'abandon de la recherche d'emploi. Parallèlement, leurs droits à l'indemnisation s'amenuisent ou disparaissent. La principale composante de cette population est fournie par les travailleurs dits « âgés », catégorie dont la frontière s'élargit avec l'avancement de l'âge de la retraite et les dispositifs de cessation anticipée d'activité. La crise a provoqué l'extension du chômage de longue durée à des catégories nouvelles. Il touche des jeunes dont le niveau de formation ou les attitudes à l'égard du travail excluent l'insertion professionnelle stable. S'ils refusent le cycle

« emplois précaires-chômage répétitif » ou s'ils n'y ont pas accès, ils entrent dans une dynamique de marginalisation cumulative. Tel est le cas aussi, de plus en plus, de travailleurs adultes victimes de restructurations industrielles dans des bassins d'emploi n'offrant aucune perspective de reconversion.

Cette décomposition entre chômage répétitif, chômage de conversion et chômage d'exclusion n'est ni exhaustive, ni rigoureuse. Il existe des chevauchements et des passages entre ces trois catégories ; certaines situations ne sont pas réductibles à l'une d'entre elles. Cependant, une telle typologie est utile dans la mesure où elle identifie les formes dominantes d'extension du chômage dans la période contemporaine.

TABLEAU VI. — PROPORTION DE PERSONNES EN CHÔMAGE DEPUIS 1 AN OU PLUS <sup>1</sup>

| <i>Tranche d'âge</i> | <i>Sexe</i> | <i>1975</i> | <i>2001</i> |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|
| 15-24 ans            | H           | 8,8         | 13,4        |
|                      | F           | 12,9        | 17,8        |
| 25-49 ans            | H           | 11,3        | 29,7        |
|                      | F           | 20,3        | 32,3        |
| 50 ans et plus       | H           | 29,7        | 53,1        |
|                      | F           | 37,1        | 53,9        |
| <i>Ensemble</i>      |             | <i>16,9</i> | <i>31,7</i> |

1. En pourcentage du chômage total.

Source : INSEE, « Enquête sur l'emploi ».

## 2. Le traumatisme du chômage

Mesurés statistiquement, le risque de tomber au chômage et la probabilité d'en sortir, la durée et la répétitivité des périodes de chômage donnent une image plus précise que les taux de chômage de ce que sont les caractéristiques et les coûts de ce phénomène pour ceux qui en sont les victimes. Elles constituent cependant une information pauvre si l'on veut rendre compte de ce que signifie l'épreuve du chômage pour un

travailleur. Pour aller plus loin, il faut quitter le monde des chiffres et s'appuyer sur les enquêtes sociologiques. Celles-ci présentent toutefois des difficultés majeures : menées sur des échantillons, selon des problématiques et des méthodologies spécifiques, elles fournissent des résultats non comparables ; remplies de faits, de récits, d'expériences, souvent de dénonciations, elles échappent au résumé, plus encore à la synthèse.

Depuis le travail de pionniers mené en 1931 en Autriche auprès des chômeurs de la ville de Marienthal [Lazarsfeld *et al.*, 1981], nous disposons d'une riche documentation d'enquêtes de terrains, de sondages, de témoignages ou de rapports (pour une présentation d'ensemble, voir [Demazière, 1995]). Nous relèverons quelques enseignements majeurs, et parfois contradictoires, de cette masse de travaux.

### *Le « faux » chômeur : un cas rare*

Mentionnons d'abord, puisque c'est un argument souvent utilisé, les cas dans lesquels le chômage ne constitue pas un drame individuel. Il s'agit, en premier lieu, des « faux chômeurs », ceux qui adoptent ce statut parce qu'il leur permet de profiter, plus ou moins frauduleusement, d'un régime de protection sociale. On y rencontre aussi bien des personnes qui ne souhaitent pas travailler, qui devraient donc être considérées comme inactives, que des personnes qui travaillent volontairement « au noir ». Le problème posé est celui du contrôle. Indiquons seulement que, sauf à mettre en place un redoutable système de surveillance de la vie privée ou de dénonciations individuelles, il n'existe qu'une seule procédure efficace d'élimination des faux chômeurs : leur proposer des emplois correspondant à leur situation professionnelle et constater leur refus de les accepter. De ce point de vue, c'est l'insuffisance des offres d'emploi qui rend possible l'existence durable des faux chômeurs : le vrai chômage, lorsqu'il est massif, rend difficile le dépistage de la fraude.

En second lieu, il est avéré que certaines catégories de chômeurs apprécient positivement leur situation. Ces situations existent ; elles ne concernent, toutes les enquêtes le montrent, qu'une faible fraction de la population en chômage. En effet, le

temps de chômage ne peut être perçu comme temps de libération que s'il est de courte durée, s'il est correctement indemnisé et s'il s'accompagne d'une forte probabilité de retrouver un emploi lorsqu'on le souhaite. De telles conditions sont de plus en plus rarement réunies.

### *Pour l'écrasante majorité : un traumatisme*

Il faut donc mettre l'accent sur la situation du plus grand nombre, celle où le chômage est vécu comme un *traumatisme profond* touchant l'ensemble des aspects de la vie individuelle, familiale et sociale.

Le chômage est d'abord la *perte d'un statut*. Nous vivons dans des sociétés où l'exercice d'un travail rémunéré constitue la forme principale de reconnaissance d'une utilité et même d'une existence sociale. Le travail s'accompagne d'un processus d'appropriation psychologique des moyens de travail et du lieu de travail ; le licenciement est perçu comme une exclusion arbitraire d'un processus productif dont le travailleur a assuré le développement. Alors que toute l'idéologie, y compris patronale, met l'accent sur le rôle déterminant des travailleurs dans l'efficacité de l'activité économique, ceux-ci prennent brutalement conscience de leur situation de totale dépendance : ils peuvent être rejetés sans que la qualité de leur travail soit mise en cause et sans que leur contribution à la prospérité passée de l'entreprise soit prise en considération. Le chômage est donc vécu comme processus de dévalorisation ; le choc sera d'autant plus rude que l'investissement dans le travail était plus grand et l'ancienneté dans l'entreprise plus élevée.

Le travail salarié est aussi à la base de la *structuration du temps*, aussi bien du temps de travail que du temps hors travail. Le chômage n'est pas vécu comme temps libre mais comme temps vide ; l'expérience du désœuvrement est génératrice d'ennui, d'angoisse et de culpabilisation ; elle provoque une incapacité à profiter du temps disponible et, notamment, à développer des activités de substitution. La dégradation des aptitudes et des comportements est tout à la fois perçue comme menace et subie comme irréversible.

La répercussion négative sur les *rappports familiaux* est

immédiate. Certes, il ne faut pas systématiser à l'excès : l'épreuve du chômage peut être l'occasion d'un renforcement des solidarités et d'une intensification des relations au sein du groupe familial. Témoignages et enquêtes montrent que c'est l'exception. S'il touche l'homme « chef de famille », le chômage met en cause, surtout si la femme a un emploi, les stéréotypes définissant les rôles dans le ménage ; il déclenche des comportements régressifs et conflictuels aggravés par les sentiments d'angoisse et de culpabilisation signalés plus haut. S'il touche la femme, il la soumet fréquemment à une pression de l'environnement en faveur d'un retour au statut de « femme au foyer » contre laquelle elle doit se battre. Le comportement des enfants est affecté par la rupture de l'équilibre familial et par le climat d'insécurité qui en résulte.

Au-delà du cercle familial, l'ensemble des *relations sociales* est perturbé par le chômage. D'abord, parce que beaucoup de ces relations s'étaient construites à partir du travail et qu'elles vont s'étioler rapidement, sauf lorsque des luttes sociales prolongées et l'expérience de la solidarité compensent le processus d'exclusion ; ces situations sont malheureusement peu nombreuses et résistent souvent mal à la durée. Conscients de leur dévalorisation, de la suspicion qui, plus ou moins ouvertement, les entoure, les chômeurs auront tendance à rompre volontairement les relations sociales qui risquent d'être marquées par l'indifférence, la commisération, le mépris ou la crainte d'une demande d'aide. La rupture s'observe non seulement dans les rapports interindividuels mais plus encore dans toutes les formes de participation à la vie sociale, qu'il s'agisse du militantisme politique ou syndical ou de la participation à la vie associative. Là encore, il serait faux de systématiser, mais l'extrême difficulté à laquelle se heurte l'organisation des chômeurs, dans ou hors les organisations syndicales, constitue une démonstration significative.

Nous n'avons pas insisté, tant le fait est évident, sur les *difficultés financières* auxquelles se heurtent les chômeurs [Daniel, Tuchsirer, 1999]. L'allongement des durées de chômage et les restrictions apportées aux régimes d'indemnisation font se multiplier des situations qui débouchent sur l'extrême pauvreté. En mars 2001, sur 16,2 millions de ménages compor-

tant au moins un actif, 2,1 millions, soit 13 %, comptent au moins un chômeur. D'après l'enquête « Revenus fiscaux » de 1997, la probabilité d'être pauvre pour un ménage concerné par le chômage est 3,5 fois plus importante que pour un ménage non concerné par le chômage (et dont la personne de référence est en âge de travailler). Les répercussions sur la santé sont tout aussi évidentes ; elles résultent moins de l'effet direct d'une dégradation des conditions matérielles d'existence que de la rupture d'un équilibre psychique dont la traduction physiologique est multiforme (dégradation de la santé mentale, affaiblissement des résistances aux agressions, perte de sommeil, tabagisme et alcoolisme, etc.).

Ce bref panorama est schématique. Les enquêtes montrent l'extrême disparité des situations concrètes. Elles permettent aussi d'identifier des facteurs de différenciation. Le principal est vraisemblablement l'héritage professionnel et culturel de l'individu ; il commande la capacité et le mode de réponse au traumatisme initial, la nature des défenses et des projets alternatifs qui sont élaborés. De ce point de vue, le chômage est amplificateur des inégalités : le chômeur résiste d'autant mieux, en règle générale, qu'il a un niveau de formation et de qualification plus élevé, qu'il dispose d'un tissu de relations familiales et sociales dense, qu'il peut mettre en œuvre des mécanismes de solidarité. Mais à l'inverse, le traumatisme sera d'autant plus fort que la situation antérieure était jugée stable ; des jeunes à la recherche d'une insertion professionnelle seront moins marqués, tout au moins initialement, que des adultes ayant derrière eux une longue vie professionnelle. Enfin, le degré de conscience et de militantisme social modère la capacité d'analyse et d'action : le clivage est profond entre ceux qui évaluent le chômage comme le produit d'un échec personnel ou d'une fatalité aveugle (attitudes de culpabilisation ou de passivité sans espoir) et ceux qui y voient l'expression de la logique d'un système économique et qui poursuivent la lutte pour le transformer.

Il ne faut toutefois pas surévaluer ces différences. Tous sont frappés par les processus psychologiques et sociaux que nous avons décrits. Lorsque la durée de chômage se prolonge, ou

---

---

## Combien touche un chômeur

Il est difficile de répondre à cette question simple : il existe différents types d'allocations ; les taux d'indemnisation varient selon la situation avant l'entrée en chômage et selon la durée du chômage, parfois selon l'âge du chômeur ou sa situation de famille ; les durées d'indemnisation sont tantôt rigides, tantôt soumises à des décisions non automatiques de prolongation ; enfin les règles d'indemnisation sont fréquemment modifiées avec certaines possibilités de conservation des droits acquis. À une date donnée, les chômeurs indemnisés se ventilent donc dans de multiples catégories.

Pour éviter l'arbitraire, on peut adopter deux types de méthodes.

**La méthode des moyennes** s'appuie sur le calcul du taux moyen d'indemnisation, rapport entre le montant global des indemnités et le nombre total de personnes indemnisées. Ce taux moyen d'indemnisation des chômeurs peut être comparé au salaire moyen pour déterminer ce que l'on appelle le *taux de compensation* moyen de la perte salariale.

**La méthode des cas types** étudie la situation de chômeurs dont on définit *a priori* les caractéristiques person-

nelles. Elle permet d'illustrer concrètement toute une gamme de situations possibles face au chômage. Elle a l'inconvénient de ne pas permettre de mesurer la représentativité des cas étudiés.

Voici à titre d'exemple, quelques situations typiques au début de 2004 :

— un chômeur de moins de 50 ans ayant cotisé au moins quatorze mois pendant les vingt-quatre mois précédant la perte de son emploi et qui avait un salaire de 3 000 € touche pendant vingt-trois mois 57,4 % de son ancien salaire, soit environ 1 722 € ;

— un chômeur à faible salaire antérieur pour un emploi à plein temps perçoit une allocation minimale de 24,76 € par jour, soit environ 745 € par mois ;

— un chômeur qui a travaillé six mois au cours des vingt-deux derniers mois n'est indemnisé que pendant sept mois (aux mêmes taux) ;

— un chômeur de longue durée qui a épuisé ses droits à l'assurance touche, sous condition d'un plafond de ressources, 412,8 € par mois, montant proche du RMI pour une personne seule (417,88 €).

Les disparités sont donc considérables tant pour le niveau que pour la durée de l'indemnisation.

---

---

lorsque les passages par le chômage se multiplient, les capacités, subjectives et objectives, de résistance se dégradent. Les processus irréversibles qui en résultent ne peuvent être interrompus que par une réinsertion professionnelle stable ; mais ils laisseront leur empreinte.

## *DEUXIÈME PARTIE*

### *L'AFFRONTLEMENT DES THÉORIES*

---

La montée du chômage depuis 1973 a provoqué un renouveau des controverses théoriques consacrées aux « causes » du chômage. La tentation en ce domaine est toujours de rechercher des explications simples et en particulier de mettre l'accent sur des déterminismes présentés comme exogènes ou extra-économiques. Sont évoqués alors les répercussions du « baby-boom » d'après-guerre, l'entrée des femmes sur le marché du travail, la présence des travailleurs immigrés, l'accroissement des « exigences » des demandeurs d'emploi liées à l'amélioration de leur indemnisation ou encore le progrès technique, la concurrence du tiers monde, etc. Dans le premier chapitre, nous examinerons ces visions réductrices ; il s'agit moins de nier l'existence des phénomènes sur lesquels elles s'appuient que de montrer qu'elles ne fournissent aucune explication véritable de la croissance du chômage. Chacune de ces tentatives renvoie finalement à une question fondamentale : quelles mutations intervenues dans le système productif ont provoqué au début des années soixante-dix une rupture dans les mécanismes qui assuraient jusqu'alors un relatif équilibre entre ressources et besoins de main-d'œuvre ? Certes le chômage existait avant 1973 dans les économies capitalistes industrialisées ; il connaissait même dans certains pays, notamment aux États-Unis, des pointes importantes. Mais la politique économique

permettait de résorber ces pointes et empêchait l'existence d'un chômage massif et durable. L'élément nouveau, développé dans la première partie de cet ouvrage, c'est l'apparition d'une telle tendance durable en Europe occidentale [IRES, 2000] ; elle ne peut être réduite ni à un chômage frictionnel ni à un chômage conjoncturel et rien ne permet d'en prévoir aujourd'hui la disparition.

## I / Des éclairages partiels

*Parmi les multiples essais d'identification des facteurs explicatifs du chômage, trois d'entre eux méritent un examen plus approfondi, ne serait-ce qu'en raison de l'importance qui leur est accordée dans les débats politiques ou dans les médias. On peut les résumer ainsi, sous forme caricaturale :*

— *le chômage est dû à l'afflux de nouveaux arrivants sur le marché du travail ou à la présence injustifiée de certaines catégories de population sur ce marché ;*

— *le chômage est dû... aux chômeurs : ce sont la mauvaise volonté, la mauvaise information, l'inaptitude, les exigences excessives, voire la paresse qui expliquent pourquoi certains restent sans emploi ; celui qui veut vraiment travailler finit toujours par trouver un emploi ;*

— *enfin, pour ne pas l'oublier, mentionnons l'instrument d'explication universelle de tout phénomène social : le progrès technique.*

### **1. La croissance des ressources de main-d'œuvre**

#### *Une argumentation statistique*

Le graphique 1 (voir page 28) fait apparaître la croissance du chômage en France à partir de 1973 comme la conséquence d'une divergence entre l'évolution de deux courbes dont les tendances

étaient jusqu'alors approximativement parallèles : la population active poursuit sa croissance alors que le niveau de l'emploi devient tendanciellement stagnant. Un raisonnement purement mécanique peut en être déduit : en l'absence d'une augmentation des ressources de main-d'œuvre, le chômage serait resté stable.

Une analyse plus fine des facteurs de variation de la population active (*cf.* tableau VII) permet l'identification des coupables. Entre 1975 et 1982, la croissance démographique a provoqué l'arrivée d'un million et demi d'actifs supplémentaires tandis que l'augmentation des taux d'activité des femmes (de 25 à 54 ans) fournissait un million d'actives. Le total de ces deux chiffres est supérieur à l'accroissement du chômage et même au nombre total de chômeurs. Le même mouvement se poursuit, à une vitesse moindre, entre 1982 et 1990 puis entre 1990 et 1999. Ainsi deux phénomènes « extra-économiques », l'un d'origine démographique, l'autre d'origine culturelle, seraient suffisants pour « expliquer » le chômage.

Il faut ranger dans la même rubrique les analyses selon lesquelles il n'y a pas de véritable problème du chômage dans un pays où le nombre des chômeurs est inférieur à celui des travailleurs immigrés. Le retour au pays de cette population rétablirait l'équilibre du marché du travail pour les nationaux.

### *Une critique empirique*

Même si l'on accepte, dans un premier temps, une analyse purement « comptable » des évolutions de la population active et du chômage, il apparaît que l'argumentation présentée est peu convaincante.

Dans le cas de la France, la comparaison des périodes 1968-1975 et 1975-1982 montre que c'est l'évolution de l'emploi qui a changé et non celle de la population active (*cf.* graphique 1, page 28 et tableau VII). Les ressources de main-d'œuvre ont crû dans des proportions égales au cours des deux périodes (respectivement + 7,5 % et + 7,3 % en sept ans). L'effet de la croissance démographique s'est accru mais il a été plus que compensé par l'interruption des soldes migratoires positifs ; l'impact des taux d'activité féminine s'est amplifié, mais il était déjà considérable avant la crise. *Comment trouver*

dans un mouvement tendancielle régulier la cause de la rupture de 1973 et le triplement du volume annuel moyen d'accroissement du chômage ? D'ailleurs, entre 1990 et 1999, l'effet de la croissance démographique et des taux d'activité féminins est devenu inférieur à celui observé entre 1968 et 1975 sans que la montée du chômage soit interrompue.

TABLEAU VII. — SOURCES DES VARIATIONS  
DE LA POPULATION ACTIVE  
(variations annuelles moyennes, en milliers)

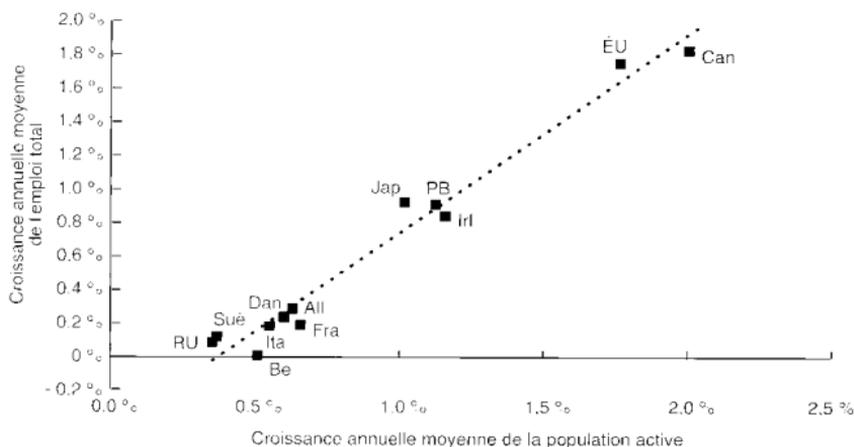
|   | 1968-1975    | 1975-1982    | 1982-1990    | 1990-1999    |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>1. Effet des variations de population à taux d'activité inchangés dont :</b> | <b>+ 237</b> | <b>+ 210</b> | <b>+ 188</b> | <b>+ 127</b> |
| — effet de la croissance démographique  | + 173        | + 204        | + 169        | + 127        |
| — effet du solde migratoire   | + 64         | + 6          | + 19         | 0            |
| <b>2. Effet des variations de taux d'activité dont :</b>                        | <b>-15</b>   | <b>+ 20</b>  | <b>- 6</b>   | <b>+ 6</b>   |
| • <b>hommes</b>   | <b>- 97</b>  | <b>- 93</b>  | <b>- 103</b> | <b>- 54</b>  |
| — moins de 25 ans   | - 45         | - 24         | - 57         | - 31         |
| — 25 à 54 ans   | + 1          | - 15         | + 8          | - 10         |
| — 55 ans et plus  | - 53         | - 54         | - 54         | - 13         |
| • <b>femmes</b>   | <b>+ 82</b>  | <b>+ 113</b> | <b>+ 97</b>  | <b>+ 60</b>  |
| — moins de 25 ans   | - 17         | - 13         | - 39         | - 32         |
| — 25 à 54 ans   | + 126        | + 145        | + 151        | + 90         |
| — 55 ans et plus  | - 27         | - 19         | - 15         | + 2          |
| <b>1 + 2. Variation totale de la population active</b>                          | <b>+ 222</b> | <b>+ 230</b> | <b>+ 182</b> | <b>+ 133</b> |
| <b>Variation du chômage</b>   | <b>+ 56</b>  | <b>+ 178</b> | <b>+ 82</b>  | <b>+ 69</b>  |

Source : recensements de la population.

Ce premier constat est renforcé par la comparaison internationale, toujours à un niveau descriptif. Le graphique 3 met en relation, pour les principaux pays de l'OCDE, la croissance relative de la population active et de l'emploi. En longue période (1973-1996), on observe une remarquable corrélation entre les deux grandeurs. Les États-Unis et le Japon, qui ont

aujourd'hui des taux de chômage sensiblement inférieurs à celui de la France, ont connu une croissance nettement plus rapide de leur population active.

GRAPHIQUE 3. — TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION ACTIVE (1973-1996)



Source : OCDE, in DARES, INSEE, DP – Fiches de diagnostic pour la Conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, septembre 1997.

Ces résultats sont incompatibles avec la thèse selon laquelle la croissance du chômage serait une simple conséquence de celle des ressources de main-d'œuvre.

### *Une critique théorique*

Plus fondamentalement, cette thèse nous semble démentie par tous les enseignements des analyses modernes du fonctionnement du marché du travail, déjà évoquées dans la première partie de cet ouvrage. Le chômage n'est pas un écart résiduel entre une offre et une demande de main-d'œuvre qui, chacune, évolueraient selon une détermination autonome. La population active n'est pas une donnée commandée uniquement par des variables démographiques ou culturelles ; elle est elle-même fonction de la situation du marché du travail : l'arrivée de la main-d'œuvre immigrée a été commandée par des pénu-

ries sectorielles de main-d'œuvre non qualifiée, l'accroissement du taux d'activité des femmes n'est pas seulement dû à des mutations culturelles mais tout autant à l'effet d'appel exercé par la croissance de l'emploi tertiaire. Symétriquement, la chute des taux d'activité des « moins de 25 ans » et des « plus de 55 ans » est aussi bien une conséquence de l'état du marché du travail que l'expression d'une modification des comportements ou de progrès sociaux (allongement de la scolarisation, avancement de l'âge de la retraite). L'évolution de la population active est le résultat d'un mode et d'un rythme de croissance. La population active est une ressource productive disponible ; on voit mal pourquoi sa croissance pourrait être l'explication de sa sous-utilisation. Le problème est de comprendre pour quelles raisons est apparu, depuis une trentaine d'années, un désajustement durable entre les facteurs, partiellement communs et partiellement distincts, qui codéterminent l'évolution des ressources et des besoins de main-d'œuvre. Une comptabilité rétrospective des sources de variation de la population active ne fournit que des éléments partiels de réponse, la question centrale est celle de leur articulation avec les mécanismes de création et de destruction d'emplois.

## **2. Les caractéristiques et les comportements des chômeurs**

Une deuxième tentative d'explication de la croissance du chômage s'apparente à la précédente dans la mesure où elle met aussi l'accent sur le rôle de l'offre de main-d'œuvre, mais elle s'en distingue en prenant en considération non plus les variations quantitatives de l'offre mais ses aspects qualitatifs : tantôt c'est l'inadaptation des caractéristiques des chômeurs par rapport aux « besoins de l'économie » qui est incriminée, tantôt ce sont les comportements des demandeurs d'emploi dans leurs stratégies de recherche d'emploi qui sont mis en cause.

### *Du chômage d'inadaptation...*

La dynamique des économies industrielles, en période de crise comme en période de croissance, s'accompagne d'une

modification permanente des structures d'emploi : transformations des qualifications sous l'influence des changements techniques, redistributions sectorielles liées au rythme inégal de croissance des branches, redéploiement géographique des activités à l'échelle interrégionale et internationale. De ce fait, deux formes de chômage peuvent apparaître.

D'une part, l'inadéquation des qualifications acquises par rapport aux exigences des postes de travail nouvellement créés expliquerait l'inemployabilité de certaines catégories de main-d'œuvre. La responsabilité repose alors sur le mauvais fonctionnement du système de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue.

D'autre part, la mobilité exige des délais entre deux emplois successifs, délais d'autant plus longs que ces emplois sont plus éloignés (par leur contenu, leur localisation, etc.) et que l'information des demandeurs d'emploi est moins bonne. Il en résulte un chômage frictionnel principalement dû à l'imperfection de l'organisation du marché du travail et aux différents obstacles à la mobilité.

L'existence de ces facteurs d'inadaptation est évidente et elle contribue à expliquer l'allongement des durées de chômage pour certaines catégories de travailleurs, les moins qualifiés ou les moins mobiles. Mais constitue-t-elle un facteur d'accroissement du volume global du chômage ? Pour le prouver, il faudrait montrer que l'inadaptation des demandeurs engendre une réduction du niveau de l'emploi. Une telle démonstration peut s'appuyer sur deux types de raisonnement.

- Le niveau de l'emploi est réduit au niveau microéconomique lorsque des pénuries spécifiques de main-d'œuvre provoquent des goulets d'étranglement dans la production. Le niveau d'activité est inférieur à celui souhaité par les entreprises ; le niveau d'emploi s'en trouve réduit non seulement pour les postes de travail directement touchés par les pénuries de main-d'œuvre, mais aussi pour les postes de travail complémentaires de ces derniers. Un indicateur d'une telle situation est constitué par le nombre des offres d'emploi non satisfaites. On observe incontestablement de telles situations sur le marché du travail, mais il est difficile d'y voir la cause de l'accroissement du chô-

mage depuis vingt-cinq ans. D'abord, parce que le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué. Ensuite, parce que la généralisation du chômage à toutes les catégories professionnelles a rendu les pénuries de main-d'œuvre moins fréquentes que dans la phase de quasi plein emploi, sauf au cours des brèves périodes de reprise conjoncturelle.

- Le raisonnement peut être transposé à l'échelle macroéconomique. L'inadéquation des ressources de main-d'œuvre constitue un handicap pour la productivité et donc la compétitivité des économies nationales ; des pertes de marché en résultent face aux concurrents étrangers ; elles engendrent un effet négatif sur le niveau global d'activité et d'emploi. Ici encore, l'existence de tels mécanismes n'est pas discutable, mais ils apportent peu à la compréhension des évolutions enregistrées depuis la crise. L'Allemagne et la Suède étaient citées en exemple, dans les années quatre-vingt, pour la qualité de leur système de formation et sa capacité d'adaptation à l'évolution des emplois. Cela ne les a pas empêchées d'atteindre des taux de chômage record au cours des années quatre-vingt-dix. À l'opposé, les États-Unis, où les critiques sont vives à l'égard du système de formation, ont fait considérablement reculer le niveau de leur chômage. En comparaison internationale, il n'y a aucune corrélation globale, ni dans le temps, ni dans l'espace, entre niveau de formation de la force de travail et niveau de chômage. Il ne s'agit en rien de sous-estimer l'importance de l'effort de formation pour la performance économique mais de refuser la thèse d'une liaison causale avec le niveau du chômage.

### *... au chômage volontaire*

Une interprétation plus générale et plus ambitieuse du chômage contemporain est née, chez certains théoriciens néolibéraux, de l'abandon de l'hypothèse d'information parfaite sur le marché du travail [Perrot, 1992]. Il en résulte une interprétation du chômage comme conséquence des stratégies individuelles de recherche d'emploi (théorie dite du « chômage de prospection », ou *job search*). Elle peut se résumer ainsi : dans un mar-

ché du travail concret, celui qui cherche un emploi ou un meilleur emploi ne dispose que d'une information partielle sur l'ensemble des postes de travail disponibles et accessibles pour lui à un moment donné. L'amélioration de l'information est un moyen pour trouver un emploi plus satisfaisant. Cette recherche d'information exige du temps ; il peut donc être rationnel de prolonger la période de chômage ou même de devenir chômeur si cela permet de déceler les occasions d'emploi les plus avantageuses. Le chômage serait le résultat d'un choix individuel rationnel ; le demandeur d'emploi compare (et égalise à la marge) d'une part le coût de la recherche (perte de revenu liée au chômage, coûts d'acquisition de l'information, coûts de mobilité...) et d'autre part le bénéfice actualisé prévisible (supplément de revenu résultant de l'obtention d'un meilleur emploi grâce à la recherche réalisée).

Sur cette base, il est possible d'identifier les facteurs qui influent sur le niveau du chômage volontaire :

— le chômage est d'autant plus important que sont élevées l'hétérogénéité des emplois et la dispersion des taux de salaires dans chaque catégorie d'emplois ; en effet, dans de telles conditions, l'allongement du temps de recherche est particulièrement productif ;

— le chômage est d'autant plus important que sont abondants les mouvements d'entrée de nouveaux actifs (les jeunes notamment) sur le marché du travail ; en effet, ils sont plus mal informés que ceux qui ont déjà une expérience du marché et leur temps de recherche sera plus long ;

— la durée de chômage est d'autant plus longue que le niveau d'activité économique est plus élevé ; en effet, les chômeurs ont alors des estimations optimistes sur leurs possibilités d'obtenir des emplois ; au contraire, en période de récession, ils réduiront plus vite leurs prétentions (il y aurait donc corrélation négative entre taux global de chômage et durée moyenne du chômage) ;

— la durée du chômage est d'autant plus longue que l'indemnisation des chômeurs est plus favorable ; en effet, le coût de la recherche s'en trouve réduit.

Notons qu'un raisonnement parallèle s'applique au comportement des employeurs : ils peuvent, par exemple, maintenir un

emploi transitoirement vacant dans l'espoir de trouver un meilleur candidat par une recherche prolongée. Ainsi peuvent coexister demandes et offres d'emploi non satisfaites.

Il est difficile de discuter le modèle de la recherche d'emploi sans faire référence à tout le contexte théorique dont il est issu [Perrot, 1992]. Aussi nous bornerons-nous ici à montrer combien ces hypothèses semblent incompatibles avec les caractéristiques du chômage contemporain :

— pour que les stratégies de recherche d'emploi expliquent la croissance du chômage, il faudrait qu'elles provoquent un accroissement du volume de postes de travail restés vacants contre la volonté de l'employeur ; si tel n'est pas le cas, celui qui prolonge sa recherche a simplement laissé à un autre l'emploi qu'il a refusé ; or, comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre des offres non satisfaites diminue avec l'augmentation du chômage ;

— toutes les études montrent que plus la durée du chômage augmente, plus faible est la probabilité de trouver un emploi et plus grande la nécessité pour un demandeur de réduire ses exigences quant à l'emploi ; symétriquement, la durée du chômage du demandeur est, aux yeux de l'employeur, un élément négatif parmi les critères d'embauche (elle est interprétée par lui comme un indicateur de faible employabilité) ; la possibilité d'obtenir un meilleur emploi est plus grande si on mène la recherche en étant salarié plutôt qu'en situation de chômage ;

— parmi les causes d'entrée en chômage, la part des démissions volontaires a diminué sensiblement ; or ce sont ces situations qui illustrent typiquement la théorie de la recherche d'emploi ;

— l'augmentation du volume du chômage engendre un allongement et non une diminution des durées de chômage ; la réduction dans plusieurs pays depuis quelques années des durées et niveaux d'indemnisation n'a pas ralenti cette corrélation.

Il n'est pas question de nier certains faits : l'imperfection de l'information ralentit les mises en contact entre offreurs et demandeurs d'emploi, des demandeurs refusent certains emplois dans l'espoir de trouver mieux plus tard, des chômeurs utilisent les règles de l'indemnisation pour en prolonger

la durée. Plus largement, il n'est pas douteux que les chômeurs s'efforcent, plus ou moins consciemment, de définir une stratégie de la recherche d'emploi ; mais il est clair que dans la logique même de la *job search*, un chômage massif provoque chez les individus « rationnels » une réduction de la durée du chômage volontaire. L'allongement des durées effectives étant constaté partout, il faut leur chercher une autre explication.

### 3. Le progrès technique

#### *Un débat séculaire*

Les conséquences du progrès technique sur l'emploi et le chômage constituent depuis la révolution industrielle un thème classique de controverse. Il faut distinguer entre les débats qui portent sur les effets transitoires de l'introduction d'une technique nouvelle et ceux qui portent sur l'impact durable du progrès des technologies.

Dans le premier domaine, nous disposons d'une masse d'études monographiques dont les conclusions sont convergentes : le progrès technique est facteur d'accélération des mutations qui touchent aussi bien la composition qualitative des collectifs de travail (transformation de la division technique du travail, de l'organisation du travail et des qualifications) que la distribution sectorielle de l'emploi (naissance, essor et déclin des activités au rythme des innovations). Dès lors que l'adaptation des travailleurs à ces évolutions, souvent brutales, n'est ni parfaite ni immédiate, il en résulte un chômage transitoire d'inadaptation, soit parce que les qualifications professionnelles acquises ne correspondent plus aux nouveaux postes de travail, soit parce que la mobilité des travailleurs exige des délais. Nous retrouvons là l'un des aspects traités au point précédent. Dans cette optique, le progrès technique constitue une source non négligeable de chômage frictionnel ; son volume peut être réduit par une politique active du marché du travail (formation professionnelle, aide à la mobilité, etc.), mais le flux continu d'innovations technologiques réalimente constamment le processus.

Peut-on y trouver une explication de la croissance contemporaine du chômage ? La réponse est vraisemblablement négative. Nous ne disposons pas d'instrument de mesure rigoureux du rythme d'introduction de techniques nouvelles, mais deux indicateurs indirects sont utilisables : d'une part, le taux de croissance de la productivité apparente du travail, qui est, en partie, déterminé par le progrès technique ; d'autre part, le taux de l'investissement productif, qui constitue souvent le vecteur nécessaire pour l'introduction de nouvelles technologies. Or, ces deux taux ont enregistré une chute sensible depuis 1973. Quelles que soient les transformations spectaculaires observées dans certaines branches, il n'existe pas de démonstration d'une accélération du rythme global des changements techniques, même si l'on peut supposer que les potentialités sont considérables.

Une seconde interrogation porte sur l'existence d'un effet négatif durable du progrès technique sur l'emploi dans la mesure où il se traduit par une substitution de moyens matériels de production à du travail vivant. Ce débat est traditionnellement abordé selon la problématique dite de la *compensation* [Sauvy, 1980]. Selon cette thèse, les techniques nouvelles auraient un effet négatif direct sur l'emploi là où elles sont mises en œuvre, mais cet effet serait compensé par une croissance indirecte de l'emploi induite par le progrès technique : développement d'activités nouvelles, croissance des branches fournissant les équipements nouveaux, développement en aval des activités utilisatrices des nouveaux produits, etc. Il est intéressant de noter les avatars de cette théorie de la compensation. Sans remonter au XIX<sup>e</sup> siècle, on constate, par exemple, que pendant toute la période de croissance forte les thèses dominantes ont affirmé l'effet positif du progrès technique sur l'emploi tandis que, depuis les années 1970, on voit se multiplier les études officielles qui mettent l'accent sur les réductions massives de besoins de main-d'œuvre résultant de l'introduction de nouvelles techniques (informatique, automatisation, etc.). Ce revirement est curieux et ne peut guère s'expliquer que par la fonction idéologique de telles « démonstrations ». En période de croissance forte, il s'agissait de favoriser la mise en œuvre accélérée des innovations et donc de dissiper les inquié-

tudes des travailleurs et de disqualifier comme « passéistes » ou « conservateurs » les analyses et les comportements qui y faisaient obstacle. En période de chômage massif, il est commode de faire du progrès technique le *deus ex machina* des suppressions d'emploi ; celles-ci sont alors présentées comme la condition inévitable de la modernisation et de la compétitivité ; la défense de l'emploi apparaît à nouveau comme l'expression d'un conservatisme à courte vue.

Une réflexion systématique s'impose donc pour sortir de ces analyses mécanicistes aux conclusions fluctuantes.

### *Le schéma global d'interprétation*

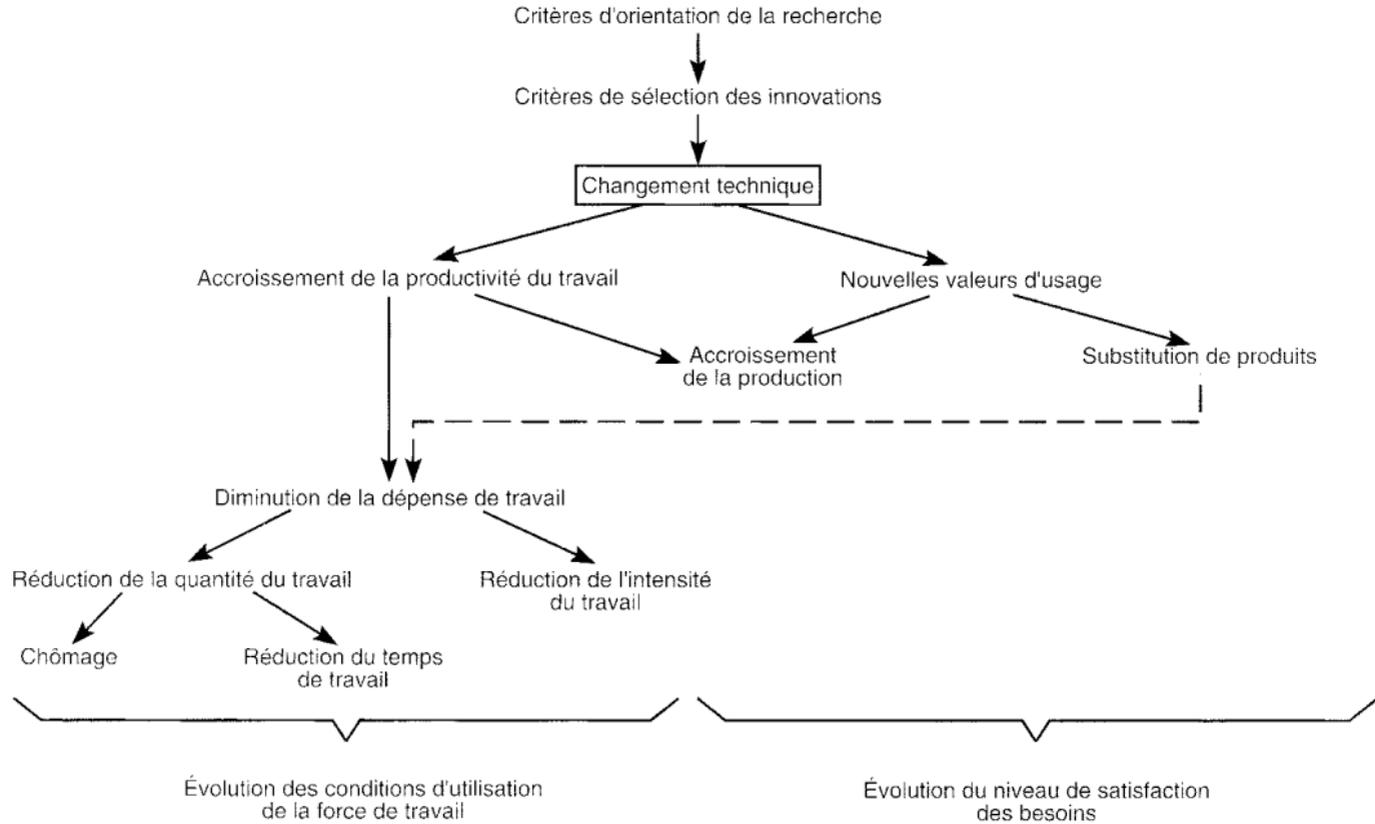
Essayons de reconstituer les enchaînements qui relient le changement technique au chômage. Le graphique 4 en donne une présentation schématique. Rappelons d'abord que le changement technique ne « tombe pas du ciel » ; sa nature et son rythme sont fonction des critères adoptés pour orienter la recherche scientifique et technique, puis des critères de sélection de l'innovation au stade de l'introduction effective du changement technique dans la production. Ces critères peuvent être partiellement soumis à des objectifs liés au travail (éliminer des pénuries de main-d'œuvre, modifier les conditions de travail, etc.). Dès ce niveau, il n'existe pas de déterminisme mais des procédures de choix, implicites ou explicites.

La même observation s'impose lorsqu'on analyse les répercussions du changement technique sur l'activité économique. Un certain nombre d'alternatives se présentent : nous les analyserons successivement pour la commodité de la présentation mais il faut souligner qu'en pratique elles font l'objet de choix combinés et interdépendants.

Le changement technique porte sur les produits et/ou sur les processus de production. Dans le premier cas, il provoque l'apparition de valeurs d'usage nouvelles (biens matériels ou services), dans le second cas, il permet l'élévation de la productivité du travail.

La création de nouvelles valeurs d'usage provoque soit l'apparition d'activités entièrement nouvelles, donc l'accroissement de la production, soit la substitution de produits nouveaux

GRAPHIQUE 4. — PROGRÈS TECHNIQUE ET CHÔMAGE



à des produits anciens. Dans ce second cas, il est vraisemblable, mais non nécessaire, que la quantité de travail contenue dans les produits nouveaux soit plus faible que celle contenue dans les produits anciens. Le poids respectif de ces deux effets, accroissement d'activité ou substitution d'activité, dépend de l'évolution de la demande.

L'amélioration de la productivité du travail, née du changement des techniques de production, ouvre deux possibilités : accroissement de la production avec une dépense de travail inchangée, réduction de la dépense de travail à niveau de production inchangé (ou toute combinaison des deux). La solution dépend ici aussi de l'évolution de la demande.

La diminution de la dépense de travail peut donc résulter d'un accroissement de la productivité, plus rapide que celui de la production, éventuellement amplifié par un effet de substitution sur les produits. La diminution de la dépense de travail nécessaire rend possible une réduction de l'intensité du travail et/ou une réduction de la quantité de travail (mesurée en temps). Dans la mesure où la quantité de travail diminue, cela peut se traduire soit par une réduction du temps de travail sous toutes ses formes (durée hebdomadaire ou annuelle, prolongation de la scolarité, avancement de l'âge de la retraite, etc.), soit par l'accroissement du chômage.

Il existe donc bien une relation entre changement technique et emploi, mais cette relation n'est en rien automatique. Elle est fonction des processus économiques et sociaux qui opèrent dans trois domaines principaux :

- les critères d'orientation de la recherche et de sélection des innovations ;
- le niveau et les modes de satisfaction des besoins ;
- les conditions d'utilisation de la force de travail.

Le changement technique n'est pas, par nature, créateur ou destructeur d'emplois ; il modifie les conditions de détermination du niveau de l'emploi. En résultera-t-il plus de consommation, plus de temps libre, plus de chômage ? La réponse ne réside pas dans le progrès technique mais dans les modes de régulation du système productif.

La recherche de déterminismes partiels se révèle décevante. Certes, elle permet d'identifier des phénomènes d'une réalité indiscutable et dont la relation avec la croissance du chômage peut être concrètement illustrée. Mais la mise en évidence d'interdépendances ne permet d'établir aucune causalité. Surtout, elle ne peut expliquer la cassure observée depuis 1973 dans l'évolution de l'emploi et du chômage.

## II / Le cœur du problème

*Les pays capitalistes industrialisés, pris dans leur ensemble, connaissent en 1973 une rupture qui met en cause l'équilibre économique et social instauré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. À une dynamique de croissance rapide et durable au voisinage du plein emploi succède un état d'instabilité faisant alterner récession et croissance lente. Cette rupture engendre, selon les pays, des effets contrastés sur l'évolution de l'emploi et du chômage. Le problème est donc de proposer une analyse qui rende compte, tout à la fois, des causes d'un changement global du modèle de croissance et de ses conséquences spatiales différenciées sur le chômage.*

### 1. Quelques « faits stylisés » à expliquer

Nous avons souligné, dans la première partie, l'hétérogénéité du phénomène du chômage, l'indétermination et l'instabilité de ses frontières. La complexité s'accroît si l'on se situe dans la longue période (les trente dernières années) et dans une perspective de comparaison internationale avec des méthodes de calcul imparfaitement homogénéisées. Cependant, pour comprendre les causes d'émergence d'un chômage massif et persistant, il faut accepter de raisonner sur des « faits stylisés », c'est-à-dire sur des tendances lourdes ou sur des variations significatives des ordres de grandeur.

## *Une rupture généralisée*

Dans les dix années qui précèdent 1973, les économies de marché développées connaissent un taux de croissance du PIB qui fluctue autour de 5 % et un taux de chômage qui fluctue autour de 3 %. À partir de 1973, la tendance de la croissance se ralentit par étapes et ses fluctuations s'amplifient ; pour la décennie 1990, le taux de croissance moyen du PIB est voisin de 2,5 %. Le taux de chômage suit approximativement le mouvement de la croissance ; au cours des dernières années, il fluctue, toujours pour la moyenne des pays les plus développés, dans une fourchette de 6 % à 8 %. Il y a donc bien eu une rupture globale qui s'est traduite par un quart de siècle de croissance ralentie et fluctuante, avec un taux de chômage moyen qui a plus que doublé.

## *L'absence de corrélations macroéconomiques simples*

Si le taux de chômage est globalement lié au rythme de la croissance dans chaque pays, il est en revanche impossible d'établir des corrélations stables entre le taux de chômage et les principales grandeurs macroéconomiques. Nous l'illustrons sur l'exemple de la décennie 1980. Relativement aux pays européens, où le taux de chômage croît fortement, une évolution favorable s'observe au Japon (taux de chômage régulièrement faible) et aux États-Unis (taux de chômage initialement plus fort qu'en Europe mais rapidement décroissant, voir graphique 2, p. 28). Or les États-Unis ont une croissance de la productivité par tête nettement inférieure à celle de l'Europe alors que celle du Japon est très supérieure (voir tableau VIII) ; la productivité n'est pas la variable explicative des écarts de chômage. Le PIB non plus, puisque sa croissance aux États-Unis est à peine supérieure à celle des trois pays européens où le chômage s'accroît fortement. En revanche, l'Allemagne, qui s'en tire mieux que ses trois voisins en matière de chômage, a des performances relatives médiocres en matière de PIB et de productivité.

Si l'on prend en compte la durée annuelle moyenne du travail, l'hétérogénéité se confirme : son niveau est plus élevé aux

TABLEAU VIII. — PRINCIPALES VARIABLES MACROÉCONOMIQUES  
(Taux de croissance annuel moyen 1980-1990)

|                           | <i>États-Unis</i> | <i>Japon</i> | <i>Allemagne</i> <sup>3</sup> | <i>France</i> | <i>Italie</i> | <i>Grande-Bretagne</i> |
|---------------------------|-------------------|--------------|-------------------------------|---------------|---------------|------------------------|
| PIB                       | 2,7               | 4,0          | 1,3                           | 2,6           | 2,2           | 2,6                    |
| Emploi                    | 1,7               | 1,2          | 0,5                           | 0,3           | 0,4           | 0,7                    |
| Productivité <sup>1</sup> | 1,0               | 2,8          | 0,8                           | 2,3           | 1,8           | 1,9                    |
| PAA <sup>2</sup>          | 0,9               | 0,9          | 0,7                           | 0,9           | 0,7           | 0,4                    |

1. Productivité par tête.

2. PAA : population d'âge actif (15-64 ans).

3. Allemagne de l'Ouest.

Source : OCDE.

États-Unis et au Japon qu'en Europe mais elle diminue au Japon et dans les quatre pays européens alors qu'elle augmente aux États-Unis.

Enfin, paradoxalement, les ressources brutes de main-d'œuvre (population d'âge actif) s'accroissent le plus vite dans les deux pays qui ont les meilleures performances en matière de chômage.

Remarquons que, pour la décennie 1990, ces hiérarchies relatives sont bouleversées. Leur explication exige des analyses complexes (voir [Conseil d'analyse économique, 2000] et [IRES, 2000]). Il n'y a donc pas d'explication macroéconomique simple des niveaux et des évolutions relatifs des taux de chômage.

### *Des typologies instables*

En s'appuyant principalement sur l'expérience de la décennie 1980, l'OCDE [1994] avait proposé des « modèles d'expériences nationales » que nous présentons très schématiquement.

— Les États-Unis ont une forte croissance de l'emploi correspondant à un niveau de croissance moyen pour le PIB mais faible pour la productivité. Il en résulte, malgré la forte augmentation de la population active, une baisse tendancielle d'un chômage fortement fluctuant et une amplification des inégalités de salaires.

— Les pays de la Communauté européenne (dans sa compo-

sition de l'époque) connaissent une croissance moyenne du PIB mais relativement forte de la productivité, d'où une faible création d'emplois et une croissance du chômage par paliers successifs.

— Les pays de l'Association européenne de libre échange (dans sa composition de l'époque, c'est-à-dire pays nordiques, Autriche et Suisse) ont une faible dispersion des salaires et un faible taux de chômage rendu possible par la croissance de l'emploi dans le secteur public.

— Le Japon est créateur d'emplois avec un très faible chômage apparent (sous réserve du sous-emploi masqué) en lien avec une croissance très forte de la productivité mais plus forte encore du PIB.

Cette typologie présente l'intérêt de montrer l'existence de formes nationales différenciées de réaction à la crise ; la globalisation n'engendre pas l'homogénéisation des régulations nationales. Mais aujourd'hui, on mesure la fragilité de ces spécificités nationales. Le Japon est entré dans une phase de croissance lente du PIB, de l'emploi, de la productivité et du chômage. Les pays nordiques, sauf la Norvège, ont rejoint l'Union européenne avec de fortes variations cycliques des taux de chômage. La capacité de création d'emploi des États-Unis a tendanciellement diminué (2,4 % de 1970 à 1980, 1,7 % de 1980 à 1990, 1,4 % de 1990 à 2000 (en moyenne annuelle). Il n'existe donc pas de caractéristiques structurelles nationales stables qui détermineraient de manière irréversible les résultats enregistrés en matière de chômage.

## **2. Une rupture, deux lectures**

Le cœur du problème réside donc dans l'interprétation de la rupture intervenue autour de l'année 1973. Deux lectures opposées en ont été proposées.

### *L'épuisement d'un régime d'accumulation*

Dans l'optique de la théorie de la régulation [Boyer, Saillard, 1995], les économies occidentales connaissent, dans le quart de

siècle postérieur à la Seconde Guerre mondiale, une phase exceptionnelle de leur histoire : un mouvement de croissance rapide de la production résulte de la généralisation d'un modèle de production de masse et de consommation de masse. Ce modèle entraîne des gains élevés de productivité qui assurent tout à la fois la rentabilité des investissements et la possibilité d'une croissance du pouvoir d'achat des salariés. Ainsi le circuit trouve-t-il sa cohérence : la rentabilité des investissements permet la poursuite du processus d'accumulation du capital, la croissance du pouvoir d'achat garantit celle des débouchés pour les investissements nouveaux. Si les taux de croissance de la productivité sont étroitement corrélés aux taux de croissance de la production, ils demeurent d'un niveau légèrement inférieur et, de ce fait, la quantité de travail nécessaire augmente lentement. Un lent mouvement de réduction de la durée du travail amplifie l'évolution en termes de nombre d'emplois. Dans le même temps, les ressources globales de main-d'œuvre évoluent à un rythme voisin.

Un « cercle vertueux » semble donc s'être établi qui unit harmonieusement l'évolution de la production et de la productivité, celle de l'accumulation et de la rentabilité, celle enfin de l'emploi et du pouvoir d'achat. Cette dynamique recèle cependant une contraction interne qui en interdit la prolongation indéfinie. Le maintien d'un taux élevé d'augmentation de la production et de la productivité du travail n'est en effet obtenu qu'au prix d'un coût croissant en termes d'investissement. Le rapport entre la production réalisée et le capital investi pour y parvenir (rapport souvent appelé « productivité apparente du capital ») tend à diminuer dans les principales économies capitalistes. La nécessité d'immobiliser un capital sans cesse plus important pour maintenir la croissance de la production exerce un effet négatif sur le taux de profit (c'est-à-dire le rapport entre profits réalisés et capital investi). Au total, à partir de 1969, un mouvement généralisé de baisse du taux de profit est observable dans les principales économies capitalistes.

Le besoin sans cesse croissant de capitaux et la pression sur les profits conduisent les entreprises à recourir massivement à l'endettement pour financer l'investissement, relayant ainsi un autofinancement devenu insuffisant. Cette évolution accroît

leur fragilité tout en contribuant, en raison de la hausse des taux d'intérêt, à réduire les marges de profit net. L'accélération de l'inflation, nécessaire pour sauvegarder les profits face à la croissance des salaires nominaux, joue un rôle d'amplificateur. Tous les éléments sont réunis pour une rupture de ce pseudo-équilibre de croissance rapide. La crise du système monétaire international à partir de 1971, les politiques conjoncturelles de freinage de l'activité adoptées par la plupart des pays en 1973, le quadruplement du prix du pétrole fin 1973 vont se conjuguer pour déclencher effectivement cette rupture.

La « sortie de crise », du fait des causes structurelles de celle-ci, ne peut résulter que de la mise en place d'un nouveau régime d'accumulation dans des économies fortement internationalisées. Deux modèles polaires sont alors confrontés. Le premier cherche à rétablir les conditions de la performance économique selon une logique de flexibilité productive. Accélération l'introduction de technologies nouvelles, il fait reposer la compétitivité sur la qualité des produits et des services. Cela suppose des collectifs de travail qualifiés, motivés et adaptables ; la stabilité du statut salarial est garantie en contrepartie de l'acceptation de nouvelles formes d'organisation du travail, d'aménagement des temps de travail, d'une mobilité professionnelle associée à une politique de formation. Des accords définissent à moyen terme les conditions de cohérence entre les niveaux respectifs de l'emploi, de la productivité et des salaires. Selon des formes différentes, l'Allemagne, le Japon et la Suède ont cherché, au cours des années quatre-vingt, des solutions de ce type.

Le second modèle, présenté plus en détail ci-après, repose sur la restauration systématique des mécanismes du marché et des critères de rentabilité microéconomique. Il implique une flexibilité maximale des conditions d'emploi et de salaire, génératrice d'une précarisation du rapport salarial. Avec des réussites différentes, les pays anglo-saxons (États-Unis et Royaume-Uni) ont privilégié cette option. Avec la décennie quatre-vingt-dix, elle semble avoir triomphé. Aux yeux des théoriciens de la régulation, le mauvais modèle a chassé le bon. L'emploi et les salaires sont devenus les variables d'ajustement du système.

## *L'accumulation de rigidités néfastes*

Le second modèle, que nous venons d'évoquer, repose sur une lecture différente des origines de la crise ; l'OCDE [1994] en a donné la présentation la plus achevée. Selon cette thèse, aujourd'hui dominante, les économies développées ont accumulé, au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, de multiples formes de rigidité sur les marchés du travail, des produits et des capitaux qui ont progressivement réduit leur efficacité. L'intervention croissante de l'État, la puissance des corps intermédiaires (notamment les organisations syndicales et patronales) ont déformé et figé le système des prix, empêchant ainsi les ajustements qui assurent l'équilibre sur les marchés, provoquant l'allocation inefficace des ressources, multipliant les rentes de situation. Parallèlement, le développement de la protection sociale a alourdi les prélèvements sur le secteur productif et provoqué la « désincitation au travail » et le « piège de la dépendance ».

La solution réside dans des politiques de « réformes structurelles » qui rétablissent pleinement les mécanismes de la concurrence. En ce qui concerne le marché du travail, l'impératif majeur est celui de la flexibilité : flexibilité des salaires, de l'emploi et des temps de travail. Il implique la mise en cause de toutes les formes de réglementation (par l'État ou par la négociation collective), la décentralisation, au niveau de l'entreprise, de la fixation des conditions d'emploi, la réduction de la protection sociale à un filet de sécurité minimal. Dans ces conditions, le libre fonctionnement du marché du travail assurerait l'équilibre de l'offre et de la demande, ne laissant subsister que le chômage volontaire (celui des personnes qui n'acceptent pas de travailler aux conditions fixées par le marché).

Ce débat sur les origines de la crise, et donc du chômage, et sur les options de « sortie de crise » s'est accompagné d'un débat sur les orientations de la politique économique qui est associé à un diagnostic, plus conjoncturel, sur la nature du chômage.

### 3. Chômage « classique » ou chômage « keynésien » ?

Depuis l'éclatement de la crise, un débat se poursuit entre ceux qui situent l'origine du ralentissement de l'activité, du fléchissement de l'emploi et de la croissance du chômage dans l'insuffisance du niveau de la demande globale et ceux qui expliquent les mêmes phénomènes par la chute de la rentabilité du capital.

#### *Un modèle théorique*

Pour saisir la nature de cette controverse, nous nous appuyons sur la formulation proposée par Edmond Malinvaud (Malinvaud [1980], voir aussi : Artus, Muet [1995]), qui utilise la théorie dite de « l'équilibre général à prix fixe » (souvent appelée théorie du déséquilibre). Cette approche repose sur le rejet d'une hypothèse essentielle de la théorie libérale traditionnelle de l'équilibre (dite théorie néoclassique) selon laquelle, au cours de chaque période, l'équilibre entre l'offre et la demande se réalise sur chaque marché (marché des biens et marché du travail) par des variations de prix. Cela revient à supposer que les prix sont suffisamment flexibles pour se fixer à un niveau tel que toute demande rencontre une offre et réciproquement. Il en serait de même sur le marché du travail où toute demande de travail émanant des employeurs rencontrerait une offre de travail émanant de la population active. Ainsi ne peut-il exister que deux formes de chômage : d'une part, un chômage volontaire lorsque des demandeurs d'emploi n'acceptent pas de travailler au taux de salaire qui se fixe sur le marché du travail ; d'autre part, un chômage transitoire résultant des délais d'adaptation de l'offre à la demande, tel que nous l'avons analysé dans le chapitre précédent.

La théorie de l'équilibre de prix fixe adopte une hypothèse opposée, celle de la *rigidité des prix en courte période*. Ces derniers ne s'adaptent pas assez vite pour assurer sur chaque marché l'équilibre de l'offre et de la demande. L'équilibre ne se réalise donc pas par ajustement des prix mais par ajustement des quantités : si l'offre est plus grande que la demande, certaines offres ne trouvent pas preneur et, réciproquement, si la

demande est excédentaire, certaines demandes ne sont pas satisfaites. Cette problématique permet de rendre compte de l'existence d'un *chômage involontaire* ; il apparaît lorsque, pour un taux de salaire donné sur le marché du travail, la quantité de travail offerte est supérieure à la demande de travail émanant des employeurs. La rigidité du taux de salaire interdit un ajustement immédiat ; de ce fait, une partie des travailleurs disposés à accepter le taux de salaire courant ne trouveront pas d'emploi. Au cours d'une même période, les désajustements peuvent être de même sens ou de sens opposé sur le marché du travail et sur le marché des biens. Dans ces conditions, deux types de chômage peuvent apparaître.

- *Le chômage keynésien*<sup>1</sup> résulte de la conjonction d'offres excédentaires sur les deux marchés : des entreprises sont disposées à produire plus mais ne le font pas par suite de l'insuffisance de la demande ; des travailleurs se présentent sur le marché du travail et ne trouvent pas d'emploi. L'insuffisance du niveau de l'activité économique explique l'existence de ce chômage alors que les travailleurs comme les employeurs souhaiteraient atteindre un niveau d'emploi et de production plus élevé.

- *Le chômage classique* naît de l'existence d'excédents de sens opposés sur les deux marchés. Comme dans le cas précédent, les ressources de main-d'œuvre disponibles sont supérieures au niveau de l'emploi mais sur le marché des biens, la situation est inversée : les entreprises offrent des quantités inférieures à la demande. Cette situation peut résulter d'une insuffisance des équipements productifs (contrainte physique) ou du fait qu'un niveau de production plus élevé est jugé non rentable par les entreprises (contrainte de marché). Sur une longue période, la première contrainte s'apparente à la seconde : l'insuffisance des équipements productifs résulte d'un niveau trop faible des investissements dans le passé, ce qui s'explique

---

1. Du nom de John Maynard Keynes, économiste anglais qui a publié en 1936 *La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, expliquant l'existence d'un chômage involontaire par l'insuffisance de la demande globale.

par le fait que des investissements additionnels étaient jugés non rentables par les entreprises. C'est donc l'insuffisance de la rentabilité qui engendre le chômage classique.

Il n'est évidemment pas suffisant de décrire ces déséquilibres possibles en courte période. Le problème principal est de comprendre quelles évolutions ils engendrent. En effet, si l'on étudie une période plus longue, l'ensemble des grandeurs, y compris les prix, varie sous l'influence des pénuries et des excédents enregistrés. Sans prétendre résumer ici une analyse complexe, nous en présenterons les conclusions principales :

— le chômage classique n'est normalement pas une situation susceptible de se perpétuer ; les pénuries sur le marché des biens provoquent de période en période un accroissement des prix qui tend à restaurer des conditions de rentabilité ; toutefois une incertitude majeure apparaît quant à la nature de l'évolution en longue période ; selon Edmond Malinvaud, la plus probable est l'installation d'un chômage keynésien du fait de la pression exercée sur la demande ;

— le chômage keynésien n'engendre aucun mécanisme de rééquilibre automatique ; il peut se reproduire indéfiniment en l'absence d'une politique économique appropriée ; le maintien durable d'un chômage keynésien est générateur d'un chômage classique potentiel qui se manifestera lors de toute amorce de reprise ; en effet, l'insuffisance du niveau de l'investissement crée progressivement une situation dans laquelle il ne sera plus rentable pour les entrepreneurs de répondre à un accroissement de la demande.

Jusqu'ici, nous avons raisonné dans le cadre simplifié d'un modèle global avec un seul marché des biens et un seul marché du travail. Il est naturellement possible d'enrichir l'analyse en distinguant différents secteurs qui se trouvent, au cours de la même période, dans des situations différentes ; des secteurs en position de chômage keynésien peuvent coexister avec d'autres en position de chômage classique. Les évolutions qui en résultent sont plus complexes ; l'une des conséquences mérite d'être soulignée : le chômage sera d'autant plus fort qu'est plus grande la disparité dans la situation relative des différents secteurs.

## *L'enjeu de politique économique*

Les débats théoriques sur la nature du chômage contemporain ne sont pas que raffinements d'experts. Ils sont au centre de l'affrontement entre les deux stratégies de politique économique qui s'opposent depuis l'éclatement de la crise. Selon le diagnostic posé sur la cause principale de la croissance du chômage, les solutions proposées seront divergentes.

Les économistes d'inspiration libérale considèrent que nous sommes fondamentalement en présence d'un chômage « classique ». L'objectif est donc la création d'une dynamique *rentabilité-investissement-emploi* : la restauration de la rentabilité des entreprises doit leur fournir à la fois les moyens financiers et la motivation pour des investissements nouveaux ; la réalisation de ces investissements est la condition de la création non artificielle d'emplois productifs. De telles stratégies ont inspiré les politiques de la plupart des pays capitalistes industrialisés dans les vingt dernières années. Elles se sont heurtées à une difficulté évidente : l'élargissement des marges de profit suppose une pression sur les deux autres composantes du produit national, la masse salariale et les prélèvements publics. Dans ce cas, comment espérer voir les profits se transformer en investissements au moment où la demande globale se trouve comprimée ? Si les investissements se réalisent, ce seront des investissements de productivité, destinés à améliorer la compétitivité face à une demande stagnante, et non des investissements de capacité, destinés à accroître le niveau de production. Ils auront donc un effet destructeur et non créateur d'emplois.

La seule issue à cette contradiction est l'élargissement des parts que le système productif national occupe sur le marché mondial. Les investissements améliorent la compétitivité de l'économie nationale. L'élargissement des débouchés ainsi obtenu permet d'accroître la production et donc l'emploi. Même si ce résultat est atteint, il faut souligner qu'il ne peut l'être qu'aux dépens des économies concurrentes. Si les politiques libérales se généralisent, chaque pays contribuera, par sa politique, à déprimer la demande globale à l'échelle mondiale tout en espérant y accroître sa part de marché. C'est un jeu à somme négative, qui engendre un cycle cumulatif régressif.

À l'opposé, le diagnostic du chômage actuel comme un chômage principalement keynésien conduit à donner la priorité à la relance de l'activité économique grâce à une action sur la demande globale. C'est la dynamique *demande-production-emploi* qui est alors privilégiée. Elle repose sur l'existence simultanée de capacités de production et de forces de travail inemployées ainsi que de besoins non satisfaits. La croissance du niveau de production dans ce contexte pourrait tout à la fois réduire le chômage et accroître la productivité grâce à une utilisation plus forte des ressources productives. Les expériences nationales inspirées de cette logique ont échoué sous la pression de la « contrainte extérieure » : dans les structures actuelles, la relance de la demande a des effets inflationnistes et se heurte à l'existence de secteurs d'activité dont l'offre est inélastique. Maintenir un taux de croissance supérieur à celui des économies nationales concurrentes, c'est engendrer un déficit de la balance commerciale qui appelle inéluctablement le retour à l'austérité.

La seule issue apparaît à l'échelle internationale ; l'harmonisation des politiques nationales de relance, modulées selon la situation initiale des différentes économies, devrait assurer des compensations dans le domaine des échanges commerciaux. Le problème est que la réussite de ces stratégies repose sur l'accord des pays qui, parce qu'ils sont dans une situation favorable du point de vue de l'inflation et de la balance commerciale, accepteraient de sacrifier cet avantage relatif sur l'autel de la relance mondiale. L'expérience montre que ces espoirs sont vains : ces pays sont plus portés à se poser en modèles qu'à renoncer, au profit des autres, à la situation qu'ils ont acquise.

### *Un faux débat ?*

Le débat sur la nature du chômage, chômage classique ou chômage keynésien, a une importance pratique essentielle dans la période contemporaine puisqu'il est lié au choix de l'axe prioritaire de la politique économique. On doit cependant s'interroger sur la validité de ses fondements théoriques,

c'est-à-dire sur la pertinence d'une opposition, en économie de marché, entre logique de profit et logique de la demande.

Rappelons quelques énoncés élémentaires. Toutes les théories économiques admettent, même si leurs vocabulaires sont différents, que le niveau d'activité d'une économie capitaliste est commandé, en longue période, par le mécanisme d'accumulation et de mise en valeur du capital. Dans la théorie néoclassique, qui constitue la référence des économistes libéraux, la décision d'investissement repose sur le calcul de son rendement pendant la durée d'utilisation. Ce rendement est mesuré par une comparaison des coûts de production et de recettes escomptées. Ces dernières, à leur tour, sont fonction de prévisions sur la demande solvable future. La demande prévue au même titre que les coûts de production est donc un déterminant essentiel de la rentabilité. À l'échelle macroéconomique, les salaires et les dépenses publiques interviennent aussi bien comme composantes de la demande que comme composantes du coût. Opposer insuffisance des profits et insuffisance de la demande n'a donc pas de sens. Une entreprise à laquelle on garantirait des taux de salaires et de prélèvements publics très faibles n'investirait pas pour autant si elle n'avait pas la conviction raisonnée que les productions permises par l'investissement rencontreraient une demande solvable suffisante pour assurer la rentabilité de l'opération.

Dans la problématique keynésienne, l'insuffisance de la demande globale, en l'absence d'intervention publique, s'explique par l'insuffisance du niveau de l'investissement, lui-même commandé par les prévisions de rentabilité nette que font les entrepreneurs (comparaison de l'efficacité marginale du capital et du taux d'intérêt). Le niveau de la demande, en courte période, est donc en dernier ressort déterminé par la rentabilité anticipée en moyenne ou longue période. Une relance de la demande, impulsée par exemple par l'accroissement des salaires ou des dépenses publiques, n'aura d'effet durable sur l'emploi que si elle provoque une reprise des investissements productifs ; cette dernière n'aura lieu que si les entreprises ont des prévisions positives sur la rentabilité future de leurs investissements. Ici encore, demande et profit sont interdépendants.

L'enjeu du débat entre chômage classique et chômage key-

nésien réside donc dans le diagnostic posé sur la conjoncture économique, diagnostic dont découle le choix d'une politique économique. Quel que soit le choix, il vise, à long terme, à rétablir une cohérence entre rentabilité des investissements et demande solvable. Il reste à comprendre pourquoi, depuis un quart de siècle, l'équilibre s'établit avec un taux de chômage très supérieur à celui de la période précédente.

#### 4. Un taux de chômage d'équilibre ?

Les économies développées, prises globalement, semblent incapables de rétablir un équilibre de plein emploi ; en particulier, la majorité des pays d'Europe occidentale sont installés durablement dans une situation de chômage massif qui est aussi apparue récemment au Japon. Ce constat suggère que, indépendamment des fluctuations conjoncturelles, les conditions nouvelles de la régulation engendreraient un certain volume de chômage nécessaire à la réalisation de l'équilibre macroéconomique. Les courants d'inspiration keynésienne et néoclassique proposent deux interprétations de la détermination d'un taux de chômage d'équilibre (voir L'Horty et Raoult [2003] ; Sterdyniak *et al.* [1997] ; Maurice et Taddéi [2003]).

##### *Courbe de Phillips et NAIRU*

La première analyse s'appuie sur l'existence des courbes de Phillips<sup>2</sup> : historiquement, on constate, dans chaque économie nationale, une relation négative entre taux de chômage et taux de croissance des salaires nominaux. L'interprétation de ce phénomène par les économistes keynésiens peut se résumer ainsi : un taux de chômage faible, qui reflète un niveau élevé d'activité économique, met les salariés en position favorable pour obtenir des hausses de salaires (qui se négocient en termes nominaux). Profitant aussi de la bonne conjoncture économique, les employeurs répercutent les hausses de salaire sur

---

2. Du nom de l'économiste qui, le premier, mit en évidence cette relation pour le Royaume-Uni.

leurs prix. Ainsi est déclenché un mouvement d'inflation autoentretenu puisque les salariés réagiront à la baisse de leur salaire réel provoquée par l'augmentation des prix. Le raisonnement est symétrique pour un taux de chômage élevé.

Un système économique doit nécessairement faire un arbitrage entre chômage et inflation. Cet arbitrage définit un taux de salaire non accélérateur d'inflation (NAIRU, c'est-à-dire Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment) ; son niveau est fonction des caractéristiques de chaque économie (degré d'indexation des salaires sur les prix, taux de croissance de la productivité du travail, sensibilité des salaires au taux de chômage).

Une conséquence importante en découle : une politique de relance n'a d'effets positifs durables que si le taux de chômage effectif est supérieur au NAIRU. Dans le cas contraire, elle provoquera l'accélération de l'inflation. Lorsque la priorité est donnée à la lutte contre l'inflation, des taux de chômage élevés peuvent être durablement nécessaires.

### *Modes de fixation des prix et des salaires*

Les nouvelles théories néoclassiques du marché du travail [Perrot, 1992] servent de fondement à une définition différente du chômage d'équilibre. Dans un marché de concurrence monopolistique, la détermination de l'emploi résulte de la confrontation de deux mécanismes :

— la formation des salaires résulte de la négociation collective où le syndicat, en fonction du rapport des forces, essaye de maximiser les salaires perçus par ses membres ;

— la formation des prix est de la seule responsabilité des firmes qui, en fonction de l'état de la demande, essayent de maximiser leurs profits ; la productivité marginale du travail étant supposée décroissante, le niveau d'emploi qu'elles fixent sera d'autant plus faible que le coût salarial est plus élevé.

L'intersection des courbes représentant ces deux processus définit simultanément un taux de salaire réel et un niveau d'emploi (ou un taux de chômage). On retrouve donc le résultat néoclassique traditionnel (le chômage résulte d'un niveau excessif du salaire réel) mais dans un contexte de concurrence

imparfaite qui n'assure pas l'élimination du chômage involontaire. Différentes hypothèses ont été proposées pour expliquer le maintien durable de ces taux de salaires (voir l'encadré ci-après) ; leur conclusion commune est qu'il existe un taux de chômage nécessaire pour équilibrer le conflit de répartition entre employeurs et salariés. La réduction de ce taux de chômage d'équilibre passe principalement par des « politiques structurelles » qui renforcent les mécanismes concurrentiels de détermination des prix et des salaires (voir p. 72).

### *L'effet d'hystérèse*

Quelle que soit l'explication qui en est donnée, le taux de chômage d'équilibre reflète les caractéristiques structurelles d'une économie. Son évolution peut être infléchie par des effets d'hystérèse (ou *hysteresis*). On désigne par là l'impact inéliminable que le comportement d'une économie pendant une période donnée exerce sur son comportement au cours des périodes suivantes. Par exemple, un choc conjoncturel qui provoque une poussée de chômage peut accroître durablement le taux de chômage d'équilibre : dégradation des capacités professionnelles à cause du chômage de longue durée, impact du comportement des *insiders* (voir l'encadré). Ainsi, les trois récessions économiques survenues depuis 1973 auraient-elles pu avoir un effet de cliquet, relevant à chaque fois le niveau du taux de chômage d'équilibre en l'absence d'une politique active visant à en éliminer les conséquences durables.

La notion de taux de chômage d'équilibre peut être utile pour distinguer une composante conjoncturelle et une composante structurelle dans l'explication de la montée du chômage. Il est essentiel de ne pas l'interpréter comme un taux de chômage *inéliminable*. Le taux de chômage d'équilibre reflète les caractéristiques structurelles d'une économie et les choix de politique économique et sociale qu'elle a faits dans le passé. Une autre politique peut se donner pour objectif de transformer ces caractéristiques.

---

## L'explication du chômage « involontaire » dans les nouvelles théories néoclassiques

La persistance du chômage massif dans la majorité des économies de marché pose un problème sérieux à l'analyse néoclassique : comment en rendre compte alors que la concurrence sur tous les marchés s'exerce plus fortement dans les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix que dans les décennies cinquante ou soixante ? Une réponse en termes de chômage volontaire ou de chômage frictionnel est manifestement insuffisante. Depuis une vingtaine d'années, de nouveaux modèles ont été construits pour rendre compte de l'existence durable d'un chômage involontaire en économie de marché.

De manière simplifiée, on peut dire qu'il existe du chômage involontaire si des chômeurs prêts à accepter un taux de salaire inférieur à celui perçu par des travailleurs de même qualification ne parviennent cependant pas à trouver un emploi. La question est de savoir pourquoi des employeurs rationnels ne profitent pas de cette possibilité pour baisser les salaires, ce qui selon la théorie néoclassique provoquerait une hausse du volume de l'emploi.

Deux réponses principales ont été proposées (pour une présentation d'ensemble, voir [Perrot, 1992] ou [Cahuc et Zylberberg, 2004]).

Les théories du *salaire d'efficience* prennent appui sur le fait que l'employeur est souvent incapable de mesurer l'intensité de l'effort de travail de chaque salarié (ou que cette mesure aurait un coût prohibitif). Il peut alors faire l'hypothèse que cette intensité est fonction du taux de

salaire offert. Des salaires plus élevés permettent d'attirer et de fidéliser des travailleurs qui, parce qu'ils se considèrent « bien traités » par l'employeur, seront plus motivés, plus coopératifs, donc plus performants. Profiter du chômage pour réduire leurs salaires entraînerait démotivation, instabilité et conflits. De ce fait, le taux de salaire s'établit à un niveau supérieur à celui qui équilibrerait l'offre et la demande de travail. Le chômage qui en résulte est bien « involontaire » du point de vue des chômeurs ; il n'a pas pour fonction de faire pression sur le taux de salaire des titulaires d'emploi, mais de stimuler leur effort productif (à la fois par la « carotte » du haut salaire et par le « bâton » de la menace de licenciement).

Les théories *insiders-outsiders* [Lindbeck et Snower, 1988] s'appuient sur les coûts de turn-over (coûts de licenciement, de recrutement et d'adaptation au poste de travail). Leur existence engendre une différence entre le gain net que procure à la firme un titulaire d'emploi stable (*insider*) et celui qui résulterait de l'embauche de chômeurs ou du recours à des travailleurs précaires (*outsiders*). Ainsi, dans l'intervalle engendré par cet écart, une firme n'a pas intérêt à recruter un outsider même s'il est disposé à accepter un salaire inférieur à celui des insiders. Ces derniers peuvent par différents moyens, notamment par l'action syndicale, amplifier les coûts de turn-over et maintenir des taux de salaire supérieurs à ceux qui assureraient l'équilibre du marché du travail. Le chômage

qui en résulte est autoentretenu, voire amplifié de manière partiellement irréversible : en situation de récession, les insiders négocient le taux de salaire le plus élevé compatible avec le maintien de leur propre emploi ; en cas de reprise, ils en profiteront pour obtenir des augmentations de salaire plutôt que de favoriser un accroissement de l'emploi.

Sans entrer dans les complexes débats techniques provoqués par les différentes formulations de ces deux approches, retenons leur enseignement central commun : le chômage involontaire est provoqué par l'existence de taux de salaires trop élevés, fixés dans des conditions telles que l'employeur n'a pas intérêt à les baisser pour profiter de l'existence de chômeurs disponibles.

Deux questions se posent :

— celle de la pertinence *macroéconomique* de modèles dont le fondement est purement microéconomique : dans quelle mesure une baisse généralisée des salaires aurait-elle un effet positif sur le niveau global de l'emploi compte tenu de l'effet dépressif initial exercé sur la demande solvable ? Cela nous renvoie aux débats sur chômage classique et chômage keynésien ;

— celle de la pertinence *historique* : quelles sont les transformations intervenues dans ces mécanismes entre la décennie soixante et la décennie quatre-vingt qui permettraient d'y voir l'*origine* d'un chômage massif ? Aucun élément de preuve n'a été fourni en ce domaine ; à l'opposé, c'est une tendance à la flexibilisation des salaires et à la précarisation de l'emploi qui est observable.

---

## 5. Une critique de l'économisme

L'observation des disparités nationales dans le niveau et l'évolution du chômage conduit Philippe d'Iribane [1990] à mettre en cause, à juste titre, les schémas d'explication qui ne reposeraient que sur la prise en compte des performances macroéconomiques. Seule l'analyse des logiques sociales et des modèles culturels lui paraît rendre possible la compréhension des réactions différentes observées face à une même conjoncture économique mondiale. Il oppose, par exemple, trois logiques nationales contrastées :

— aux États-Unis, toute activité professionnelle est jugée honorable, quels que soient son statut et sa rémunération ; les individus sont donc prêts à accepter les emplois qui s'offrent aux conditions imposées par le marché du travail ; ils ne restent au chômage que pour une brève durée grâce au respect de cette logique marchande ;

— en Suède, une éthique du travail ancrée dans les menta-

lités fait que la communauté est tenue d'offrir une activité à tous ses membres mais qu'elle exerce une forte pression sur ceux-ci pour qu'ils acceptent les emplois proposés et donc les transformations de structures d'emploi associées aux restructurations ;

— en France, la nature de l'emploi occupé définit la position sociale dans un système stratifié et hiérarchisé ; employeurs comme travailleurs ont intégré une conception des postes de travail « socialement acceptables » ; face à un déséquilibre du marché du travail, un travailleur préférera rester en chômage plutôt que subir un déclassement qu'il vivrait comme une déchéance ; à l'opposé, les employeurs renonceront à offrir des emplois qu'ils savent « inacceptables ».

Sommairement résumée ici, cette thèse met l'accent sur un fait important : le chômage n'est pas le produit d'un déterminisme économique. Même en période de récession, les systèmes sociaux disposent de solutions diverses pour gérer l'articulation entre ressources et besoins de main-d'œuvre ; le choix d'une solution est fonction de structures sociales et de systèmes de valeurs, historiquement produits, dont l'évolution est lente et douloureuse. Mais la nature de cette analyse doit être bien comprise : elle contribue à expliquer des différences des réactions nationales face aux perturbations du marché du travail ; elle ne porte pas sur l'origine de ces perturbations.

En France, par exemple, la crise a certes d'abord exacerbé les résistances au déclassement, mais elle les a ensuite affaiblies ; la flexibilité de l'emploi et des salaires a indiscutablement augmenté depuis quinze ans ; cela n'a pas empêché la croissance du taux de chômage. En Suède, l'éthique du travail n'a pas empêché d'atteindre un taux de chômage de 10 % lors de la dernière récession. L'analyse économique reste nécessaire pour comprendre la rupture du modèle de croissance de plein emploi et le gonflement du chômage qui en a résulté.

## TROISIÈME PARTIE

### LES LIMITES DES POLITIQUES

---

Dans la période de croissance forte qui caractérise les vingt-cinq années postérieures à la Seconde Guerre mondiale, la régulation de l'emploi et du rapport salarial s'était organisée autour de quatre sphères assez largement indépendantes :

— la détermination du *volume global de l'emploi* relevait de la politique macroéconomique qui réglait le rythme de la croissance ; celle-ci devait assurer une situation proche du plein emploi sous réserve d'un « volant de chômage » jugé nécessaire pour combattre l'inflation ;

— les modalités de la *relation d'emploi* étaient déterminées par la législation du travail ; celle-ci était conçue, d'une part, comme un instrument de protection des travailleurs, d'autre part, comme un facteur d'égalisation des conditions de la concurrence entre les entreprises sur le marché du travail ;

— dans le cadre de cette double détermination par la régulation macroéconomique et par la norme juridique, les *politiques de l'emploi*, au sens étroit du terme, avaient pour fonction de réduire ou de rendre socialement tolérables les déséquilibres qui apparaissaient sur le marché du travail : pénuries de main-d'œuvre, chômage frictionnel ou conjoncturel ;

— enfin, la *protection sociale* assurait un ensemble de garanties de revenu, d'abord associées au statut de salarié puis progressivement étendues à d'autres catégories de la population.

Le nouveau régime de croissance lente et instable qui s'est

mis en place depuis 1973 a bouleversé cet agencement sous la pression de nouvelles contraintes et de nouvelles priorités. Les politiques à l'égard d'un chômage désormais massif et persistant se situent à l'intersection des quatre sphères qui sont de plus en plus interdépendantes et soumises à des tensions contradictoires :

— dans des économies nationales de plus en plus internationalisées, l'objectif prioritaire devient la *compétitivité* ; elle est recherchée par le renforcement des mécanismes de la concurrence, en particulier sur le marché du travail ; la lutte contre le chômage est associée à la lutte contre les rigidités du rapport salarial ;

— cela se répercute directement sur les *normes d'emploi* : l'assouplissement des réglementations, l'allègement des contraintes et des coûts pesant sur les employeurs sont présentés comme des leviers pour la création d'emplois ;

— la *politique de l'emploi*, au sens strict, est à son tour partiellement soumise à la même logique : l'insertion des chômeurs passe par un fonctionnement plus efficace du marché du travail et par leur adaptation aux « besoins des entreprises » ;

— compte tenu de cette logique de sélectivité, une fraction croissante des chômeurs sont jugés difficilement réinsérables ; la *politique sociale* est alors mobilisée pour leur assurer un « filet de sécurité » minimal.

Si cette nouvelle logique est devenue aujourd'hui dominante, elle n'a ni totalement éliminé les dispositifs hérités de la phase antérieure, ni totalement vaincu les résistances des partisans d'une autre logique. Ces contradictions engendrent des compromis complexes et instables.

Nous limiterons ici l'analyse aux dispositifs ciblés sur le traitement du chômage (chapitre II). Cependant, il est impossible de comprendre leur fonction et d'apprécier leur efficacité sans les situer dans le cadre d'une politique visant à agir sur la création d'emplois (chapitre I). Sur cette base, il sera possible de confronter les différents objectifs qui peuvent commander une politique de lutte contre le chômage (chapitre III).

## I / L'action sur la création d'emplois

*Si l'on considère la force de travail comme une ressource productive et le droit au travail comme une condition de la socialisation, la lutte contre le chômage repose fondamentalement sur une politique de création d'emplois. La question est alors celle des marges de liberté dont dispose une économie nationale pour agir sur le niveau de l'emploi dans un contexte d'internationalisation de l'activité économique.*

Nous partirons de la définition de la productivité horaire du travail (P), qui est égale au rapport entre la quantité de biens et services produits (Y) et le nombre d'heures de travail nécessaires à cette production (H). Ce nombre d'heures est lui-même le produit du nombre d'emplois (E) et de la durée moyenne du travail (D).

$$P = \frac{Y}{H} = \frac{Y}{E \cdot D} \text{ d'où } E = \frac{Y}{P \cdot D}$$

L'évolution du niveau de l'emploi est donc liée à celle de la production, de la productivité et de la durée du travail. Soulignons qu'il ne s'agit pas d'une relation fonctionnelle causale où l'emploi (variable « expliquée ») serait déterminé par trois variables indépendantes (« explicatives »). Ces quatre grandeurs sont reliées par des interdépendances multiples. Le découpage adopté vise seulement à simplifier la présentation.

## 1. La production

Pour tous les pays et pour toutes les périodes, il existe une corrélation positive forte entre la production (le produit intérieur brut au niveau national) et l'emploi. La création d'emplois peut donc d'abord résulter de l'accélération de la croissance. Comme nous l'avons vu (2<sup>e</sup> partie), la nature de la politique dépend du diagnostic posé sur les causes du ralentissement de la croissance.

Dans tous les cas, la marge de liberté et l'efficacité d'une politique nationale sont fonction de la nature des relations qui s'établissent avec les politiques de ses principaux partenaires-concurrents :

— y a-t-il coordination des politiques nationales pour favoriser la relance ; dans cette hypothèse, la politique de chaque pays engendre des effets positifs sur les autres ;

— y a-t-il non-coopération dans une logique de compétitivité et chaque pays s'efforce-t-il d'améliorer sa position relative en exportant son chômage ?

La seconde situation a prédominé depuis vingt ans. L'expérience a démontré qu'il n'existait que de faibles marges pour une politique nationale de relance isolée (sauf dans le cas des États-Unis, du fait de leur position dominante). Si l'accélération de la croissance constitue une condition essentielle pour la création d'emplois, un pays ne peut donc isolément en avoir la maîtrise. D'ailleurs, si cette condition était remplie, le volume du chômage est tel que, même avec des hypothèses de croissance optimistes, le taux de chômage resterait encore longtemps à des niveaux inacceptables. Il faut donc mobiliser simultanément d'autres moyens d'action.

## 2. La productivité

Arithmétiquement, pour un taux de croissance et une durée moyenne du travail donnés, l'évolution de l'emploi est d'autant plus favorable que la croissance de la productivité horaire du travail est plus faible. L'ambiguïté de ce raisonnement apparaît immédiatement. Si le ralentissement de la productivité est

obtenu en freinant l'innovation, technique ou organisationnelle, ou en protégeant des activités peu productives, les conséquences seront négatives sur le potentiel de croissance à moyen et long terme. La réflexion doit donc porter sur les moyens de réduire la productivité horaire du travail sans effet négatif sur l'efficacité productive. Deux voies peuvent être envisagées.

En premier lieu, si l'on considère que le *choix des techniques* (combinaison entre capital technique et travail) est sensible au prix relatif des facteurs de production, une réduction du coût salarial peut inciter les entreprises à choisir des techniques plus intensives en travail [Gautié, 1998]. Ce résultat peut être obtenu soit en réduisant le niveau du salaire direct, soit en réduisant les prélèvements obligatoires (principalement les charges sociales) qui ont pour assiette la masse salariale. Dans le premier cas, on préconise, par exemple, la suppression du SMIC, tandis que les « exonérations bas salaires » illustrent la seconde démarche.

Des débats importants ont eu lieu à propos de la mise en évidence par l'analyse économétrique d'une élasticité de substitution entre facteurs de production en fonction de leur coût relatif. Les résultats sont controversés. Il est vraisemblable que la réponse est très différente selon les types de production (plate-forme pétrochimique ou commerce de détail). L'acceptabilité sociale, l'impact sur la demande et sur les finances publiques seront très différents selon que l'on agit sur le salaire direct ou sur les prélèvements obligatoires. La politique de l'emploi en France accorde une importance croissante aux instruments d'abaissement du coût salarial.

En second lieu, une réduction de la productivité moyenne peut résulter de la modification de la *composition sectorielle de la production*. Le développement plus rapide des branches d'activité « intensives en main-d'œuvre » provoque, par effet de structure, une baisse du niveau moyen de productivité de l'ensemble de l'économie. Dans cette perspective, ce sont généralement les services aux personnes, en particulier les services de proximité, qui sont privilégiés en s'appuyant sur l'existence de besoins non ou mal satisfaits. Il y a là certainement des « gisements d'emplois » importants mais il faut bien comprendre que le développement de ces activités suppose

une modification conjointe de l'offre de services, des modèles de consommation et de la répartition finale des revenus. En effet, deux modalités sont possibles :

— ou bien ces services sont rendus par le secteur marchand et il faut « solvabiliser » une demande additionnelle ; cela implique soit que l'on augmente le revenu des demandeurs potentiels, soit que l'on réduise le prix des services (on retrouve alors la question de l'abaissement du coût salarial) ;

— ou bien ces services sont rendus par le secteur non marchand et il faut les financer par une forme quelconque de prélèvement.

Sommairement, il apparaît que le modèle américain adopte la première voie (abaissement du salaire direct) alors que le modèle scandinave privilégiait la seconde. Une combinaison des deux peut être recherchée par le développement d'un « tiers secteur » (secteur marchand non commandé par une logique de profit). C'est donc l'option pour un modèle d'organisation sociale qui est en question.

### **3. La durée du travail**

Si l'on raisonne d'abord pour un niveau donné de production et de productivité, il est possible d'accroître l'emploi en réduisant la durée moyenne du travail. Cela revient à distribuer le nombre total des heures de travail rémunérées entre un plus grand nombre d'actifs. Plusieurs modalités sont possibles :

— la réduction de la durée aux extrémités du cycle de vie active : formations en alternance pour les jeunes, préretraites progressives pour les travailleurs âgés ;

— la réduction de la durée du travail à temps plein sur une base hebdomadaire, annuelle, voire pluriannuelle (congés de longue durée) ;

— le développement du travail à temps partiel, volontaire ou subi.

Écartons d'abord le faux débat sur le « partage du travail ». Quel que soit le nombre total d'heures de travail rémunérées, il est nécessairement réparti entre ceux qui en ont, plus ou moins, et ceux qui n'en ont pas (les chômeurs). Il ne s'agit donc pas

de savoir si l'on est pour ou contre le partage du travail mais de savoir si l'on veut modifier cette répartition. Le vrai débat est autre : à niveaux de production et de productivité donnés, la réduction de la durée du travail s'accompagne de la redistribution d'un revenu total inchangé. C'est une mesure passive de gestion de la pénurie d'emplois. L'enjeu et la difficulté sont de mettre en œuvre des interactions positives entre les trois variables :

— la réduction de la durée du travail peut être un mode de distribution, collectivement négocié, des fruits de la croissance ;

— la réduction de la durée du travail peut être source de gains de productivité si elle s'accompagne, par exemple, d'une réorganisation des temps de travail et de la production ou d'un accroissement de l'effort de formation.

Le cadre de cet ouvrage ne permet pas d'approfondir ces questions. Leur évocation était nécessaire pour montrer qu'une économie dispose de marges de liberté importantes pour agir sur le volume de l'emploi et, plus encore, si des politiques concertées étaient adoptées à l'échelle multinationale, par exemple dans le cadre de l'Union européenne. Ce qui est en question est le choix d'un modèle de développement économique et social ; c'est seulement dans ce cadre que prennent leur signification les dispositifs spécifiques de politique de l'emploi que nous allons examiner maintenant.

## II / Les dispositifs de la politique de l'emploi

*Les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi se sont développés face aux déséquilibres observés sur le marché du travail. Traditionnellement, ils sont divisés en deux catégories : les politiques « passives » considèrent le niveau de l'emploi comme donné et s'efforcent de gérer les excédents de ressources de main-d'œuvre ; les politiques « actives » cherchent à agir positivement sur le niveau d'emploi tel qu'il est déterminé par les variables macroéconomiques. Commode pour la présentation des dispositifs, cette distinction se révèle ambiguë.*

Avant un examen détaillé du contenu des politiques de l'emploi, il est utile d'apprécier l'ampleur des moyens qui y sont consacrés et des populations qu'elles concernent.

Le tableau IX indique l'évolution des dépenses pour l'emploi depuis le commencement de la période de chômage massif<sup>1</sup>. La part du PIB qui leur est consacrée a quintuplé. La dépense totale atteint, en 2001, 67 milliards d'euros si l'on inclut les exonérations générales de charges sociales.

Si l'on s'intéresse au nombre de personnes qui sont touchées par ces dispositifs, le tableau II (p. 17) permet d'apprécier l'importance du rôle qu'ils jouent dans le fonctionnement du marché du travail. D'une part, l'effectif total dans les dispositifs

---

1. Sur l'ensemble du chapitre, voir [DARES, 1996 et 2003]. On y trouvera des séries détaillées ainsi que les définitions des catégories statistiques.

TABLEAU IX. — DÉPENSES POUR L'EMPLOI  
(En % du PIB)

|   | 1973 | 1984 | 1998 | 2001 |
|---|------|------|------|------|
| <i>Dépenses passives</i>                  | 0,3  | 2,4  | 1,9  | 1,7  |
| dont — indemnités chômage                 | 0,17 | 1,14 | 1,55 | 1,48 |
| — cessation anticipée d'activité          | 0,14 | 1,26 | 0,33 | 0,24 |
| <i>Dépenses actives</i>                   | 0,6  | 1,2  | 1,9  | 1,8  |
| dont — formation (demandeurs d'emplois)   | 0,13 | 0,32 | 0,43 | 0,87 |
| — formation (actifs occupés)              | 0,37 | 0,48 | 0,55 |      |
| — autres (dont « emplois aidés »)         | 0,09 | 0,38 | 0,92 | 0,96 |
| Dépense pour l'emploi                     | 0,9  | 3,5  | 3,8  | 3,5  |
| Baisses générales de cotisations sociales | —    | —    | 0,6  | 1,0  |

Source : DARES.

est passé d'environ 100 000 personnes à 2,5 millions, soit un volume équivalent à celui du chômage au sens du BIT. D'autre part la croissance globale de 3,4 millions d'emplois résulte majoritairement (54 %) des emplois aidés<sup>2</sup>. La dynamique de l'emploi tout comme la régulation du chômage sont donc de plus en plus fortement dépendantes du volume et de la nature des dispositifs de politique de l'emploi (voir aussi le graphique 1, p. 28).

## 1. Les politiques dites passives

Si l'on considère que le niveau de l'emploi est complètement déterminé par les conditions générales de l'activité économique, la politique de l'emploi se réduit à la gestion de la pénurie d'emplois. Ou bien on tente de rendre le chômage socialement acceptable en assurant une garantie de revenu, ou bien on

2. L'année 2002 se situe au terme d'une période de croissance exceptionnelle de l'emploi. Au début de cette période, en 1997, l'emploi non aidé est inférieur à son niveau de 1973 ; l'emploi total n'a, en fin de période, augmenté que grâce à la création de plus de 2 millions d'emplois aidés.

s'efforce de le réduire par des incitations au retrait de la population active.

### *L'indemnisation des chômeurs*

Au début des années 1970, les différents pays disposent de systèmes d'indemnisation des chômeurs qui ont été conçus dans la logique de la période de croissance rapide : il s'agissait de faire face à un chômage de faible ampleur provoqué soit par des récessions conjoncturelles, soit par les transferts de main-d'œuvre associés à la croissance inégale des différentes branches et à l'introduction de nouvelles technologies. L'accroissement du nombre de chômeurs, l'allongement des durées de chômage, le développement des formes de chômage répétitif mettent en cause la cohérence et l'équilibre financier des régimes d'indemnisation. Deux débats sont particulièrement aigus : sur la logique de l'indemnisation (assurance ou assistance) et sur le niveau de l'indemnisation.

Quant au choix, en premier lieu, entre *logique de l'assurance* et *logique de l'assistance*, s'il est clair dans son principe (cf. tableau X), il se révèle extrêmement confus dans la pratique : la quasi-totalité des dispositifs existants combinent inextricablement les deux mécanismes.

Dans le cas de la France, les réformes intervenues en 1984 ont rétabli une coupure entre les deux régimes, le premier relevant d'une instance paritaire, l'Unédic, le second placé sous la responsabilité de l'État pour certains chômeurs n'ayant pas droit ou ayant épuisé leurs droits à l'assurance. Cependant, chacun des deux régimes emprunte certains caractères à la logique de l'autre<sup>3</sup> :

— dans l'assurance-chômage, il est prévu un niveau plancher de prestations, ce qui relève d'une logique de minimum de ressources, et, dans certains cas, la durée d'indemnisation est plus longue pour les chômeurs âgés, ce qui vise à assurer un pont vers l'accès à la retraite ;

— dans le régime dit de solidarité (assistance), une durée minimale d'activité antérieure est exigée pour l'accès à

---

3. Voir, plus haut, l'encadré « Combien touche un chômeur ? ».

TABLEAU X. — INDEMNISATION DES CHÔMEURS

|                        | <i>Logique de l'assurance</i>   | <i>Logique de l'assistance</i>   |
|------------------------|---|--|
| Mode de financement    | Cotisations sur salaire des employeurs et des salariés                                | Fonds publics  |
| Conditions d'accès     | Avoir cotisé pendant une certaine durée   | Être dépourvu d'un minimum de ressources                                       |
| Niveau des prestations | Fonction du salaire antérieur et, éventuellement, de la durée de cotisation           | Fonction d'un minimum de ressources, éventuellement lié aux charges de famille |
| Durée des prestations  | Fonction de la durée de cotisation, éventuellement des conditions d'entrée en chômage | Fonction de la situation individuelle du chômeur, notamment de l'âge           |

l'indemnisation, ce qui exclut les primo-demandeurs et beaucoup de travailleurs précaires ; de ce fait, un nombre croissant de chômeurs relèvent du RMI, qui devient, en pratique, un troisième régime d'indemnisation.

Quant aux choix portant, en second lieu, sur le *niveau de l'indemnisation*, ils ont été l'objet d'évolutions contradictoires. Face à la montée et à la persistance du chômage, la plupart des pays ont d'abord eu tendance à améliorer les taux et les durées d'indemnisation pour atténuer les coûts sociaux. Mais la montée des dépenses qui en résultait a engendré des mesures restrictives souvent sévères, par exemple en France en 1982, 1992 et 2002. Ces mesures d'économies ont parfois été justifiées par la thèse selon laquelle un niveau élevé d'indemnisation constituait une *désincitation au travail* en encourageant les chômeurs à refuser des offres d'emploi qu'ils jugeaient insatisfaisantes. Plus l'indemnisation est forte et durable, plus les exigences minimales du chômeur pour accepter un emploi (le « salaire de réservation ») seraient élevées. Il n'existe pas de démonstration économétrique de cette thèse, sauf pour certaines situations spécifiques. Sa validité supposerait que les chômeurs ne sont pas conscients du fait que plus leur durée de chômage se prolonge, plus faible est leur probabilité de trouver un emploi.

---

---

## Le coût du chômage

Intuitivement, il est évident que le chômage a un coût pour la collectivité. Cependant, au-delà des difficultés du chiffrage statistique, il apparaît qu'il n'y a pas *une* évaluation possible du coût du chômage mais plusieurs, qui traduisent des conceptions différentes [Asseraf-Godrie, 1994 et Elbaum, 1996].

### 1. Le coût financier pour les institutions

Il se décompose en trois éléments.

#### *Les coûts directs*

— Le poste principal est constitué par les dépenses d'indemnisation du chômage et de gestion des régimes d'indemnisation.

— Il faudrait y ajouter, mais elles sont impossibles à isoler, les dépenses d'assistance qui pour partie s'adressent aux chômeurs (RMI, aide sociale des collectivités territoriales, etc.).

#### *Les coûts dérivés*

— On range ici les dépenses actives de politique de l'emploi engendrées par le chômage. La frontière est incertaine ; par exemple, faut-il y inclure les exonérations de charges sociales en faveur des bas salaires ou du temps partiel ?

#### *Les coûts induits*

— Cette rubrique inclut les manques à gagner résultant du fait que, privés de salaire, les chômeurs payent moins de cotisations de sécurité sociale et d'impôts (impôt sur le revenu, TVA, taxe d'habitation). Il s'agit d'un calcul hypothétique : quels salaires percevraient ces chômeurs s'ils avaient un emploi ?

À titre d'exemple, pour 1991, les chiffres étaient les suivants (en milliards de francs) :

— coûts directs de l'indemnisation, 102 ;

— coûts dérivés, 96 ;

— coûts induits, 180.

Soulignons qu'il est sans signification d'additionner ces trois chiffres, qui relèvent d'hypothèses de calcul hétérogènes.

### 2. Le coût économique global

Le chômage est considéré comme le gaspillage d'une ressource productive. Son coût est alors égal au volume de PIB additionnel qui résulterait de la mise au travail des chômeurs.

Ici encore les problèmes de frontière sont complexes : faut-il inclure le sous-emploi (par exemple, temps partiel subi) et les travailleurs potentiels qui ont été repoussés vers l'inactivité (chômeurs « découragés », cessations anticipées d'activité contraintes...) ?

Surtout, l'évaluation suppose la reconstitution hypothétique d'une situation de plein emploi, et donc l'explicitation des conditions dans lesquelles un tel état pourrait être réalisé.

### 3. Le coût humain et social

Il s'agit peut-être de l'aspect le plus coûteux mais le moins chiffrable. Les chômeurs subissent un *pretium doloris* : le chômage dégrade leurs qualifications professionnelles, leur santé, leurs conditions de vie, leurs relations familiales et sociales. Un chômage massif et persistant dégrade la cohésion sociale et la vie collective avec de lourdes conséquences à long terme qui ne se réduisent pas à la montée de la délinquance.

Il serait vain de chercher à donner une évaluation monétaire de l'impact de ces phénomènes.

Quelle qu'en soit la motivation réelle (économies budgétaires ou incitation à la reprise d'emploi), presque tous les pays d'Europe occidentale ont adopté, au cours de la décennie 1990, des mesures restrictives, qu'il s'agisse de l'assurance ou de l'assistance (pour la France, voir l'encadré sur les réformes de l'indemnisation du chômage) :

---

## **Les réformes de l'indemnisation du chômage en France depuis 1982**

Au cours des vingt dernières années, des changements majeurs sont intervenus dans l'indemnisation des chômeurs en France :

— En 1982, des « filières » d'indemnisation sont créées ; la durée d'indemnisation est désormais fonction de la durée antérieure de cotisation.

— En 1984, est décidée la coupure entre un régime d'assurance, financé par cotisations, et un régime de solidarité, beaucoup moins avantageux, financé par l'État pour une fraction des chômeurs non-couverts par l'assurance.

— En 1992, la dégressivité est introduite dans le régime d'assurance : le niveau de l'indemnisation diminue par paliers en fonction de la durée du chômage.

Ces réformes ont considérablement accru les inégalités entre chômeurs [Daniel, Tuchsirer, 1999] et fait tomber en dessous de 55 % le pourcentage des chômeurs indemnisés. Dans un contexte de forte réduction du chômage, qui engendrait des excédents financiers importants pour le régime d'assurance, une nouvelle convention entre en vigueur en 2001 [Freyssinet, 2002]. Elle introduit deux innovations principales. En premier lieu, l'indemnisation cesse d'être dégressive. En second lieu, un dispositif de suivi indi-

vidualisé est créé pour tous les allocataires de l'Unédic, dispositif qui sera élargi ensuite à tous les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Dès leur inscription, les chômeurs doivent signer un PARE (plan d'aide au retour à l'emploi) qui, d'une part, précise les prestations dont ils peuvent bénéficier (bilan de compétences, aides à la formation, aides à la mobilité, etc.), d'autre part, rappelle les obligations auxquelles ils sont soumis en matière de recherche active d'emploi (acceptation des prestations qui leur sont proposées et des offres d'emploi « convenables »). Au bout de six, puis de douze mois, la situation du chômeur est réexaminée et il doit élargir la gamme des offres d'emploi qu'il est tenu d'accepter.

Une nouvelle poussée du chômage met à nouveau l'Unédic en déficit. Un avenant financier signé en décembre 2002 accroît le niveau des cotisations (6,40 %, dont 4 % pour les employeurs et 2,40 % pour les salariés). La durée minimale de cotisation pour accéder à l'indemnisation est portée de quatre à six mois, tandis que les durées maximales d'indemnisation sont sensiblement réduites pour la grande majorité des chômeurs, en particulier pour les allocataires de plus de cinquante ans.

---

— allongement des durées de travail antérieures requises pour l'accès à l'indemnisation ;

— restriction de l'admission en cas d'entrée en chômage par démission ou du fait d'un licenciement pour faute ;

— réduction des taux et des durées maximales d'indemnisation ;

— contrôle plus sévère de la recherche d'emploi (le chômeur doit prouver qu'il accomplit des démarches effectives et répétées) ;

— obligation pour les chômeurs, sous peine de radiation, d'accepter les offres d'entrée dans des dispositifs de politique active de l'emploi (voir, ci-après, p. 101) ;

— obligation pour les chômeurs, au fur et à mesure de la prolongation du chômage, d'accepter des offres d'emploi avec un salaire ou une qualification plus faibles que ceux de l'emploi qu'ils ont perdu.

En dépit de la sévérité de ces mesures, la croissance du chômage a entraîné l'alourdissement du coût de l'indemnisation, comme on le constate pour la France au tableau IX.

### *La réduction de la population active*

Pour être reconnu comme chômeur, il faut se présenter sur le marché du travail. La tentation est donc grande de réduire le chômage apparent en diminuant le volume de la population active. De nombreuses mesures ont été prises en ce sens. Nous n'évoquerons pas le retrait des femmes, notamment mères de famille, de la population active. Ce mécanisme jouait traditionnellement à l'occasion des crises antérieures ; les changements de comportement d'activité des femmes l'ont rendu le plus souvent inopérant ; dans tous les cas, il faut constater que les politiques de l'emploi n'ont pas comporté de dispositions explicites de ce type, même si en France, l'allocation parentale d'éducation a, dans les faits, incité au retrait d'activité des femmes. Nous ne traiterons pas ici des mesures visant à la prolongation de la scolarité des jeunes ou à l'envoi des chômeurs en formation ; elles peuvent relever de la logique de réduction de la population active, mais nous envisagerons globalement ce problème dans le cadre de la politique active. Restent donc deux catégories de

mesures qui ont pris une importance inégale : l'action sur la population immigrée et sur les travailleurs âgés.

La plupart des pays ont adopté des mesures de freinage ou de blocage de l'*immigration*. Il faut toutefois distinguer entre deux types de situations. Certains pays ont maintenu un statut de précarité juridique de la main-d'œuvre étrangère, notamment à travers des contrats à durée déterminée ; il leur suffit donc de ne pas renouveler ces contrats pour obtenir des réductions rapides du nombre de travailleurs immigrés. Dans d'autres pays, comme la France, l'impossibilité d'agir de manière aussi expéditive a conduit à mettre l'accent sur l'« encouragement-prescription au retour » avec des résultats jusqu'ici très réduits.

Dans tous les cas, il est apparu que la nature des postes de travail occupés par la main-d'œuvre immigrée rendait difficile, même en période de chômage, son remplacement massif par des nationaux. En pratique, les départs de travailleurs étrangers coïncident avec des suppressions d'emplois (réductions d'activité ou introduction de nouvelles techniques) et rarement avec des embauches de substitution. Sans même avoir à placer le débat sur le terrain de la justice, on peut constater que la réduction de la population immigrée ne constitue pas un instrument d'action contre le chômage, tout au plus un moyen d'expulsion des chômeurs.

Les *cessations anticipées d'activité* semblent relever d'une même logique d'exclusion, frappant cette fois les travailleurs dits âgés. Elles exigent cependant une appréciation plus complexe tant en ce qui concerne leur logique que leur impact. Ces dispositifs sont en effet apparus dans la plupart des économies occidentales comme le produit d'un consensus social ambigu :

— volonté des entreprises de faciliter les réductions d'effectifs ou le rajeunissement de leur main-d'œuvre ;

— volonté des syndicats de progresser indirectement vers l'avancement de l'âge de la retraite et de favoriser l'embauche des jeunes ;

— volonté de l'État de réduire le chômage apparent grâce à des transferts vers l'inactivité.

Pour atteindre ce but, des mécanismes juridiques divers ont été adoptés. Ils ont en commun de permettre une cessation défi-

nitive d'activité avant l'âge normal de départ en retraite, avec, dans la phase transitoire, une indemnisation généralement plus favorable que celle du chômage. Les différenciations ont principalement porté sur trois points :

— l'ouverture des régimes à des tranches d'âge complètes ou leur limitation au traitement de situations spécifiques (sectorielles, locales, etc.) ;

— le caractère volontaire ou obligatoire de la cessation anticipée d'activité pour les « bénéficiaires » ;

— l'obligation ou non pour l'entreprise de compenser les départs ainsi obtenus par des embauches en nombre égal.

Sous des formes multiples, ces systèmes ont pris une importance considérable dans certains pays, et notamment en France (voir tableaux II et IX). Avec le « succès » sont venues les difficultés. D'abord le coût élevé de ces dispositifs pose un problème financier qui s'ajoute à celui né de l'indemnisation du chômage. Ensuite, et plus fondamentalement, l'élargissement du dispositif provoque un effet de « dévalorisation » globale du travail des plus de 50 ans ; il engendre donc des difficultés croissantes pour l'ensemble des travailleurs appartenant à ces tranches d'âge avec des effets d'exclusion sociale et un gaspillage massif des qualifications acquises. En France, depuis la décennie 1970, on voit alterner des périodes de recours massif aux « préretraites » face aux poussées de chômage puis de restrictions d'accès lorsque la conjoncture s'améliore.

L'impact de ces mesures sur ceux qui en ont bénéficié suscite des appréciations contrastées. Il est évident que pour beaucoup (travailleurs non qualifiés, soumis à des tâches pénibles ou répétitives...) la cessation anticipée a été perçue comme une chance inespérée. Pour d'autres, elle a été ressentie comme une mise en cause de leurs aptitudes professionnelles et donc de leur fonction sociale. Face aux propositions des gérontologues (adaptation des postes de travail au processus de vieillissement, réduction progressive du niveau d'activité), les mesures de cessation anticipée totale de l'activité constituent une mesure brutale, humainement et financièrement coûteuse, qui n'a trouvé de justification que grâce au consensus ambigu qu'elle a engendré dans la négociation sociale.

## 2. Les politiques dites actives

On regroupe sous ce terme les mesures qui visent à exercer un effet positif sur le niveau de l'emploi. Qu'il soit fondamentalement déterminé par le niveau de l'activité économique et de la productivité du travail n'est pas nié, mais il est jugé possible dans ce cadre d'infléchir l'évolution des effectifs occupés. Trois formes d'intervention sont principalement mobilisées : la régulation du marché du travail, la formation professionnelle et les subventions à l'emploi.

### *La régulation du marché du travail*

Les marchés du travail sont hétérogènes et segmentés ; l'information y est imparfaite. Ce peut être un facteur d'amplification du chômage que révéleraient, par exemple, la persistance d'offres d'emploi non satisfaites ou les difficultés de recrutement pour certaines qualifications mesurées lors d'enquêtes auprès des entreprises. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail est alors un facteur de réduction du chômage en améliorant la qualité des mises en relation entre offres et demandes d'emploi (*job matching*). Des progrès importants ont été réalisés en ce domaine depuis deux décennies :

- production de répertoires des métiers et des emplois qui fournissent un vocabulaire commun dans les relations entre les agents du service public de l'emploi et les offreurs et demandeurs d'emplois ;

- informatisation de la gestion des offres et des demandes grâce à des réseaux intégrés nationalement (voire connectés internationalement) qui permettent la recherche systématique des mises en relation pertinentes ;

- développement de services d'information, de conseil et d'orientation ;

- établissement de relations contractuelles entre service public de l'emploi et employeurs pour fournir un service continu d'aide au recrutement, etc.

Dans le même temps, un débat s'est développé sur le *monopole du placement* accordé au service public. Jamais respecté dans les faits, ce monopole a été remis en cause dans son prin-

cipe. De multiples opérateurs privés interviennent aujourd'hui sur le marché du travail pour assurer explicitement ou *de facto* (agences d'intérim) la fonction de placement. De son côté, le service public, par convention, délègue cette responsabilité à divers organismes à but non lucratif. Ce qui peut être ainsi gagné en efficacité risque d'avoir pour contrepartie un accroissement de la segmentation des marchés du travail.

Il ne faut pas sous-estimer l'intérêt qu'il y a à perfectionner la régulation du marché du travail, notamment lorsque persistent des pénuries spécifiques de main-d'œuvre. Cependant, il faut en mesurer les limites dans un contexte de chômage massif : l'amélioration des mises en relation a plus pour effet de modifier les probabilités individuelles d'accéder à un emploi que d'accroître le volume total de l'emploi. La question se pose alors de savoir si, au delà d'une meilleure mise en relation des offres et des demandes existantes, il est possible d'obtenir un effet positif sur l'emploi en modifiant leurs caractéristiques respectives.

### *La formation professionnelle*

Le développement de la formation professionnelle fait l'unanimité comme outil de lutte contre le chômage. Il ne s'agit pas seulement de la formation comme facteur de réinsertion professionnelle des chômeurs mais, plus largement, de la formation comme facteur de réduction de la vulnérabilité au chômage, tant pour les jeunes encore dans le système éducatif que pour les titulaires d'emplois. Cet accord de principe ne doit pas faire illusion. Il ne masque pas un scepticisme légitime quant à l'efficacité de certains programmes et des inquiétudes sur le risque d'amplification des inégalités.

Le premier débat porte sur la fonction de la formation dans un contexte de chômage massif : est-elle un instrument d'*insertion professionnelle* effective ou seulement un outil de *gestion-camouflage* du chômage ? La question naît d'abord à cause des caractéristiques de l'offre de formation : tantôt par effet d'inertie, tantôt pour des préoccupations de rentabilité, tendent en permanence à se maintenir ou s'introduire des cycles d'enseignement qui n'offrent aucune perspective sérieuse sur le marché du travail. La difficulté vient aussi de l'attitude de certaines caté-

gories de demandeurs, notamment des jeunes sans formation : ayant quitté le système scolaire en situation d'échec, ils ont à l'égard du retour en formation une attitude de refus profond, qui sera parfois vaincue par le souci de préserver ou d'acquérir des droits. Dans ces conditions, seule une première expérience de travail pourra faire naître le besoin de formation et seules des méthodes non scolaires permettront de le satisfaire. L'élimination des formations-parking au profit des formations qualifiantes constitue donc un problème réel.

Deuxième question : la formation professionnelle est-elle facteur de *réduction du chômage* ou seulement source d'*amélioration de l'employabilité* pour ceux qui en bénéficient ? Sur le deuxième point, la réponse est positive, si l'on exclut les formations-parking : la probabilité de trouver un emploi est corrélée globalement au niveau de formation. Un demandeur d'emploi accroît, par la qualification, ses chances de trouver un emploi, même si cet emploi ne correspond pas à la qualification acquise. En revanche, comme nous l'avons vu plus haut (2<sup>e</sup> partie, chapitre 1), rien ne permet de prouver que la formation soit, à elle seule, facteur de réduction du chômage, sauf dans le cas de pénuries spécifiques de main-d'œuvre. En règle générale, la formation ne peut constituer qu'un élément, indispensable mais partiel, d'une politique de création d'emplois.

Enfin, la question est posée de savoir si la formation est facteur de *réduction ou d'amplification des inégalités* face à l'emploi et au chômage. Les statistiques de la formation professionnelle indiquent que la probabilité d'aller en formation croît lorsque l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Pour corriger cette tendance, diverses mesures ont été orientées spécifiquement vers les catégories les plus défavorisées, notamment parmi les demandeurs d'emploi. L'expérience montre que, même dans ce cas, ce sont toujours, parmi les bénéficiaires possibles, ceux qui ont le meilleur niveau initial qui tirent le meilleur parti des programmes de formation. Cela résulte tout à la fois des attitudes à l'égard de la formation, des méthodes pédagogiques et des critères de gestion qui sont spontanément amplificateurs d'inégalités ; un effort considérable est à réaliser pour que soit renversée cette tendance dominante.

L'hypothèse sous-jacente est qu'une réduction du coût salarial provoque une variation positive du niveau de l'emploi<sup>4</sup>. Un grand nombre de dispositifs ont été mis en œuvre dans ce but ; il est possible de les réunir en trois groupes principaux.

- La subvention peut avoir pour objectif d'*éviter des suppressions d'emplois*. Tel sera le cas des prises en charge publiques de l'indemnisation soit du chômage partiel, soit des périodes de mise à pied sans rupture du contrat de travail (parfois appelées « chômage technique »). Peuvent être rangées dans le même groupe toutes les formes d'aides aux entreprises en difficulté lorsqu'elles sont conditionnées par le maintien d'un certain niveau d'emploi. On suppose que ces dispositifs peuvent éviter des suppressions d'emplois en permettant de franchir des phases de difficultés conjoncturelles ou encore en fournissant un délai pour trouver des solutions durables.

- Par ailleurs, des aides à la *création d'emplois* ont été mises en place ; il s'agit de primes, d'exonérations fiscales et sociales ou de conditions d'emprunt privilégiées, notamment dans des régions ou zones particulièrement touchées par le chômage. Ces mesures visent à agir directement sur le calcul de rentabilité des entreprises ou sur les contraintes de financement s'il s'agit d'activités non marchandes.

- Enfin, un troisième dispositif correspond à des incitations à l'*embauche* : prise en charge partielle ou totale du salaire ou des charges sociales pendant une certaine durée, ou définitivement. À la différence des précédentes, ces mesures ne sont pas nécessairement liées à la création d'emplois nouveaux et elles ont pour cible des catégories particulières de travailleurs, par exemple, des jeunes à la recherche d'un premier emploi, des chômeurs de longue durée ou des travailleurs à faible niveau de qualification.

Les économies occidentales offrent de multiples exemples de mesures orientées dans ces trois directions. La France y a eu de plus en plus massivement recours, comme il apparaît au tableau II (2,1 millions d'« emplois aidés » en 1999) et au

---

4. Voir, sur ce point, 2<sup>e</sup> partie, chapitre II.

tableau IX : les aides à l'emploi représentent la plus grande part de la rubrique « Autres » parmi les dépenses actives ; il faut y ajouter les exonérations de charges sociales pour les bas salaires (dernière ligne du tableau).

Le recours à une action sur l'emploi par l'intermédiaire de stimulations financières auprès des employeurs soulève interrogations et controverses. Laissons de côté l'inévitable critique néolibérale, qui rejette tout dispositif faussant le libre jeu du marché ; elle renvoie à un débat beaucoup plus général que nous ne pouvons développer ici (voir [Gautié, 1998] et [DARES, 2003], p. 81-89). En revanche, des questions plus concrètes ne peuvent être ignorées.

Dans quelle mesure ces politiques ont-elles un *effet net positif* sur l'emploi, dans quelle mesure n'aboutissent-elles qu'à des *phénomènes d'aubaine ou de substitution* ? Le risque principal est que les entreprises utilisent « rationnellement » ces dispositifs pour empocher des aides publiques à l'occasion des décisions qu'elles auraient prises ou qu'elles prendront de toute façon : ainsi une décision de création d'emploi déjà prise pourrait-elle être avancée ou reculée dans le temps, ou déplacée géographiquement pour bénéficier d'une prime ; une embauche de toute façon nécessaire pourra être réservée à un travailleur « porteur d'exonérations sociales », etc.

Dans quelle mesure ces politiques ont-elles pour effet le maintien artificiel d'*activités dépassées* ou la promotion d'*activités nouvelles* ? La réduction des coûts salariaux pour l'employeur, c'est-à-dire la socialisation d'une fraction de ce coût, risque d'assurer la survie provisoire de firmes faiblement productives et le recours privilégié à des catégories de main-d'œuvre au statut inférieur. Il serait donc nécessaire que, sauf si elles sont purement transitoires, ces subventions à l'emploi ne soient pas accordées indépendamment d'un jugement sur l'utilité et l'efficacité sociale des activités qui en bénéficient.

Enfin, on doit s'interroger sur la logique économique dans laquelle s'insèrent ces modes de financement. Les comparaisons internationales permettent d'observer deux situations types. Tantôt ces subventions sont des instruments de transfert de ressources aux entreprises privées ; elles s'inscrivent dans une perspective globale de restauration de la rentabilité du secteur mar-

chand. Tantôt les aides se dirigent vers des activités non marchandes aptes à satisfaire certains besoins sociaux non solvables ; la création d'emplois nouveaux ne doit alors pas créer une concurrence avec les activités du secteur privé.

Au total, il apparaît difficile de porter une appréciation d'ensemble sur l'efficacité des subventions à l'emploi ; elles ne peuvent prendre sens que comme instruments d'accompagnement dans les politiques d'emplois globales dont elles reflètent la logique (voir sur ce point le chapitre suivant).

Il faut noter que certains dispositifs combinent aide à la formation et subventions à l'emploi. Il en est ainsi, par exemple, des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation pour les jeunes. Les deux logiques sont présentes : la collectivité accorde des avantages financiers à l'entreprise en échange de l'action d'insertion et de formation professionnelle que cette dernière assure dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier.

### **3. L'ambiguïté de la distinction**

Le thème de l'« activation » des dépenses de politique de l'emploi s'est vu accorder une importance majeure depuis la décennie 1990. L'idée, au premier abord de bon sens, est qu'il vaut mieux affecter les ressources disponibles à favoriser le retour à l'emploi plutôt que d'accorder un revenu de remplacement aux personnes privées d'emploi [Elbaum, 1996].

#### *Une frontière incertaine*

On ne peut se satisfaire des nomenclatures officielles pour décider du caractère actif ou passif des différents dispositifs du point de vue de leurs effets sur l'emploi.

En période de récession, la croissance des dépenses d'indemnisation fait d'elles un instrument contracyclique de soutien de la demande solvable et, par là, du niveau global de l'emploi. Si le chômage est « keynésien » (voir 2<sup>e</sup> partie), l'indemnisation est un instrument actif de la politique de l'emploi.

Symétriquement, il convient de s'interroger, comme nous

l'avons fait ci-dessus, sur la fonction réelle de certains dispositifs classés dans la politique active : les stages de formation sont-ils qualifiants ou n'offrent-ils qu'un revenu de remplacement, les emplois aidés ne se substituent-ils pas à des emplois normaux parce que les premiers sont moins coûteux, les exonérations de charges sociales ne sont-elles pas parfois des subventions déguisées aux entreprises ?

La qualification d'un dispositif comme passif ou actif dépend donc de l'évaluation de son effet final sur l'insertion professionnelle des chômeurs et sur le niveau de l'emploi (voir : [DARES, 2003], chap. IV et V).

### *Des objectifs contrastés*

La notion de politique de l'emploi a une origine historique précise : elle était l'un des piliers du modèle de développement économique et social mis en place par la Suède après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, on rencontre souvent sous le même terme une logique différente.

En Suède, la politique active de l'emploi était l'instrument de reconnaissance effective du droit à l'emploi. Dans une économie fortement insérée dans la division internationale du travail, l'obtention du plein emploi suppose une réallocation permanente de la main-d'œuvre des branches en déclin vers les branches en expansion. Elle implique une aide permanente à la mobilité professionnelle et géographique. Si des récessions économiques ou l'ampleur des restructurations provoquent des poussées de chômage, la société doit offrir aux chômeurs des solutions transitoires utiles pour eux et pour la collectivité (formation professionnelle, travaux d'intérêt général). Ainsi leurs compétences professionnelles et leur socialisation sont préservées.

La doctrine de l'OCDE [1994] est tout autre. Il ne peut y avoir de création « saine » d'emplois que dans le secteur marchand soumis à la logique de la concurrence. L'objectif est de mettre en permanence à sa disposition une force de travail qui, d'une part, réponde qualitativement à ses besoins (formations adaptées à la demande des entreprises) et, d'autre part, soit prête à accepter (ou, mieux, tenue d'accepter) les emplois aux conditions (sta-

tut, salaire, etc.) déterminées par le marché du travail. La politique active est alors une politique d'« activation » des chômeurs afin de stimuler et contrôler leur recherche d'emploi et leur volonté d'accepter les emplois offerts.

Cet inventaire des dispositifs de la politique de l'emploi était nécessaire pour donner une vision concrète de la panoplie des mesures. Les controverses soulevées par chacun des types d'intervention, qu'elles s'appuient sur des critères d'opportunité, d'efficacité ou de justice, montrent qu'il n'y a pas d'appréciation possible de chaque mesure si celle-ci est considérée isolément. Un jugement ne peut être porté qu'en fonction de la cohérence d'ensemble de la politique suivie : quels sont les objectifs prioritaires, quel est le degré de complémentarité entre les mesures retenues ?

### III / Les axes prioritaires

*La politique de l'emploi ne peut se définir par la seule énumération de ses instruments ; sa signification n'apparaît qu'à la lumière des objectifs qui lui sont fixés. Alors seulement s'éclaire le dosage qui est réalisé dans la panoplie des mesures retenues et le choix de modalités spécifiques pour chacune d'entre elles. L'expérience des trente dernières années montre que les politiques appliquées successivement dans les différents pays ont été la résultante d'arbitrages entre trois conceptions principales : l'action pour éviter ou limiter les suppressions d'emplois, l'option pour une accélération des mutations industrielles, la lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi.*

Aucune de ces trois logiques ne s'impose jamais intégralement. Les rapports de forces dans le champ politique, économique et social imposent des compromis. L'inertie des institutions, des réglementations et des droits acquis interdit des mutations brutales. Cependant la nature des évolutions enregistrées ne peut être comprise que grâce à la mise en évidence des orientations dominantes. Nous tenterons ici, au risque de caricaturer la réalité, de montrer quelle est la cohérence propre des trois conceptions qui viennent d'être distinguées, tout en sachant que si elles sont théoriquement alternatives, elles sont toujours plus ou moins entremêlées dans la pratique.

## 1. La défense de l'emploi

Le premier axe de priorité qui peut être donné à la politique de l'emploi est de *réduire au minimum le volume des suppressions de postes de travail* et, dans la mesure où ces suppressions sont inévitables, d'*atténuer le coût social* pour ceux qui en sont les victimes.

Cette logique trouve sa justification lorsque les problèmes d'emploi sont liés à une récession dont on juge qu'elle a un caractère cyclique. Le rôle de la politique de l'emploi est alors de permettre la traversée au moindre coût d'une période difficile tout en préparant le retour à des conditions « normales » de croissance. De ce point de vue, la limitation des suppressions d'emplois, et surtout des licenciements économiques, répond à une certaine rationalité : il importe d'éviter que des ajustements commandés par une logique de court terme ne désorganisent des collectifs de travail expérimentés qui seront nécessaires lors de la reprise, jugée prochaine ; par ailleurs, il faut éviter que des conflits sociaux majeurs n'engendrent des coûts économiques et politiques élevés.

Cette problématique voit sa pertinence remise en cause avec la prolongation de la crise et la mise en évidence de son caractère structurel. Cependant la logique de la défense de l'emploi reste soutenue sur une base différente : l'opposition entre critères de décision fondés sur une logique de rentabilité micro-économique et critères de décision reposant sur une définition des coûts et des objectifs à l'échelle sociale. Une telle démarche peut s'appuyer sur un raisonnement étroitement économique : on démontre que le calcul de rentabilité réalisé par une firme pour justifier des suppressions d'emplois ne tient pas compte des coûts externes que cette décision fait subir au reste de la société : effets cumulatifs des réductions d'activité sur l'environnement immédiat (fournisseurs, sous-traitants, collectivités locales, etc.), coût global du chômage pour la collectivité (non seulement celui de l'indemnisation mais aussi perte de rentrées fiscales et de cotisations sociales, etc.). Ainsi serait-il dans de nombreux cas moins coûteux, à l'échelle macroéconomique, de maintenir des emplois dans des activités déficitaires que de supporter l'ensemble des charges résultant

de la suppression de ces activités. L'analyse peut déborder le cadre d'un strict bilan financier : sont alors mis en évidence les dangers que fait courir la fermeture de certaines activités sur l'indépendance économique nationale ou sur la satisfaction de certains besoins sociaux, ainsi que le processus de dégradation des capacités professionnelles et des attitudes face au travail qui résulte d'un chômage massif et durable.

Dans cette perspective, certains instruments sont privilégiés :

— toutes les formes d'aide financière aux entreprises en difficulté (subventions à des entreprises acceptant de renoncer à des suppressions d'emplois, financement de la constitution de stocks de produits finis, subventions permettant de rendre compétitives des productions qui, sinon, ne résisteraient pas à la concurrence des pays à bas coûts de main-d'œuvre, etc.) ;

— toutes les formes de réduction du coût salarial pour l'entreprise qui n'entraînent pas rupture du contrat de travail (prise en charge publique de l'indemnisation du chômage partiel ou temporaire et de la formation interne, exonérations de charges sociales, par exemple pour une réduction de la durée du travail évitant des licenciements, etc.).

Dans le cas où le licenciement ne peut être évité, le traumatisme social est atténué par des dispositifs d'indemnisation relativement avantageux dans leur montant et dans leur durée, notamment en cas de licenciement économique, de formation de reconversion ou de cessation anticipée d'activité.

L'écueil central de cette politique résulte de la combinaison du coût et de la durée. Des dépenses exceptionnelles peuvent être justifiées, au nom d'une rationalité de longue période, si elles sont transitoires. Dès lors qu'elles se prolongent, elles tendent à prendre un caractère cumulatif : les demandes d'intervention se multiplient sans qu'apparaissent des mécanismes de résorption. Or, en économie de marché, le financement de ces dispositifs repose toujours, en dernière analyse, sur la valeur ajoutée créée par les activités rentables. L'alourdissement des prélèvements risque de mettre celles-ci en danger et de tarir les sources de financement des activités d'avenir. Une répartition plus juste du prélèvement est-elle une condition suffisante pour en accroître sans danger le volume ? On constate que tous les pays qui ont eu recours à de telles mesures ont été conduits à

les remettre en cause au-delà d'un certain seuil ; elles n'en demeurent pas moins présentes comme instruments d'atténuation des coûts sociaux engendrés par des politiques d'inspirations différentes.

## **2. L'accompagnement des restructurations**

Dans cette deuxième perspective, l'origine du chômage est principalement localisée dans les rigidités face aux transformations concomitantes des techniques de production, de la composition de la demande et de la division internationale du travail. Il s'agit donc d'une crise d'adaptation, qui ne peut être qu'aggravée et prolongée par les rigidités accumulées dans les économies de marché au cours de la période de croissance rapide : rigidités dans la gestion de l'emploi, dans la liaison entre salaires, prix et productivité et dans les formes d'intervention publique. La sortie de crise est liée à une intense restructuration du système productif qui repose sur la rentabilité, la compétitivité et la flexibilité des firmes. Le rôle de la politique de l'emploi est de contribuer, dans son domaine, à la réalisation de ces conditions. Ainsi seront créées les bases d'une reprise de la croissance de l'emploi « saine », c'est-à-dire respectant la logique du marché.

Selon les stratégies politiques et selon les rapports de forces, une telle orientation oscille entre des versions « dures » ou « douces ». Dans le premier cas, on tire parti de la situation du marché du travail, qui affaiblit les organisations syndicales, pour accélérer la destruction des « rigidités » et la remise en cause des « avantages acquis » ; dans l'autre, on essaye de négocier avec les travailleurs plus de flexibilité dans la gestion de l'emploi en échange de contreparties, financières ou non financières. Autour d'un tronc commun, peuvent donc apparaître, selon les pays ou les périodes, des mesures d'une inégale brutalité.

Quant à l'indemnisation du chômage, elle peut être éventuellement avantageuse pour faciliter les départs, mais elle doit être brève et dégressive pour stimuler la recherche et l'acceptation d'un nouvel emploi, même inférieur à celui perdu. Le contrôle

de l'activité de recherche d'emploi est renforcé ; les cas où le refus d'une proposition d'emploi est reconnu légitime sont réduits.

Quant à la formation, la priorité est donnée aux objectifs de reconversion professionnelle ou d'acquisition de polyvalence. Toutes les formes d'aide à la mobilité (professionnelle, sectorielle, géographique) sont privilégiées.

Quant aux aides financières à l'emploi, leur définition est restrictive. Les aides aux activités non rentables sont exclues, sauf pour accélérer une transition : la survie des « canards boiteux » ne peut que retarder les adaptations. Ne sont admises que les interventions de caractère général qui ne faussent pas les mécanismes du marché. Ainsi l'accent n'est pas mis sur les subventions à l'emploi, mais sur la réduction des coûts salariaux :

— diminution des charges sociales et fiscales calculées sur la masse salariale ;

— réduction des coûts et des délais associés à la conclusion ou à la rupture d'un contrat de travail (développement des emplois précaires et assouplissement des procédures de licenciement).

Dans cette perspective, la réduction du chômage découle d'une double action : d'une part, le statut du chômeur est rendu moins « attractif » pour ses bénéficiaires actuels ou potentiels ; d'autre part, l'embauche est rendue plus « attractive » pour l'employeur parce que le coût de la main-d'œuvre est plus faible et sa gestion plus flexible.

L'écueil central de cette politique, en supposant qu'elle puisse être imposée aux travailleurs, résulte des perspectives de croissance globale. Il n'est pas exclu que l'adoption d'un programme de ce type donne un coup de fouet au secteur marchand et favorise ainsi la levée de certains blocages à l'embauche. Mais, visant à accélérer les mutations et à améliorer les performances des entreprises, les dispositifs seront nécessairement sélectifs : ils seront ciblés sur les travailleurs offrant le meilleur potentiel de réinsertion. Dans un contexte de croissance lente à l'échelle internationale et d'accélération des mutations technologiques, on voit mal comment le mouvement de restructuration industrielle pourrait éviter un gonflement du

chômage et un durcissement des mécanismes inégalitaires d'exclusion du marché du travail. La réussite de cette politique de l'emploi repose donc sur l'hypothèse de reprise d'une croissance rapide et durable. Si la croissance se poursuit à des taux faibles, la question se pose des conditions de fonctionnement de systèmes sociaux où le droit au travail est durablement refusé à des fractions importantes de la population.

### 3. La réduction des inégalités

Le chômage frappe inégalement les différentes catégories de la population (voir 1<sup>re</sup> partie, chap. II et III). Pour des raisons de justice et pour combattre des processus d'exclusion, les politiques de l'emploi peuvent être orientées prioritairement en direction des publics les plus vulnérables.

Selon les conjonctures, on a vu se mettre en place successivement puis se juxtaposer des dispositifs « ciblés ». Dans le cas de la France, ils ont combiné en proportions variables des actions de suivi individualisé, des actions de formation, avec ou sans contrat de travail, l'accès à des travaux d'intérêt collectif et des formes diverses de subvention à l'emploi. Quatre types de publics ont été principalement visés :

- les jeunes à la recherche d'un premier emploi et particulièrement ceux ayant un faible niveau de formation initiale ;
- les chômeurs de longue durée (plus d'un an) puis plus spécialement de très longue durée (plus de deux ou de trois ans) ;
- les populations des zones à forte concentration de chômeurs ;

— les travailleurs de bas niveaux de qualification, souvent assimilés aux titulaires de bas salaires [CSERC, 1996].

Sans mettre en cause la légitimité de l'objectif de réduction des inégalités face au chômage, il faut être conscient que la technique des dispositifs ciblés se heurte à divers obstacles.

— *L'effet d'éviction*. Dans un contexte de chômage massif, l'effort spécifique réalisé dans une période donnée au profit d'une catégorie particulière risque de n'être efficace qu'aux dépens des autres catégories de chômeurs. On a modifié les

places dans les files d'attente ou les probabilités catégorielles d'accès à l'emploi mais la relative réussite pour certains fait que bientôt l'attention se déplacera vers d'autres.

— *L'effet de sélection camouflée.* Quelle que soit la précision du ciblage, les opérateurs, généralement jugés sur leurs résultats en matière d'insertion, s'efforcent toujours de sélectionner les plus « employables », voire même de détourner la mesure en faveur de publics moins défavorisés. Si l'objectif des pouvoirs publics est d'obtenir un effet quantitatif maximal, ils fermeront les yeux sur ces pratiques.

— *L'effet de stigmatisation.* Pour éviter le phénomène précédent, les mesures sont parfois strictement réservées à des publics particulièrement vulnérables. Le risque est alors que l'appartenance à de tels dispositifs produise un effet de signal négatif auprès des employeurs potentiels.

— *L'effet d'enfermement.* Il est la conséquence du précédent. Si les probabilités d'insertion dans un emploi « normal » à la sortie du dispositif sont faibles, les pouvoirs publics seront contraints de pérenniser des statuts qui étaient initialement conçus comme transitoires. Un exemple en est donné par la création des CEC (contrats emploi consolidé, pour un maximum de cinq ans), qui ont été créés pour offrir une solution à la sortie des CES (contrats emploi solidarité). Le risque est de voir se constituer une « sphère d'insertion autonome » [Elbaum, 1994] qui éloigne irréversiblement ses membres du marché du travail ordinaire.

Nous avons mis l'accent, tout au long de ce chapitre, sur les limites auxquelles se heurtaient les différentes conceptions de la politique de l'emploi ; ce n'est pas dans le but de nier leur nécessité ou leur efficacité. Si le chômage n'a pas eu, depuis 1973, des conséquences aussi dramatiques qu'après 1929, c'est dans une large mesure grâce à l'ampleur des moyens mis au service de ces politiques et à leur perfectionnement technique. Si les différentes économies européennes, confrontées aux mêmes difficultés globales, ont réalisé des « performances » nettement différenciées en matière d'emploi et de chômage, ce n'est pas sans relation avec les politiques qu'elles ont menées en ce domaine.

## Conclusion

Indéterminé dans ses frontières, hétérogène dans son contenu, le chômage persistant de masse ne touche pas seulement ses victimes directes ; de proche en proche, il atteint l'ensemble de la société. Un nombre croissant de familles ont l'un de leurs membres frappé par le chômage ; les statuts précaires se multiplient ; la crainte du chômage, notamment pour les jeunes, est présente aujourd'hui dans toutes les catégories sociales.

On voit bien comment, dans une logique de marché généralisée, nos sociétés peuvent s'organiser pour gérer durablement le chômage en combinant les dispositifs d'assistance et les dispositifs de contrôle social ou de répression. L'ampleur des politiques de l'emploi a permis d'éviter l'explosion sociale ; elle n'a pas empêché l'implosion. Le lien social se fragilise et se fragmente avec des conséquences difficilement réversibles.

Si la montée du chômage est principalement la conséquence de la crise d'un modèle de régulation, les transformations intervenues depuis un quart de siècle font qu'il est vain d'attendre de la seule reprise de la croissance, évidemment nécessaire, une solution aux déséquilibres qu'il a engendrés. Ce qui est en cause, c'est le statut du travail dans nos systèmes sociaux, d'une part à travers la place qui lui est donnée dans les finalités du développement économique et social, d'autre part en fonction du rôle attribué à l'emploi comme mécanisme privilégié de socialisation des individus.

## Repères bibliographiques

- ALIBAY N. et LEFRANC A. (2003), « Les effets de l'activation des dépenses d'indemnisation du chômage », *Revue française d'économie*, XVIII-2.
- AMIRA S. (1996), « L'indemnisation du chômage en France de 1985 à 1994 », INSEE, *Données sociales*, Paris.
- ARTUS P. et MUET P.-A. (1995), *Théories du chômage*, Economica, Paris.
- ASSERAF-GODRIE S. (1994), « Le coût du chômage indemnisé en 1991 : une estimation incluant les manques à gagner », DARES, *Premières Informations et premières synthèses*, n° 75.
- BARBIER J.-C. et GAUTIÉ J. [dir.] (1998), *Les Politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*, PUF, Paris.
- BEAN C.R. (1994), « European Unemployment : A Survey », *Journal of Economic Literature*, juin.
- BENARROSH Y. (2003), « Les trappes d'inactivité. Chômage volontaire ou chômage de résistance ? », *Travail et emploi*, n° 95.
- BERGER E., DEFOSSÉUX M., DE PALMAS J.-Ph., MAS S., SANCHEZ R. et ZAMORA Ph. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », *Premières Informations et premières synthèses*, n° 52.3.
- BLANCHARD O. et TYROLE J. (2003), *Protection de l'emploi et procédures de licenciement*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, Paris.
- BLANCHET D. et MARCHAND O. (2003), « Mesurer l'emploi et le chômage : nouvelle enquête, débats anciens », *Économie et statistique*, n° 362.
- BOUILLAGUET P. et GUITTON C. (1992), *Le Chômage de longue durée. Comprendre, agir, évaluer*, Syros, Paris.
- BOYER R. et SAILLARD Y. [dir.] (1995), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- CAHUC P. et ZYLBERBERG A. (2004), *Le Chômage, fatalité ou nécessité ?*, Flammarion, Paris.
- CASES Ch. (1996), « Assurance-chômage et offre de travail », *Économie et statistique*, n° 291-292.
- CERC Association (1997), *Chiffrer le*

- chômage. Des enjeux de société*, Paris.
- COHEN-SKALLI B. et LASKAR D. (1980), « Fonction d'emploi à court terme et cycle de productivité : un essai de synthèse », *Annales de l'INSEE*, avril-septembre.
- COMMISSION EUROPÉENNE (publication annuelle), *L'Emploi en Europe*, Office de publication des Communautés européennes, Luxembourg.
- CONCIALDI P. (2001), « Les différentes mesures du chômage », *Les Cahiers français*, n° 304.
- CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (2000), *Réduction du chômage : les réussites en Europe*, La Documentation française, Paris.
- CSERC (Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts) (1996), *L'Allègement des charges sociales sur les bas salaires*, La Documentation française, Paris.
- DANIEL Ch. et TUCHSZIRER C. (1999), *L'État face aux chômeurs*, Flammarion, Paris.
- DARES (publication annuelle), *Bilan de la politique de l'emploi*, La Documentation française, Paris.
- (1996), *Quarante Ans de politique de l'emploi*, La Documentation française, Paris.
- (2003), *Les Politiques de l'emploi et du marché du travail*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- DAYAN J.-L. (1995), « Que faut-il attendre de la politique de l'emploi ? », *La Revue de l'IRES*, n° 18.
- DE GRAZIA R. (1983), *Le Travail clandestin*, BIT, Genève.
- DEMAZIÈRE D. (1995), *La Sociologie du chômage*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- (2003), *Le Chômage. Comment peut-on être chômeur ?*, Belin, Paris.
- D'IRIBARNE Ph. (1990), *Le Chômage paradoxal*, PUF, Paris.
- DUBOIS P. et LUCAS M. (1991), *Rapport sur les statistiques mensuelles du chômage*, INSEE, Paris.
- ELBAUM M. (1994), « Pour une autre politique de traitement du chômage », *Esprit*, septembre.
- (1996), « Coût du chômage, dépenses passives, traitement social : quelles significations pour un redéploiement ? », *Droit social*, mai.
- EYMARD-DUVERNAY F. et SALAIS R. (1975), « Une analyse des liens entre l'emploi et le chômage », *Économie et statistique*, n° 69.
- FOUGÈRE D. (2000), « Accompagnement des chômeurs et sanctions : leurs effets sur le retour à l'emploi », in PISANI-FERRY J., *Plein Emploi*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, Paris.
- FREYSSINET J. (2002), « La réforme de l'indemnisation du chômage en France », *La Revue de l'IRES*, n° 38.
- GAMBIER D. et VERNIÈRES M. (1998), *L'Emploi en France*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- GAUTIÉ J. (1998), *Coût du travail et emploi*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- GIVORD P. (2003a), « Une nouvelle Enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362.
- (2003b), « La nouvelle définition européenne du chômage BIT », *Économie et statistique*, n° 362.
- GONZALEZ-DEMICHÉL Ch. et NAUZE-FICHET E. (2003), « Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Économie et statistique*, n° 362.
- GUILLEMOT D. (1996), « La population active : une catégorie statistique dif-

- ficile à cerner », *Économie et statistique*, n° 300.
- HUSSON M. (2000), « L'épaisseur du trait. À propos d'une décomposition du non-emploi », *La revue de l'IRES*, n° 34.
- IRES (2000) *Les Marchés du travail en Europe*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- LAROQUE G. et SALANIÉ B. (2000), « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistique*, n° 331.
- Layard R., Nickell S. et Jackmann R. (1991), *Unemployment. Macroeconomic Performance and the Labour Market*, Oxford University Press.
- LAZARSFELD P., JAHODA M. et ZEISEL H. (1981), *Les Chômeurs de Marienthal*, Minuit, Paris (1<sup>re</sup> éd., 1932).
- LEDROUT R. (1966), *Sociologie du chômage*, PUF, Paris.
- LEFRESNE F. (2003), *Les Jeunes et l'emploi*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- L'HORTY Y. (1997), « Les flux entre emploi, chômage et inactivité : leurs effets sur les variations du chômage », *Économie et statistique*, n° 306.
- L'HORTY Y. et RAULT Ch. (2003), « Les causes du chômage en France. Une réestimation du modèle WS-PS », *Revue économique*, 54-2.
- LINDBECK A. et SNOWER D.J. (1988), *The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, MIT Press, Harvard.
- LINHART D., RIST B. et DURAND E. (2002), *Perte d'emploi, perte de soi*, Érès, Paris.
- MALINVAUD E. (1980), *Réexamen de la théorie du chômage*, Calmann-Lévy, Paris.
- (1986), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, La Documentation française, Paris.
- MARUANI M. (2002), *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, Paris.
- MAURICE J. et TADDÉI D. (2003), « Chômage structurel et capacités de production : une approche théorique en moyenne-longue période », *Revue de l'OFCE*, n° 84.
- MICHON F. (1975), *Chômeurs et chômage*, PUF, Paris.
- OCDE (publication annuelle), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (1994), *L'Étude de l'OCDE sur l'emploi*, Paris.
- PERROT A. (1992), *Les Nouvelles Théories du marché du travail*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- POMMIER P. (2004), « L'indemnisation du chômage en 2002 », DARES, *Premières Informations et premières synthèses*, n° 09.1.
- ROGERAT Ch. et SÉNOTIER D. (1994), *Le Chômage en héritage*, GREC, Paris.
- SAGLIETI C (1983), « Chômage et chômeurs : les quatorze mois suivant la perte d'un emploi », *Économie et statistique*, n° 155.
- SALAI R. (1980), « Le chômage, un phénomène de file d'attente », *Économie et statistique*, n° 123.
- SALAI R., BAVEREZ N. et REYNAUD N. (1986), *L'Invention du chômage*, PUF, Paris.
- SAUVY A. (1980), *La Machine et le chômage*, Dunod, Paris.
- SCHNAPPER D. (1981), *L'Épreuve du chômage*, Gallimard, Paris.
- SIMONIN B. (2003), « L'usage des emplois aidés par les employeurs du secteur non marchand : logiques sociales, logiques de gestion », *Premières informations et premières synthèses*, n° 06.2.
- SMYK A. (2003), « L'opinion des français sur le chômage et les politiques de l'emploi », DARES, *Pre-*

- mières Informations et premières synthèses*, n° 33.2.
- SOLOW R.M. (1990), *The Labor Market as a Social Institution*, Basil Blackwell, Oxford.
- STERDYNIAK H., LE BIHAN H., COUR Ph. et DELESSY H. (1997), « Le taux de chômage d'équilibre, anciennes et nouvelles approches », *Revue de l'OFCE*, janvier.
- TOPALOV C. (1994), *Naissance du chômeur (1890-1910)*, Albin Michel, Paris.
- ZANDA J.-L. (2003), « Le chômage des jeunes : portrait statistique », *L'Observatoire de l'ANPE*, Paris, février.

## Table

|  |   |
|--|---|
| <b>Introduction</b> .....                                  | 3 |
| Le chômage, source de scandale et source de conflits ..... | 3 |
| Le chômage, un phénomène daté et localisé .....            | 4 |

### *PREMIÈRE PARTIE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU PHÉNOMÈNE*

|   |    |
|---|----|
| <b>I / Frontières et marges</b> .....                           | 10 |
| 1. Définition et mesure .....                                   | 10 |
| 2. Les chevauchements .....                                     | 15 |
| 3. Les interdépendances .....                                   | 21 |
| <b>II / Volume et composition</b> .....                         | 26 |
| 1. Les périodes .....   | 26 |
| 2. Les catégories .....   | 30 |
| <b>III / Statuts et destins</b> .....                           | 36 |
| 1. Vulnérabilité au chômage et employabilité des chômeurs ..... | 36 |
| 2. Le traumatisme du chômage .....                              | 43 |

*DEUXIÈME PARTIE*  
*L'AFFRONTEMENT DES THÉORIES*

|  |    |
|--|----|
| <b>I / Des éclairages partiels</b> .....                           | 51 |
| 1. La croissance des ressources de main-d'œuvre ...                | 51 |
| 2. Les caractéristiques et les comportements des<br>chômeurs ..... | 55 |
| 3. Le progrès technique .....                                      | 60 |
| <b>II / Le cœur du problème</b> .....                              | 66 |
| 1. Quelques « faits stylisés » à expliquer .....                   | 66 |
| 2. Une rupture, deux lectures .....                                | 69 |
| 3. Chômage « classique » ou chômage « key-<br>nésien » ? .....     | 73 |
| 4. Un taux de chômage d'équilibre ? .....                          | 79 |
| 5. Une critique de l'économisme .....                              | 83 |

*TROISIÈME PARTIE*  
*LES LIMITES DES POLITIQUES*

|   |     |
|---|-----|
| <b>I / L'action sur la création d'emplois</b> .....           | 87  |
| 1. La production .....  | 88  |
| 2. La productivité .....                                      | 88  |
| 3. La durée du travail .....                                  | 90  |
| <b>II / Les dispositifs de la politique de l'emploi</b> ..... | 92  |
| 1. Les politiques dites passives .....                        | 93  |
| 2. Les politiques dites actives .....                         | 101 |
| 3. L'ambiguïté de la distinction .....                        | 106 |
| <b>III / Les axes prioritaires</b> .....                      | 109 |
| 1. La défense de l'emploi .....                               | 110 |
| 2. L'accompagnement des restructurations .....                | 112 |
| 3. La réduction des inégalités .....                          | 114 |
| <b>Conclusion</b> .....                                       | 116 |
| <b>Repères bibliographiques</b> .....                         | 117 |

Collection

R E P È R E S

*dirigée par*

JEAN-PAUL PIRIOU (1946-2004)

avec BERNARD COLASSE, PASCAL  
COMBEMALE, FRANÇOISE DREYFUS,  
HERVÉ HAMON, DOMINIQUE MERLLIÉ,  
CHRISTOPHE PROCHASSON  
et MICHEL RAINELLI

**Affaire Dreyfus (L')**, n° 141,  
Vincent Duclert.  
**Aménagement du territoire (L')**,  
n° 176, Nicole de Montricher.  
**Analyse financière de l'entreprise  
(L')**, n° 153, Bernard Colasse.  
**Archives (Les)**, n° 324,  
Sophie Cœuré et Vincent Duclert.  
**Argumentation dans la  
communication (L')**, n° 204,  
Philippe Breton.  
**Audit (L')**, n° 383, Stéphanie  
Thiéry-Dubuisson.  
**Balance des paiements (La)**, n° 359,  
Marc Raffinot, Baptiste Venet.  
**Bibliothèques (Les)**,  
n° 247, Anne-Marie Bertrand.  
**Bourse (La)**, n° 317,  
Daniel Goyeau et Amine Tarazi.  
**Budget de l'État (Le)**, n° 33,  
Maurice Baslé.  
**Calcul des coûts dans les  
organisations (Le)**, n° 181,  
Pierre Mévellec.  
**Calcul économique (Le)**,  
n° 89, Bernard Walliser.  
**Capitalisme financier (Le)**, n° 356,  
Laurent Batsch.  
**Capitalisme historique (Le)**,  
n° 29, Immanuel Wallerstein.  
**Catégories socioprofessionnelles  
(Les)**, n° 62, Alain Desrosières  
et Laurent Thévenot.  
**Catholiques en France depuis 1815  
(Les)**, n° 219, Denis Pelletier.  
**Chômage (Le)**, n° 22,  
Jacques Freyssinet.  
**Chronologie de la France au  
xx<sup>e</sup> siècle**,  
n° 286, Catherine Fhima.  
**Collectivités locales (Les)**,  
n° 242, Jacques Hardy.  
**Commerce international (Le)**,  
n° 65, Michel Rainelli.

**Comptabilité anglo-saxonne (La)**,  
n° 201, Peter Walton.  
**Comptabilité en perspective (La)**,  
n° 119, Michel Capron.  
**Comptabilité nationale (La)**,  
n° 57, Jean-Paul Piriou.  
**Concurrence imparfaite (La)**,  
n° 146, Jean Gabszewicz.  
**Conditions de travail (Les)**, n° 301,  
Michel Gollac et Serge Volkoff.  
**Consommation des Français (La) :**  
**1.** n° 279 ; **2.** n° 280,  
Nicolas Herpin et Daniel Verger.  
**Constitutions françaises (Les)**, n° 184,  
Olivier Le Cour Grandmaison.  
**Construction européenne (La)**,  
n° 326, Guillaume Courty  
et Guillaume Devin.  
**Contrôle budgétaire (Le)**,  
n° 340, Nicolas Berland.  
**Contrôle de gestion (Le)**, n° 227,  
Alain Burlaud, Claude J. Simon.  
**Coût du travail et emploi**,  
n° 241, Jérôme Gautié.  
**Critique de l'organisation du travail**,  
n° 270, Thomas Coutrot.  
**Culture de masse en France (La) :**  
**1. 1860-1930**, n° 323,  
Dominique Kalifa.  
**Démocratisation de l'enseignement  
(La)**, n° 345, Pierre Merle.  
**Démographie (La)**, n° 105,  
Jacques Vallin.  
**Développement économique de l'Asie  
orientale (Le)**, n° 172, Éric Bouteiller  
et Michel Fouquin.  
**DOM-TOM (Les)**, n° 151,  
Gérard Belorgey  
et Geneviève Bertrand.  
**Droits de l'homme (Les)**,  
n° 333, Danièle Lochak.  
**Droit du travail (Le)**,  
n° 230, Michèle Bonnechère.  
**Droit international humanitaire (Le)**,  
n° 196, Patricia Buirette.  
**Droit pénal**, n° 225, Cécile Barberger.  
**Économie bancaire**,  
n° 268, Laurence Scialom.  
**Économie britannique depuis 1945  
(L')**, n° 111, Véronique Riches.  
**Économie chinoise (L')**, n° 378,  
Françoise Lemoine.  
**Économie de l'Afrique (L')**,  
n° 117, Philippe Hugon.

- Économie de l'environnement**, n° 252,  
Pierre Bontems et Gilles Rotillon.
- Économie de l'euro**,  
n° 336, Agnès Benassy-Quéré  
et Benoît Cœuré.
- Économie française 2003 (L')**,  
n° 357, OFCE.
- Économie de l'innovation**,  
n° 259, Dominique Guellec.
- Économie de la connaissance (L')**,  
n° 302, Dominique Foray.
- Économie de la culture (L')**,  
n° 192, Françoise Benhamou.
- Économie de la distribution**, n° 372,  
Marie-Laure Allain et  
Claire Chambolle.
- Économie de la drogue (L')**,  
n° 213, Pierre Kopp.
- Économie de la presse**,  
n° 283, Patrick Le Floch  
et Nathalie Sonnac.
- Économie de la propriété  
intellectuelle**, n° 375,  
François Lévêque et Yann Ménière.
- Économie de la qualité**, n° 390,  
Bénédicte Coestier et Stéphane  
Marette.
- Économie de la réglementation (L')**,  
n° 238, François Lévêque.
- Économie de la RFA (L')**,  
n° 77, Magali Demotes-Mainard.
- Économie des États-Unis (L')**,  
n° 341, Hélène Baudchon et  
Monique Fouet.
- Économie des fusions et acquisitions**,  
n° 362, Nathalie Coutinet et  
Dominique Sagot-Duvauroux.
- Économie des inégalités (L')**,  
n° 216, Thomas Piketty.
- Économie des logiciels**, n° 381,  
François Horn.
- Économie des organisations (L')**,  
n° 86, Claude Menard.
- Économie des relations  
interentreprises (L')**, n° 165,  
Bernard Baudry.
- Économie des réseaux**,  
n° 293, Nicolas Curien.
- Économie des ressources humaines**,  
n° 271, François Stankiewicz.
- Économie du droit**, n° 261,  
Thierry Kirat.
- Économie du Japon (L')**,  
n° 235, Évelyne Dourille-Feer.
- Économie du sport (L')**,  
n° 309, Jean-François Bourg  
et Jean-Jacques Gouguet.
- Économie et écologie**, n° 158,  
Frank-Dominique Vivien.
- Économie informelle dans le tiers  
monde**, n° 155, Bruno Lautier.
- Économie marxiste du capitalisme**,  
n° 349, Gérard Duménil  
et Dominique Lévy.
- Économie mondiale 2004 (L')**,  
n° 371, CEPII.
- Économie politique de l'entreprise**,  
n° 392, François Eymard-Duvernay.
- Économie politique internationale**,  
n° 367, Christian Chavagneux.
- Économie sociale (L')**,  
n° 148, Claude Vienney.
- Emploi en France (L')**,  
n° 68, Dominique Gambier  
et Michel Vernières.
- Employés (Les)**, n° 142, Alain Chenu.
- Ergonomie (L')**, n° 43,  
Maurice de Montmollin.
- Éthique dans les entreprises (L')**,  
n° 263, Samuel Mercier.
- Éthique économique et sociale**,  
n° 300, Christian Arnsperger  
et Philippe Van Parijs.
- Étudiants (Les)**, n° 195,  
Olivier Galland et Marco Oberti.
- Évaluation des politiques publiques  
(L')**, n° 329, Bernard Perret.
- Féminin, masculin**, n° 389, Michèle  
Ferrand.
- FMI (Le)**, n° 133, Patrick Lenain.
- Fonction publique (La)**, n° 189,  
Luc Rouban.
- Formation professionnelle continue  
(La)**, n° 28, Claude Dubar.
- France face à la mondialisation (La)**,  
n° 248, Anton Brender.
- Front populaire (Le)**, n° 342,  
Frédéric Monier.
- Gestion financière des entreprises  
(La)**, n° 183, Christian Pierrat.
- Gouvernance de l'entreprise (La)**,  
n° 358, Roland Perez.
- Grandes économies européennes  
(Les)**, n° 256, Jacques Mazier.
- Guerre froide (La)**, n° 351,  
Stanislas Jeannesson.
- Histoire de l'administration**,  
n° 177, Yves Thomas.
- Histoire de l'Algérie coloniale,  
1830-1954**, n° 102, Benjamin Stora.
- Histoire de l'Algérie depuis  
l'indépendance,  
1. 1962-1988**, n° 316,  
Benjamin Stora.

- Histoire de l'Europe monétaire**,  
n° 250, Jean-Pierre Patat.
- Histoire du féminisme**,  
n° 338, Michèle Riot-Sarcey.
- Histoire de l'immigration**, n° 327,  
Marie-Claude Blanc-Chaléard.
- Histoire de l'URSS**, n° 150,  
Sabine Dullin.
- Histoire de la guerre d'Algérie**,  
1954-1962, n° 115, Benjamin Stora.
- Histoire de la philosophie**,  
n° 95, Christian Ruby.
- Histoire de la société de  
l'information**,  
n° 312, Armand Mattelart.
- Histoire de la sociologie :**
1. **Avant 1918**, n° 109,
  2. **Depuis 1918**, n° 110,  
Charles-Henry Guin  
et François Gresle.
- Histoire des États-Unis depuis 1945  
(L')**, n° 104, Jacques Portes.
- Histoire des idées politiques en  
France au XIX<sup>e</sup> siècle**, n° 243,  
Jérôme Grondeux.
- Histoire des idées socialistes**,  
n° 223, Noëlline Castagnez.
- Histoire des théories de  
l'argumentation**, n° 292,  
Philippe Breton et Gilles Gauthier.
- Histoire des théories de la  
communication**, n° 174,  
Armand et Michèle Mattelart.
- Histoire du Maroc depuis  
l'indépendance**, n° 346,  
Pierre Vermeren.
- Histoire du Parti communiste  
français**,  
n° 269, Yves Santamaria.
- Histoire du parti socialiste**,  
n° 222, Jacques Kergoat.
- Histoire du radicalisme**,  
n° 139, Gérard Baal.
- Histoire du travail des femmes**,  
n° 284, Françoise Battagliola.
- Histoire politique de la III<sup>e</sup>  
République**, n° 272, Gilles Candar.
- Histoire politique de la IV<sup>e</sup>  
République**,  
n° 299, Éric Duhamel.
- Histoire sociale du cinéma français**,  
n° 305, Yann Darré.
- Incertitude dans les théories  
économiques**, n° 379,  
Nathalie Moureau et  
Dorothee Rivaud-Danset.
- Industrie française (L')**,  
n° 85, Michel Husson  
et Norbert Holcblat.
- Inflation et désinflation**,  
n° 48, Pierre Bezbakh.
- Insécurité en France (L')**, n° 353,  
Philippe Robert.
- Introduction à Keynes**,  
n° 258, Pascal Combemale.
- Introduction à l'économie de Marx**,  
n° 114, Pierre Salama  
et Tran Hai Hac.
- Introduction à l'histoire de la France  
au XX<sup>e</sup> siècle**, n° 285,  
Christophe Prochasson.
- Introduction à la comptabilité  
d'entreprise**, n° 191, Michel Capron  
et Michèle Lacombe-Saboly.
- Introduction à la macroéconomie**,  
n° 344, Anne Épaulard et  
Aude Pommeret.
- Introduction à la microéconomie**,  
n° 106, Gilles Rotillon.
- Introduction à la philosophie  
politique**, n° 197, Christian Ruby.
- Introduction au droit**,  
n° 156, Michèle Bonnechère.
- Introduction aux Cultural Studies**,  
n° 363, Armand Mattelart  
et Érik Neveu.
- Introduction aux sciences de la  
communication**,  
n° 245, Daniel Bounoux.
- Introduction aux théories  
économiques**,  
n° 262, Françoise Dubœuf.
- Investisseurs institutionnels (Les)**,  
n° 388, Aurélie Boubel  
et Fabrice Pansard.
- Islam (L')**, n° 82,  
Anne-Marie Delcambre.
- Jeunes (Les)**, n° 27, Olivier Galland.
- Jeunes et l'emploi (Les)**, n° 365,  
Florence Lefresne.
- Judaïsme (Le)**, n° 203, Régine Azria.
- Lexique de sciences économiques et  
sociales**, n° 202, Jean-Paul Piriou.
- Libéralisme de Hayek (Le)**,  
n° 310, Gilles Dostaler.
- Macroéconomie. Investissement (L')**,  
n° 278, Patrick Villieu.
- Macroéconomie. Consommation et  
épargne**, n° 215, Patrick Villieu.
- Macroéconomie financière :**
1. **Finance, croissance et cycles**,  
n° 307,

**2. Crises financières et régulation monétaire**, n° 308, Michel Aglietta.  
**Management de projet (Le)**, n° 377, Gilles Garel.  
**Management de la qualité (Le)**, n° 315, Michel Weill.  
**Management international (Le)**, n° 237, Isabelle Huault.  
**Marchés du travail en Europe (Les)**, n° 291, IRES.  
**Mathématiques des modèles dynamiques**, n° 325, Sophie Jallais.  
**Médias en France (Les)**, n° 374, Jean-Marie Charon.  
**Méthode en sociologie (La)**, n° 194, Jean-Claude Combessie.  
**Méthodes de l'intervention psychosociologique (Les)**, n° 347, Gérard Mendel et Jean-Luc Prades.  
**Méthodes en sociologie (Les) : l'observation**, n° 234, Henri Peretz.  
**Métiers de l'hôpital (Les)**, n° 218, Christian Chevandier.  
**Microéconomie des marchés du travail**, n° 354, Pierre Cahuc, André Zylberberg.  
**Mobilité sociale (La)**, n° 99, Dominique Merllié et Jean Prévot.  
**Modèles productifs (Les)**, n° 298, Robert Boyer et Michel Freyssenet.  
**Modernisation des entreprises (La)**, n° 152, Danièle Linhart.  
**Mondialisation de la culture (La)**, n° 260, Jean-Pierre Warnier.  
**Mondialisation de l'économie (La) :**  
**1. Genèse**, n° 198,  
**2. Problèmes**, n° 199, Jacques Adda.  
**Mondialisation et l'emploi (La)**, n° 343, Jean-Marie Cardebat.  
**Monnaie et ses mécanismes (La)**, n° 295, Dominique Plihon.  
**Multinationales globales (Les)**, n° 187, Wladimir Andreff.  
**Notion de culture dans les sciences sociales (La)**, n° 205, Denys Cuhe.  
**Nouveau capitalisme (Le)**, n° 370, Dominique Plihon.  
**Nouvelle constitution européenne (La)**, n° 380, Jacques Ziller.  
**Nouvelle économie (La)**, n° 303, Patrick Artus.  
**Nouvelle économie chinoise (La)**, n° 144, Françoise Lemoine.

**Nouvelle histoire économique de la France contemporaine :**  
**1. L'économie préindustrielle (1750-1840)**, n° 125, Jean-Pierre Daviet.  
**2. L'industrialisation (1830-1914)**, n° 78, Patrick Verley.  
**3. L'économie libérale à l'épreuve (1914-1948)**, n° 232, Alain Leménorel.  
**4. L'économie ouverte (1948-1990)**, n° 79, André Gueslin.  
**Nouvelle microéconomie (La)**, n° 126, Pierre Cahuc.  
**Nouvelle théorie du commerce international (La)**, n° 211, Michel Rainelli.  
**Nouvelles théories de la croissance (Les)**, n° 161, Dominique Guellec et Pierre Ralle.  
**Nouvelles théories du marché du travail (Les)**, n° 107, Anne Perrot.  
**ONG (Les)**, n° 386, Philippe Ryfman.  
**ONU (L')**, n° 145, Maurice Bertrand.  
**Organisation mondiale du commerce (L')**, n° 193, Michel Rainelli.  
**Outils de la décision stratégique (Les) :**  
**1 : Avant 1980**, n° 162,  
**2 : Depuis 1980**, n° 163, José Allouche et Géraldine Schmidt.  
**Personnes âgées (Les)**, n° 224, Pascal Pochet.  
**Philosophie de Marx (La)**, n° 124, Étienne Balibar.  
**Pierre Mendès France**, n° 157, Jean-Louis Rizzo.  
**Politique de la concurrence (La)**, n° 339, Emmanuel Combe.  
**Politique de la famille (La)**, n° 352, Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac.  
**Politiques de l'emploi et du marché du travail (Les)**, n° 373, DARES.  
**Politique étrangère de la France depuis 1945 (La)**, n° 217, Frédéric Bozo.  
**Politique financière de l'entreprise (La)**, n° 183, Christian Pierrat.  
**Population française (La)**, n° 75, Jacques Vallin.  
**Population mondiale (La)**, n° 45, Jacques Vallin.  
**Postcommunisme en Europe (Le)**, n° 266, François Bafoil.  
**Presse des jeunes (La)**, n° 334, Jean-Marie Charon.

- Presse magazine (La)**,  
n° 264, Jean-Marie Charon.
- Presse quotidienne (La)**,  
n° 188, Jean-Marie Charon.
- Protection sociale (La)**, n° 72,  
Numa Murard.
- Protectionnisme (Le)**,  
n° 322, Bernard Guillochon.
- Protestants en France depuis 1789 (Les)**, n° 273, Rémi Fabre.
- Psychanalyse (La)**, n° 168,  
Catherine Desprats-Péquignot.
- Quel avenir pour nos retraites ?**,  
n° 289, Gaël Dupont  
et Henri Sterdyniak.
- Question nationale au XIX<sup>e</sup> siècle (La)**,  
n° 214, Patrick Cabanel.
- Régime de Vichy (Le)**,  
n° 206, Marc Olivier Baruch.
- Régime politique de la V<sup>e</sup> République (Le)**, n° 253, Bastien François.
- Régimes politiques (Les)**,  
n° 244, Arlette Heymann-Doat.
- Régionalisation de l'économie mondiale (La)**, n° 288,  
Jean-Marc Siroën.
- Revenu minimum garanti (Le)**,  
n° 98, Chantal Euzéby.
- Revenus en France (Les)**, n° 69,  
Yves Chassard et Pierre Concialdi.
- Santé des Français (La)**, n° 330,  
Haut comité de la santé publique.
- Sciences de l'éducation (Les)**, n° 129,  
Éric Plaisance et Gérard Vergnaud.
- Sexualité en France (La)**,  
n° 221, Maryse Jaspard.
- Société du risque (La)**,  
n° 321, Patrick Peretti Watel.
- Socio-économie des services**, n° 369,  
Jean Gadrey.
- Sociologie de Durkheim (La)**,  
n° 154, Philippe Steiner.
- Sociologie de Georg Simmel (La)**,  
n° 311, Frédéric Vandenberghe.
- Sociologie de l'architecture**,  
n° 314, Florent Champy.
- Sociologie de l'art**, n° 328,  
Nathalie Heinrich.
- Sociologie de l'éducation**,  
n° 169, Marlaine Cacouault  
et Françoise Euvrard.
- Sociologie de l'emploi**,  
n° 132, Margaret Maruani et  
Emmanuèle Reynaud.
- Sociologie de l'immigration**, n° 364,  
Andrea Rea et Maryse Tripier.
- Sociologie de l'organisation sportive**,  
n° 281, William Gasparini.
- Sociologie de la bourgeoisie**,  
n° 294, Michel Pinçon  
et Monique Pinçon-Charlot.
- Sociologie de la consommation**,  
n° 319, Nicolas Herpin.
- Sociologie de la lecture**, n° 376,  
Chantal Horellou-Lafarge et  
Monique Segré.
- Sociologie de la négociation**, n° 350,  
Reynald Bourque  
et Christian Thuderoz.
- Sociologie de la prison**,  
n° 318, Philippe Combesse.
- Sociologie de Marx (La)**,  
n° 173, Jean-Pierre Durand.
- Sociologie de Norbert Elias (La)**,  
n° 233, Nathalie Heinrich.
- Sociologie des cadres**,  
n° 290, Paul Bouffartigue  
et Charles Gadea.
- Sociologie des entreprises**, n° 210,  
Christian Thuderoz.
- Sociologie des mouvements sociaux**,  
n° 207, Erik Neveu.
- Sociologie des organisations**,  
n° 249, Lusin Bagla.
- Sociologie des publics**, n° 366,  
Jean-Pierre Esquenazi.
- Sociologie des relations internationales**,  
n° 335, Guillaume Devin.
- Sociologie des relations professionnelles**,  
n° 186, Michel Lallement.
- Sociologie des syndicats**,  
n° 304, Dominique Andolfatto  
et Dominique Labbé.
- Sociologie du chômage (La)**,  
n° 179, Didier Demazière.
- Sociologie du conseil en management**,  
n° 368, Michel Villette.
- Sociologie du droit**, n° 282,  
Évelyne Séverin.
- Sociologie du journalisme**,  
n° 313, Erik Neveu.
- Sociologie du sida**, n° 355,  
Claude Thiaudière.
- Sociologie du sport**, n° 164,  
Jacques Defrance.
- Sociologie du travail (La)**,  
n° 257, Sabine Erbès-Seguin.
- Sociologie économique (La)**,  
n° 274, Philippe Steiner.
- Sociologie historique du politique**,  
n° 209, Yves Déloye.

**Sociologie de la ville**, n° 331,  
Yankel Fijalkow.

**Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss**, n° 360, Camille Tarot.

**Sondages d'opinion (Les)**, n° 38,  
Hélène Meynaud et Denis Duclos.

**Stratégies des ressources humaines (Les)**, n° 137, Bernard Gazier.

**Syndicalisme en France depuis 1945 (Le)**, n° 143, René Mouriaux.

**Syndicalisme enseignant (Le)**, n° 212, Bertrand Geay.

**Système éducatif (Le)**, n° 131,  
Maria Vasconcellos.

**Système monétaire international (Le)**, n° 97, Michel Lelart.

**Taux de change (Les)**, n° 103,  
Dominique Plihon.

**Taux d'intérêt (Les)**, n° 251, A. Bénassy-Quéré, L. Boone et V. Coudert.

**Taxe Tobin (La)**, n° 337,  
Yves Jegourel.

**Tests d'intelligence (Les)**, n° 229,  
Michel Huteau et Jacques Lautrey.

**Théorie de la décision (La)**, n° 120,  
Robert Kast.

**Théories économiques du développement (Les)**, n° 108,  
Elsa Assidon.

**Théorie économique néoclassique (La) :**

1. **Microéconomie**, n° 275,
2. **Macroéconomie**, n° 276,  
Bernard Guerrien.

**Théories de la monnaie (Les)**, n° 226,  
Anne Lavigne et Jean-Paul Pollin.

**Théories des crises économiques (Les)**, n° 56, Bernard Rosier et Pierre Dockès.

**Théories du salaire (Les)**, n° 138, Bénédicte Reynaud.

**Théories sociologiques de la famille (Les)**, n° 236, Catherine Cicchelli-Pugeault et Vincenzo Cicchelli.

**Travail des enfants dans le monde (Le)**, n° 265, Bénédicte Manier.

**Travail et emploi des femmes**, n° 287, Margaret Maruani.

**Travailleurs sociaux (Les)**, n° 23,  
Jacques Ion et Bertrand Ravon.

**Union européenne (L')**, n° 170,  
Jacques Léonard et Christian Hen.

**Urbanisme (L')**, n° 96, Jean-François Tribillon.

## Dictionnaires

R E P È R E S

**Dictionnaire de gestion**, Élie Cohen.  
**Dictionnaire d'analyse économique**,  
*microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.*,  
Bernard Guerrien.

## Guides

R E P È R E S

**L'art de la thèse**, *Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*,  
Michel Beaud.

**Les ficelles du métier**, *Comment conduire sa recherche en sciences sociales*,  
Howard S. Becker.

**Guide des méthodes de l'archéologie**,  
Jean-Paul Demoule, François Giligny,  
Anne Lehoërf, Alain Schnapp.

**Guide du stage en entreprise**,  
Michel Villette.

**Guide de l'enquête de terrain**,  
Stéphane Beaud, Florence Weber.

**Manuel de journalisme**, *Écrire pour le journal*,  
Yves Agnès.

**Voir, comprendre, analyser les images**,  
Laurent Gervereau.

## Manuels

R E P È R E S

**Analyse macroéconomique 1.**

**Analyse macroéconomique 2.**

17 auteurs sous la direction de  
Jean-Olivier Hairault.

**Une histoire de la comptabilité nationale**,  
André Vanoli.



Composition Facompo, Lisieux (Calvados)  
Achevé d'imprimer en juin 2004 sur les presses  
de l'imprimerie Campin à Tournai (Belgique)  
Dépôt légal : juillet 2004.

*Imprimé en Belgique*